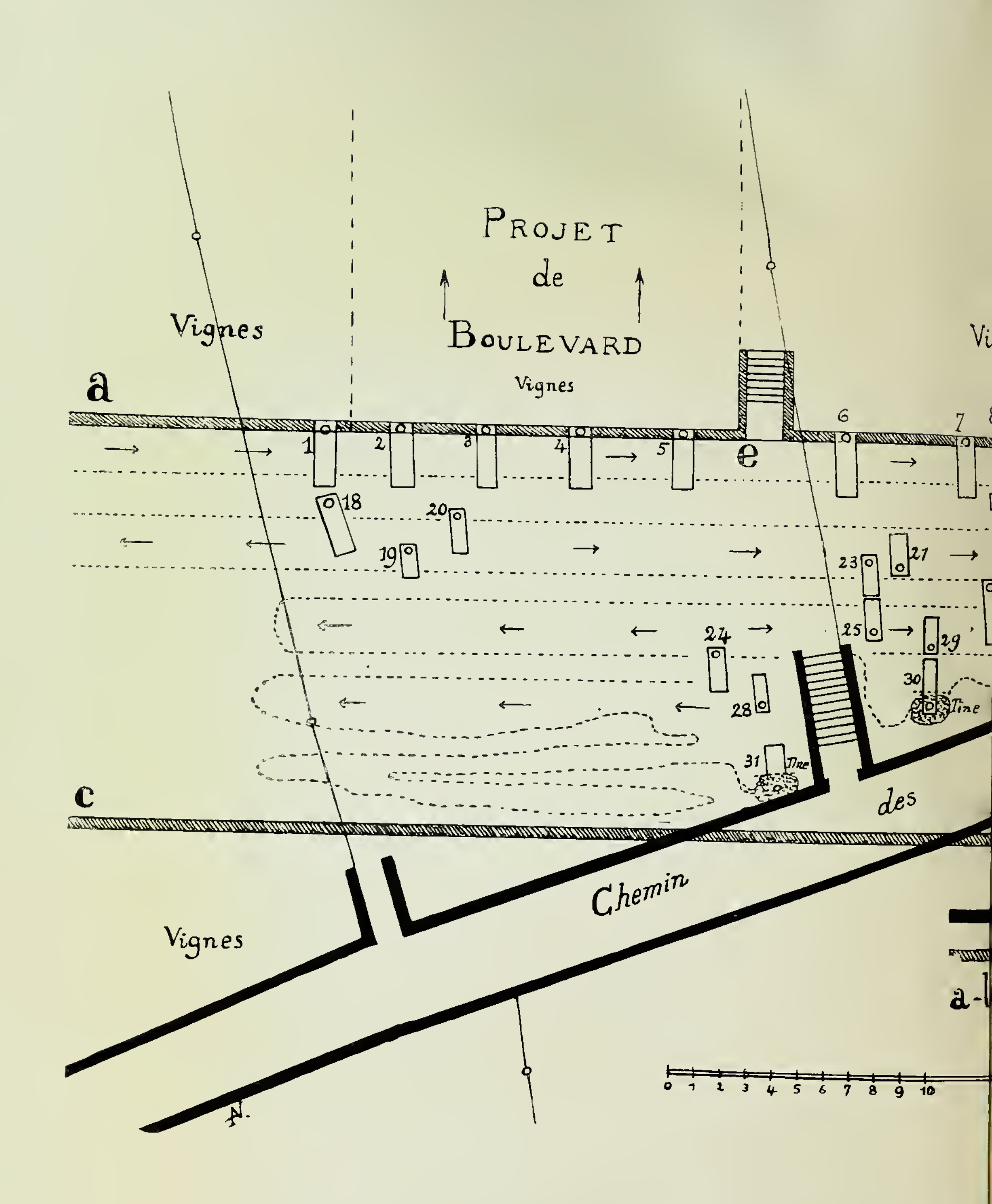
A. NAEF

Le Cimetière Gallo-Helvète

DE VEVEY



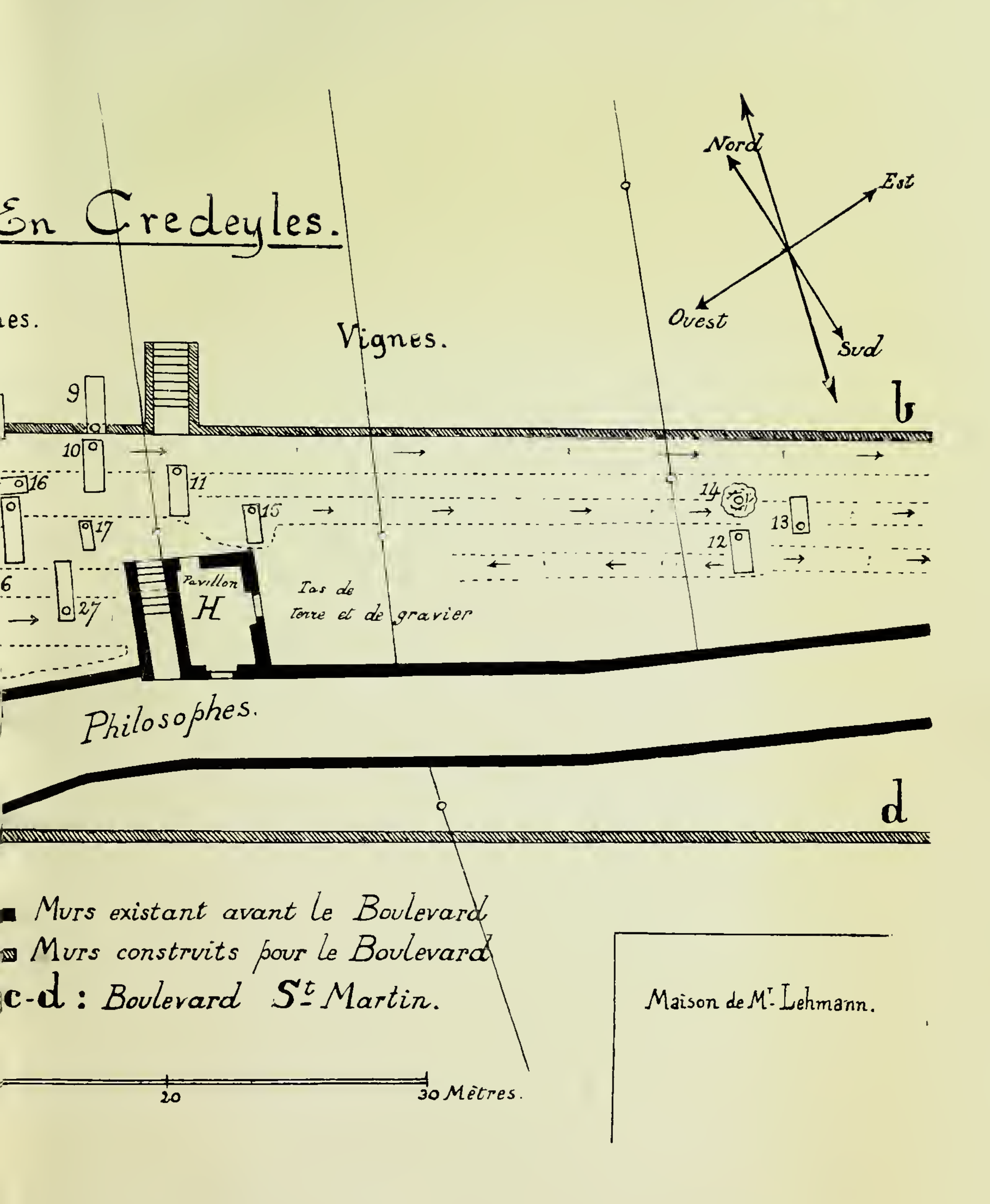
Extraits du *Journal des Fouilles*
Février-Avril 1898.



Cimetière gallo-h

PLAN GÉNÉRAL

Février-A



ète de Vevey.

ES FOUILLES

1898.

Le cimetière gallo-helvète de Vevey.

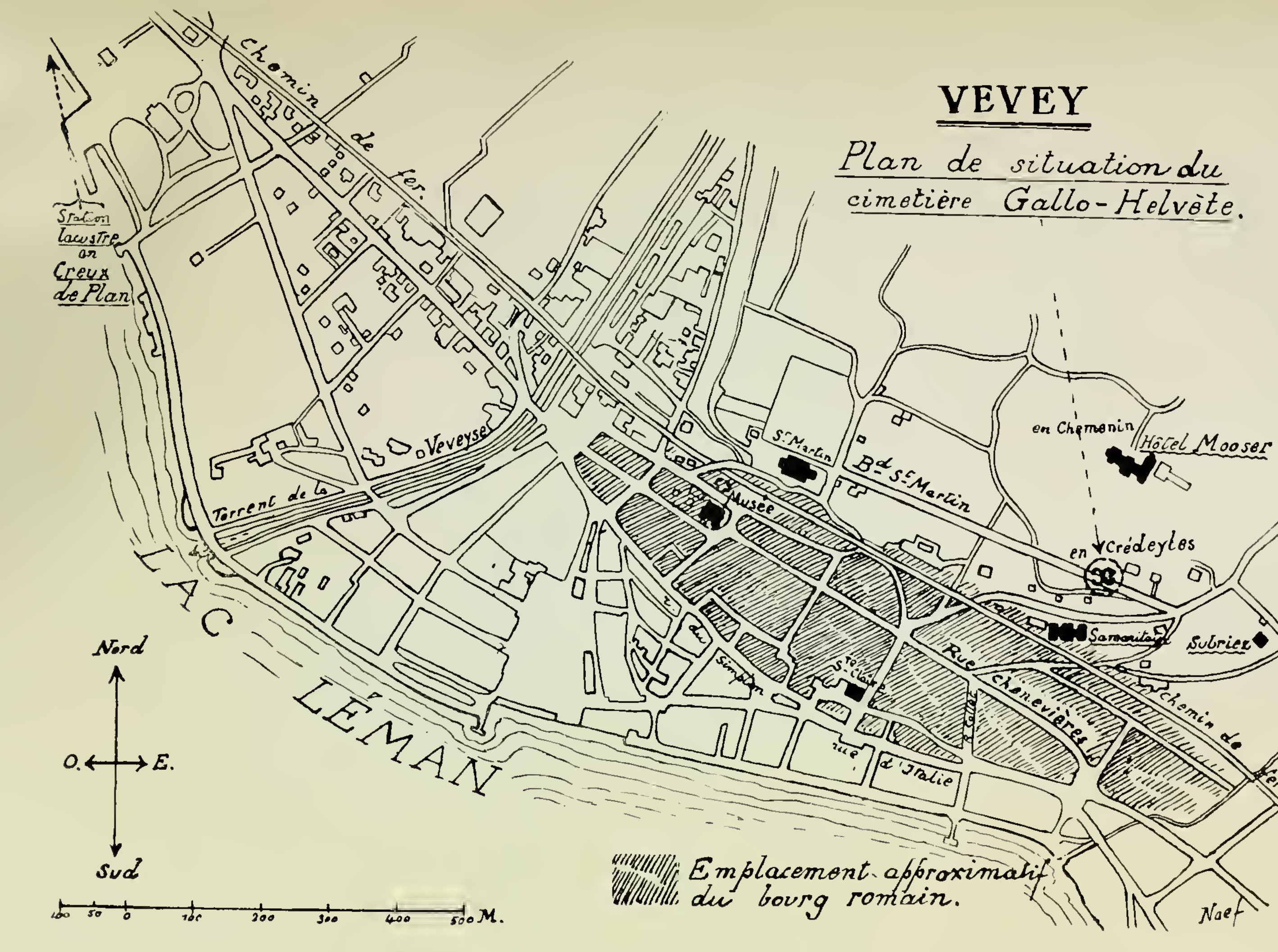


Fig. 1. Plan de situation.

Le cimetière gallo-helvète de Vevey.

Extraits du „Journal des fouilles", Février-Avril 1898.[1])

Par *A. Naef.*

I. Début et origines des fouilles.

La découverte d'un cimetière gallo-helvète à Vevey est purement accidentelle. Au commencement de l'année 1898, la ville de Vevey fit ouvrir un nouveau boulevard, le boulevard St-Martin actuel, qui de l'église St-Martin rejoint en ligne droite la route de Blonay près de la campagne de Subriez. (Comp. le plan de situation, fig. 1.) —

Vendredi, le 18 février 1898, les ouvriers s'étant avancés de l'Ouest vers l'Est jusqu'au lieu dit „en Crédeyles", (X) sur le plan de situation, dans les vignes situées entre l'hospice du Samaritain et l'hôtel Mooser en Chemenin, trouvèrent une série de sept squelettes, alignés dans la direction du nouveau boulevard et orientés du N. N.-E. au S. S.-O. (Sépultures nos 1 à 7 du plan des fouilles, Pl. I). C'est en creusant le fossé nécessaire pour les fondations d'un mur rectiligne (a—b, Pl. I), destiné à soutenir le terrain des vignes du côté Nord du boulevard, que les ouvriers rencontrèrent ces sépultures. (Comp. aussi la fig. 2, où l'on voit la construction de ce mur, quatre jours plus tard, en date du mardi 22 février.)

Au dire du contremaître, le squelette no 6 avait deux bracelets de verre à chaque avant-bras. L'un fut brisé; deux autres furent portés au greffe municipal; le troisième, emporté par un ouvrier, nous fut remis le lendemain. — A en juger par les trouvailles postérieures, il est possible que beaucoup d'autres objets passèrent alors inaperçus, furent brisés ou égarés. —

Le soir même, Mr. Ernest Burnat, architecte, me téléphona un message de Mr. Jomini, syndic de Vevey, m'annonçant la découverte, me demandant d'aller examiner les lieux, et de lui donner mon avis. — A la suite d'une inspection faite le lendemain matin, samedi le 19 février, en compagnie de Messieurs Ernest et Adolphe Burnat architectes et du contremaître des travaux du boulevard qui avait été présent lors de la découverte, je fis part à

---

[1]) Journal des fouilles éxécutées à Vevey, en février-mars-avril 1898, lors du percement du boulevard Saint Martin. Rédigé par Albert Naef, archéologue. Registre in-folio, mss. de 134 pages doubles, illustré de 258 dessins, croquis, plans, ... etc., et de 110 photographies. — Déposé à Lausanne, Archives du Service des Monuments Historiques, où il peut être consulté sur demande motivée adressée au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service des Mon. Histor. —



Fig. 2. Emplacement des fouilles, le 22 fév. 1898 au matin. (Vue prise en regardant vers l'Ouest).

Monsieur le Syndic de mes constatations, de l'importance de la trouvaille, et de l'intérêt capital qu'il y aurait à procéder à des recherches sérieuses et systématiques.

Mr. Jomini accueillit favorablement ces opinions et me pria de les lui remettre par écrit. Les conclusions essentielles de mon rapport demandaient tout d'abord de faire soigneusement cribler le gravier extrait des sept premières sépultures; de faire dresser un plan du terrain d'après le cadastre, et d'y reporter les emplacements des sépultures; de ne plus permettre d'en bouleverser de nouvelles; etc. J'offris en outre de prendre la direction des recherches, et mes occupations ne me permettant pas de rester constamment sur le terrain, je proposais que Mr. Adolphe Burnat me fût adjoint en qualité de surveillant des travaux.

Le rapport en question fut soumis à la Municipalité dès le lundi matin, 21 février, les conclusions en furent adoptées, et les recherches commencèrent immédiatement. [1])

Il serait trop long de donner ici, jour pour jour, une relation détaillée des travaux, qui durèrent près de deux mois dans des conditions plus ou moins faciles, tantôt favorisés par un temps superbe, tantôt contrariés par une pluie assez brusque ou des giboulées de neige. — Avant de parler des trouvailles, j'essayerai de tracer un tableau sommaire des antiquités préromaines de la contrée, et de montrer ainsi l'intérêt spécial que présentaient les recherches

---

[1]) Il est de mon devoir d'exprimer ici ma vive reconnaissance à Mr. Jomini, Syndic, et à la Municipalité de Vevey, qui a autorisé des fouilles systématiques, m'en a confié la direction, les a facilitées de toutes manières, et en a supporté les frais. — Le musée de Vevey est de la sorte entré en possession non seulement d'une collection d'objets rares et de valeur, mais surtout d'un ensemble de constatations scientifiques, bien importantes pour l'histoire de la civilisation de notre pays. —

Mr. le Conseiller fédéral Ruchet, alors Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, en autorisant que mon „*Journal des fouilles*" soit rédigé et illustré aux frais de l'Etat, a permis de donner à ce document, si indispensable, l'ampleur que comportait l'importance du sujet; je lui en exprime aussi toute ma reconnaissance.

Il m'est impossible de citer toutes les personnes qui ont bien voulu suivre mes travaux, me faire part de leurs remarques, ou me rendre le service de vérifier mes constatations — Qu'il me soit cependant permis de remercier spécialement Messieurs Fr. Doge, Dr. H. Martin, Dr. Rossier, de Vevey; Mr. le Dr. Gross de Neuveville; Mr. Salomon Reinach, conservateur-adjoint au musée de St-Germain, qui a le plus vivement insisté pour la présente publication; Mr. le Hofrath Kofler, de Darmstadt, conservateur des collections du Grand Duc de Hesse; d'autres archéologues tels que Messieurs Ulrich et Heierli de Zurich, de Fellenberg et Kasser de Berne, Alfred Godet de Neuchâtel; enfin mon collègue et ami Mr. Jaques Mayor de Genève, qui non seulement m'a fait part de ses conseils, de ses remarques, mais m'a même aidé dans la restitution de plusieurs objets pour leur installation au Musée Jenisch à Vevey. — Mr. le Dr. Al. Schenk, prof. à Lausanne, a bien voulu se charger d'étudier les crânes et les squelettes au point de vue anthropologique.

Mr. Adolphe Burnat, auquel j'avais désiré procurer l'occasion de participer pour la première fois à des fouilles, s'est acquitté de sa tâche de surveillant avec un soin et un intérêt, que je me plais à reconnaître. Il lui dois aussi de fort bonnes reproductions des objets trouvés, qu'il exécuta dans mon Journal et que je complétai plus tard. —

projetées au point de vue archéologique, historique et anthropologique; — nous étudierons la nature du terrain, puis je résumerai quels furent mon plan de fouilles, la marche des travaux, et les procédés que je crus devoir employer pour l'examen des sépultures.

II. Intérêt des recherches projetées au point de vue archéologique, historique et anthropologique.

Pour se rendre compte de l'intérêt que pouvaient présenter les fouilles projetées, il faut tout d'abord essayer de résumer sommairement les découvertes archéologiques précédemment faites à Vevey et dans les environs de la ville. —

Les plus anciens témoins de l'activité de l'homme, qui remontent probablement à la dernière période néolithique, soit *environ* entre 2000 et 1800 avant J. C., ont été signalés par Levade et reproduits par Fréd. Troyon dans ses *„Habitations lacustres"*, 1860, p. 78.

Vers 1820, en creusant un puits au-dessus de l'église Sainte-Claire (Comp. le plan de situation fig. 1), on trouva à dix mètres de profondeur environ, une rangée de pilotis et un tronc de sapin couché sur un fin limon, pareil à celui que la sonde amène du fond du lac, quand on la jette à 200 pas du rivage. — Un second tronc, coupé au-dessus de ses racines et enfoui dans le limon, gisait au fond d'un puits voisin, à dix mètres également sous la surface du sol. Troyon fait encore observer qu'une *hache en pierre*, découverte dans la même localité, mais à une profondeur moins considérable, ne saurait être plus ancienne que les pieux au-dessus desquels elle a été perdue. — J'ajouterai que la profondeur de ces vestiges parait moins étrange lorsqu'on la compare à celle de la couche archéologique de l'époque romaine, dont je reparlerai tout-à-l'heure.

Troyon (ouvrage précité, p. 107) indique en outre la station lacustre du *Creux de Plan,* sur un point de la rade situé entre Vevey et les Gonelles, au-dessous de Corseaux. (Comp. le plan de situation). Cet emplacement lui avait été signalé par Mr. D. Doret de Vevey, un artiste délicat doublé d'un fin archéologue. L'élévation des eaux et leur peu de transparence ne lui permirent pas d'examiner l'emplacement de manière à ajouter de nouvelles observations; l'Album des Antiquités lacustres du musée archéologique de Lausanne (1896. Texte p. 6, carte Pl. XLI) y reconnait une station de l'Age de la pierre. J'ajoute que cette station a été peu explorée, au profit de l'Etat, mais on prétend que plusieurs particuliers y ont fait et y font encore des pêches fructueuses; au mois d'avril 1896, profitant de la baisse exceptionnelle du lac et avec l'aide obligeant de Mr. Fr. Doge, j'ai pu dresser un plan approximatif d'une série des pilotis de cet emplacement et en mesurer la profondeur. — Tels sont, si je ne fais erreur, à Vevey et dans les environs immédiats de la ville, les seuls témoins de l'Age de la Pierre.

Les restes de l'Age du Bronze, placé très approximativement entre le 18 siècle et le milieu du 8e avant J. C. et subdivisé en trois périodes, sont

tout aussi rares; je n'en connais pas à Vevey même et, à une seule exception près, on ne peut citer dans les environs que quelques trouvailles d'objets isolés: à Hauteville une hachette, à Corsier une belle épingle de bronze, aujourd'hui au Musée de Lausanne. — Le seule découverte vraiment importante et qui permet de conclure à un établissement rapproché, fut celle de tombeaux cubiques, formés de dalles brutes, au signal de Chardonne. — Ces sépultures, reconnues au commencement du 19[e] siècle, renfermaient divers objets de bronze, nettement caractéristiques pour l'époque à laquelle ils se rattachent: des faucilles, des hachettes, des couteaux et des pointes de lances, déposés au musée de Lausanne. Il faudrait aller d'une part jusqu'à Montreux et Chillon, d'autre part à Chexbres et dans les environs, pour relever d'autres indices de l'âge du bronze; ces localités semblent trop éloignées de Vevey pour être étudiées ici.

Si nous passons à la première période préromaine du fer, dite de Hallstatt, c'est-à-dire à cette longue période que l'on place environ entre 750 et 400 avant J. C., les renseignements manquent complètement. Dans plusieurs parties de notre Canton cette période se caractérise par des tumuli à incinération, dont je ne connais pas encore d'exemples ni à Vevey, ni dans les environs. Il se pourrait que deux buttes, que l'on remarque près de Burier (campagne Couvreu), soient des tumuli, mais même si cette hypothèse se confirme, il n'est pas encore dit qu'ils appartiennent à la période de Hallstatt.

Vient ensuite la période gallo-helvète, ou de La Tène, cette période si importante pour notre histoire nationale, si peu étudiée et si peu connue dans notre Canton, et que l'on place environ entre 400 et 50 avant J. C., c'est-à-dire jusqu'à la conquête romaine.

Je ne mets pas en doute que Vevey et ses environs n'aient déjà fourni nombre de trouvailles se rattachant à cette période, mais elles auront passé inaperçues ou auront été confondues avec les éléments romains. Aujourd'hui encore, dans certains de nos musées, les objets les plus caractéristiques de cette période, les fibules ou épingles de sûreté par exemple, figurent parmi les *„objets de l'époque romaine."* Quoi qu'il en soit, avant les fouilles du boulevard Saint Martin, les données sur l'époque gauloise et helvète à Vevey se résumaient à bien peu de chose: l'existence très probable d'un bourg gaulois, et une seule trouvaille positive, celle d'une sépulture à Hauteville. — Cette sépulture était-elle isolée? — On l'ignore; c'est possible, mais peu probable. Elle est fort importante pour nous parceque les objets qu'elle renfermait, deux bracelets de bronze et une chaîne de bronze, figurés dans Troyon, Habit. lac. Pl. XVII, 10, 17, 22, offrent une grande analogie avec certains spécimens trouvés dans le cimetière du boulevard St-Martin.

Il ne sera pas inutile de résumer les autres localités essentielles de notre Canton où ont été reconnues jusqu'ici, d'une façon tant soit peu sûre, des antiquités gallo-helvètes; cela en vue de rapprochements avec celles dont il sera question plus loin, et aussi pour se faire une idée, très approximative et incomplète sans doute, des centres habités à cette époque Ce sont, par



Fig. 3. Emplacement de fouilles. — Vue prise en regardant vers l'Ouest.

ordre alphabétique : *Antagne*, sépultures avec bracelets de verre et de bronze, chaîne de bronze, épée de fer ; *Avenches; Begnins*, sépulture avec bracelets de verre ; *Bex (Hameau des Fontaines)*, sépulture avec chaînette de bronze, épée de fer dans son fourreau, bracelets de verre et de bronze, boucle d'oreilles d'argent, fibule de fer ; *(Sallaz, près Bex)*, chaînette de bronze ; *Echallens*, sépultures avec deux bracelets de verre, au musée de Lausanne ; *Gimel; Lausanne; Longirod*, bracelet de bronze avec disques saillants décorés d'un S, motif qui se retrouve sur l'un des échantillons de Vevey ; sépultures avec fibules et chaîne de bronze ; *Nyon; Rances; Villy* près Ollon ; *Yverdon*.

Pour la période romaine, de 50 avant J. C. jusqu'à 400 environ après J. C., nous possédons des renseignements un peu moins vagues. — On ne sait cependant encore rien de précis sur l'étendue ni sur le plan du bourg romain de *Vibiscum*, qui occupait probablement la partie supérieure de la ville actuelle, au nord de la rue d'Italie et de la rue du Simplon (Comp. le plan de situation) ; c'est dans cette partie de la ville que se font les trouvailles les plus fréquentes, et que l'on rencontre des monnaies depuis Auguste jusqu'à Valentinien. Il y a quelques années, dans un quartier de maisons situé près de l'angle des rues Chenevières et Collet, Mr. Fr. Doge a reconnu de nombreux restes romains, bien caractérisés ; au mois de février 1898, examinant une large tranchée ouverte dans la rue Chenevières, à l'angle de la rue des deux Temples, je constatai la couche romaine à une profondeur de plus de deux mètres sous le niveau actuel de la rue ; j'y ramassai des fragments de tuiles romaines, dont je portai plusieurs échantillons au Musée Jenisch.

La profondeur de cette couche romaine doit être rapprochée de celle des pilotis, signalés non loin de là par Levade et Troyon ; on notera d'autre part la proximité relative du bourg romain de l'emplacement du cimetière gaulois du boulevard Saint Martin.

Il sortirait du sujet de s'arrêter trop longuement aux trouvailles *romaines*, faites à Vevey et dans les environs ; qu'il suffise de rappeler en deux mots les tombes à inhumation reconnues aux Chenevières en 1843 ; les statuettes et les monnaies recueillies à la Pointe-de-Peilz, à La Tour-de-Peilz et à la campagne de Gillamont ; le milliaire trouvé en 1856 entre Vevey et Clarens ; l'inscription dédiée au dieu Sylvain ; etc. Les localités voisines : Baugy, Clarens, Corsier, Glérolles, Rivaz, St. Saphorin, abondent aussi en documents divers de cette époque. – L'essentiel était plutôt de présenter un tableau rapide des périodes *préromaines*, de montrer leurs lacunes considérables dans la contrée de Vevey, et l'intérêt capital qu'il y avait à obtenir si possible par des fouilles méthodiques un aperçu sur la race, la civilisation, l'industrie, les coutumes funéraires, peut-être même sur les croyances religieuses de nos ancêtres gallo-helvètes. — Nulle part jusqu'ici, dans notre Canton, on n'avait étudié la chose *sur place;* nous en étions réduits à des hypothèses, d'après les quelques rarissimes objets recueillis de seconde ou de troisième main pour nos musées.

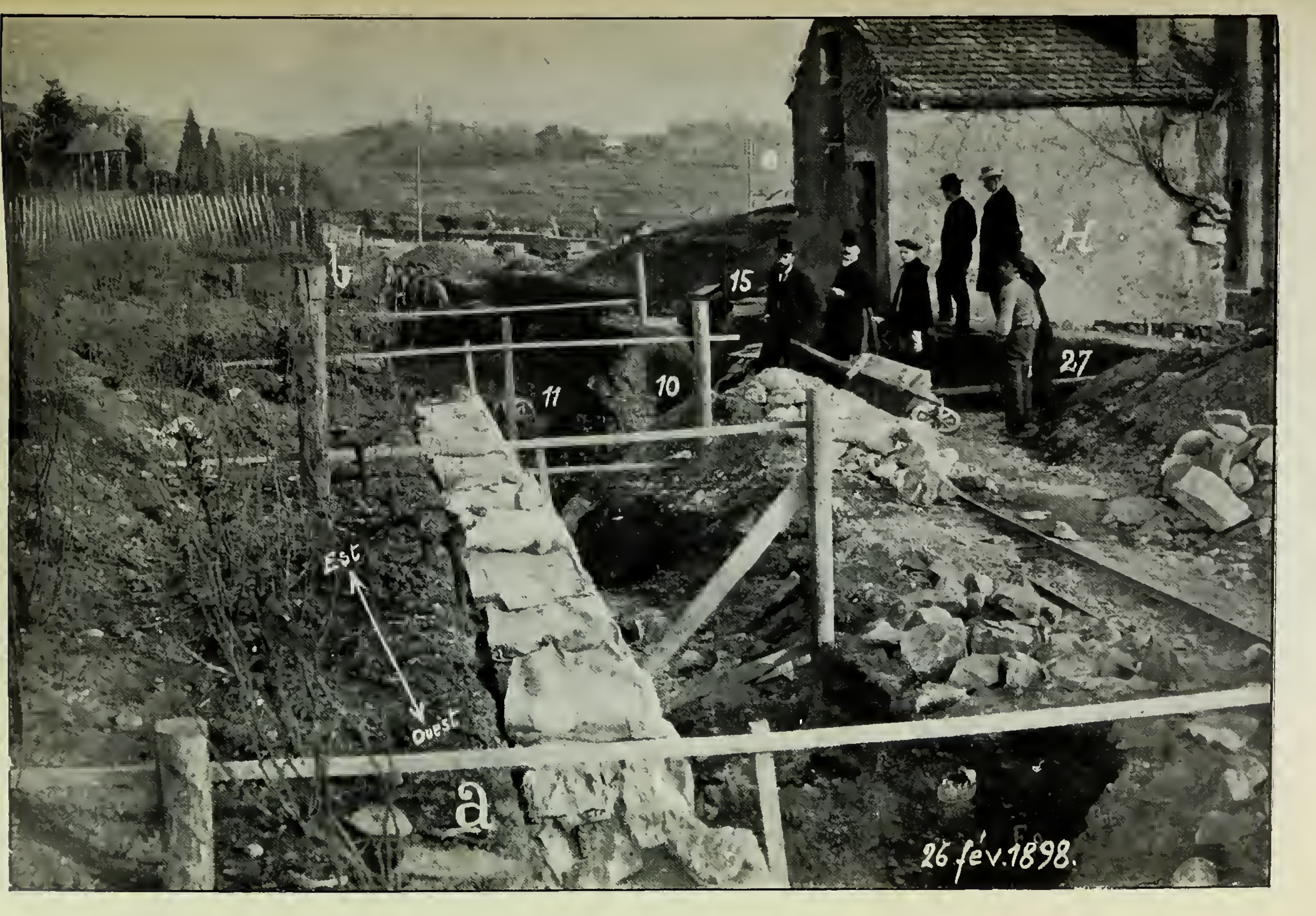


Fig. 4. Emplacement des fouilles. Vue prise en regardant vers l'Est.

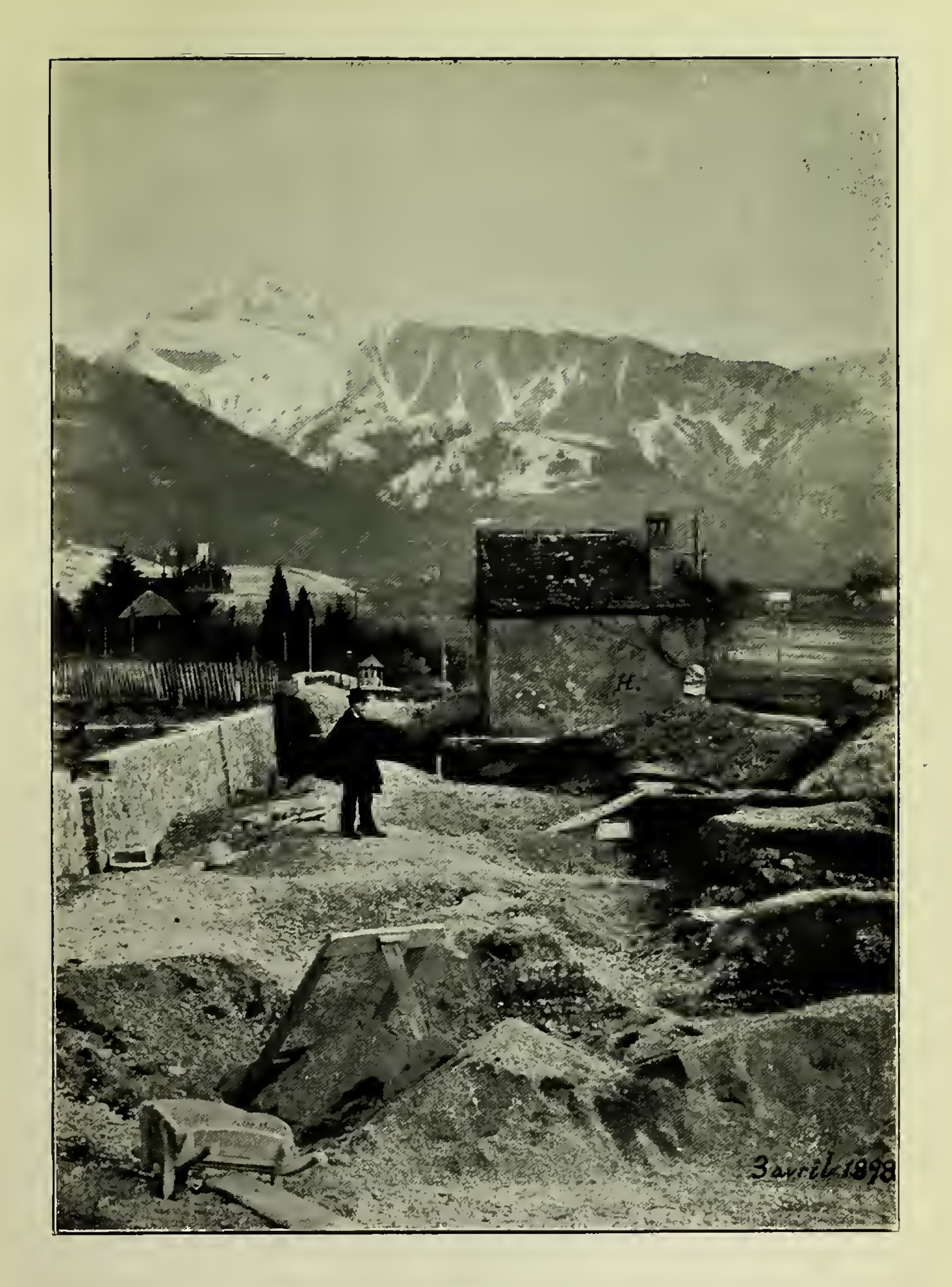


Fig. 5. Emplacement des fouilles. Vue prise en regardant vers l'Est

III Le terrain.

J'ai indiqué précédemment l'emplacement des trouvailles du 18 février 1898. En cet endroit le terrain forme une sorte de petit plateau entièrement planté de vignes, très légèrement incliné du Nord au Sud, qui s'abaisse ensuite assez brusquement du côté de la ville pour remonter du côté du Nord, vers l'hôtel Mooser en Chemenin. (Comp. le plan de situation, et les figures 2, 3, 4, 5). —

Sous une couche de terre végétale de 1,30 m à 1,40 m de profondeur, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins, apparaissent des lits réguliers de gravier et de sable ; ils représentent le sol vierge, et témoignent qu'à une époque extrêmement reculée, bien antérieure à tout vestige humain dans nos contrées, les rives du lac s'élevaient à ce niveau. – C'est dans ces couches de gravier et de sable qu'avaient été creusées les fosses des sépultures, et l'on observera d'emblée dans cette particularité une analogie remarquable avec nombre de sépultures gallo-helvètes de notre pays. — Est-ce un hasard? — Je l'ignore, mais le fait mérite d'être souligné. —

Il faut se hâter d'ajouter que les profondeurs relatives des sépultures par rapport au niveau actuel du sol sont très variables, et voici pourquoi. — On reconnait facilement que ce sol à été nivelé et aplani en terrasse presque régulière pour la culture de la vigne, mais il ne devait pas en être ainsi à l'origine. La surface du terrain suivait certainement les légères ondulations naturelles, parallèles, des couches de gravier et de sable préhistoriques, que l'on observe nettement dans la coupe des tranchées au-dessous de la terre remuée et cultivée.

Les tombes, pratiquées dans le sable, s'étaient naturellement remplies de terre ; il en résultait qu'en creusant par couches horizontales, les sépultures devaient se reconnaître facilement et s'annoncer par des espaces rectangulaires, allongés, remplis de terre végétale, dont la couleur brune se détachait sur la surface environnante de sable et de gravier gris-bleuâtre. —

Dans les couches supérieures du terrain, remué et cultivé, se montrèrent de temps à autre des *fragments isolés* de tuiles romaines à rebords ; le fait devait être signalé, mais il faudrait se garder d'en tirer des conclusions inexactes. Ces fragments, apportés avec les fumiers, proviennent du bourg romain de Vibiscum, dont nous avons noté l'emplacement peu éloigné de l'ancien cimetière gallo-helvète.

IV. Plan adopté pour les fouilles, et marche des travaux.

Pour comprendre le plan adopté pour les fouilles et leur marche, il faut tout d'abord esquisser la situation du boulevard à l'endroit des trouvailles et au début des recherches. — Si l'on compare le plan général des fouilles et la figure 2, il ne sera pas difficile de s'orienter; la vue 2, prise de l'Est vers l'Ouest au matin du second jour, mardi le 22 février 1898, est particulièrement instructive à cet égard. — Les maçons sont occupés à la construction du mur a-b du plan, destiné à soutenir les

terrains des vignes du côté du Nord, le futur niveau du boulevard devant être bien inférieur à celui des vignes ; on voit le fossé ouvert pour asseoir les fondations de ce mur de soutènement, et qui amena la découverte des premiers squelettes, les rails du Decauville, les tas de pierres et de gravier, en un mot l'état du terrain au début des fouilles. —

Les chiffres arabes indiquent les numéros des différentes sépultures portées sur le plan ; en ce moment on est occupé à l'examen de la sépulture N° 9, le N° 10 est reconnu, mais non encore découvert. — Mr. Ad. Burnat inscrit les notes que je lui dicte ; à côté de lui Mr. François Doge, un de nos excellents correspondants de la Commission des Monuments historiques ; au second plan, sur la gauche, Mr. Panchaud directeur des travaux de la ville ; au loin le clocher de l'église St-Martin. (Comp. le plan de situation). —

La photographie fig. 3, bien que très postérieure, complètera le coup d'œil du côté occidental ; on y voit en effet la partie méridionale du terrain, limitée par le „Chemin des Philosophes" (Comp. le plan), et le clocher de St-Martin servira de point de repère. —

La vue de la fig. 4, prise samedi le 26 février, donne les travaux du boulevard en regardant du côté de l'Est. — Par comparaison avec le plan, on notera l'ancien pavillon de vignes, H, qui nous fut très utile au cours des fouilles pour y déposer nos trouvailles, et derrière ce pavillon, d'une part la maison de Mr. Lehmann, d'autre part un amas considérable de terre. — La construction du mur de soutènement a—b, que je n'ai plus besoin de définir autrement, est beaucoup plus avancée du côté de l'Est qu'en date du 22 février, et l'on vient de terminer l'examen de la sépulture N° 15. — (Comp. enfin la vue de la fig. 5, prise en regardant également du côté de l'Est.)

Ces quatre planches en diront certainement davantage qu'une longue description, et permettront de n'ajouter que quelques mots sur l'état du terrain au début des recherches. — Il faut pour cela se reporter au plan. — J'y ai indiqué en a—b, c—d, le nouveau boulevard projeté, dont le mur septentrional était présentement construit de a en e, et tout à côté le fossé, qui fit découvrir les sépultures Nos 1 à 7. Il faut observer immédiatement que, pour les travaux du boulevard, soit le fossé, soit le mur a—e, allaient être prolongés de e en b. — La fig. 2 nous a montré les rails pour wagonnets, installés parallèlement au fossé, à peu près jusqu'en regard de la sépulture N° 7. —

Au sud du mur et du fossé pratiqué pour sa construction le terrain a déjà été abaissé pour l'établissement du boulevard, mais le niveau futur n'est pas encore atteint ; cet espace est encombré en tous sens de tas de pierres, de gravier et de sable extraits sur place en différents endroits. — En H le petit pavillon de vignes, destiné à disparaître, et dont j'ai parlé à propos de la fig. 4. A l'Est de ce pavillon le terrain se rétrécit ; il est également encombré de dépôts de gravier et de sable, mais surtout d'une véritable butte de terres, accumulées tout contre le pavillon. — Le „Chemin des Philosophes" est considérablement en contre-bas ; s'il a existé des sépultures sur son tracé, ce qui est possible, elles ont été détruites il y a longtemps.

— Ce chemin, qui rejoint la route de Blonay, est très ancien; quelques personnes prétendent qu'il s'agit d'une voie romaine, mais je n'ai pu encore contrôler le plus ou moins de probabilité de cette hypothèse. —

Ces quelques mots suffiront peut-être pour montrer la situation générale au début des recherches et le parti qu'il fallut adopter. Malgré toute la bonne volonté de Mr. Panchaud, le directeur des travaux de la ville, et l'amabilité avec laquelle il voulut bien faciliter les fouilles, il va de soi que les travaux du boulevard, activement poussés, ne pouvaient être ni interrompus, ni prendre une autre marche à cause des recherches archéologiques. On voudra bien garder en mémoire ce fait très naturel et cependant essentiel; il expliquera *l'irrégularité apparente* dans le numérotage des sépultures sur le plan, numérotage qui indique l'ordre suivant lequel elles furent examinées. — *La marche à suivre pour les fouilles était donc imposée par les travaux du boulevard;* le plan ne pouvait provisoirement consister qu'à explorer le terrain sur la largeur de ce futur boulevard. — Il fallait tout d'abord reconnaître l'existence éventuelle de sépultures dans le prolongement oriental du mur et du fossé a—e, et cela avant que les ouvriers terrassiers n'y soient parvenus; la suite se montrerait par la façon même dont seraient poussés les travaux de la chaussée, en saisissant les occasions favorables. —

Il était probable que l'on trouverait des sépultures soit à l'Est, soit à l'Ouest du pavillon H, mais il ne serait possible d'explorer ces emplacements qu'après l'enlèvement des amoncellements considérables qui s'y trouvaient. —

Il était très probable aussi que les sépultures se prolongeaient au Nord, sous les vignes, en partie propriétés particulières, en partie propriété de la ville. — Il va sans dire qu'on ne pouvait songer, pour le moment, à fouiller ces vignes; d'ailleurs là rien ne pressait, et la possibilité d'étendre tôt ou tard les recherches de ce côté se montrerait d'elle-même. —

Cela posé, le numérotage des sépultures sur le plan suffira pour montrer la marche graduelle des travaux, et la façon dont le terrain fut peu à peu exploré au moyen de fossés parallèles, de largeurs suffisantes pour ne rien laisser passer inaperçu. — Sur le plan les fossés sont marqués en lignes pointillées, et leurs directions successives par des flèches. —

V. Procédés employés pour l'examen des sépultures.

En parlant de la nature du terrain j'ai montré comment les fosses des sépultures, creusées dans les couches de gravier et de sable, s'étaient remplies de terre végétale, et comment elles s'annonçaient par des espaces rectangulaires, de couleur brune, sur la surface environnante blanche et gris-bleuâtre. — Cette remarque facilita singulièrement les recherches; arrivé à une certaine profondeur, il suffisait de niveler le sol par couches horizontales. —

Pour éviter des répétitions, je décrirai une fois pour toutes le système que je crus devoir employer pour l'examen des sépultures, partout où ce fut matériellement possible. — Lorsque la surface horizontale d'une ancienne fosse était nettement définie, je la faisais dégager en forme de petite butte

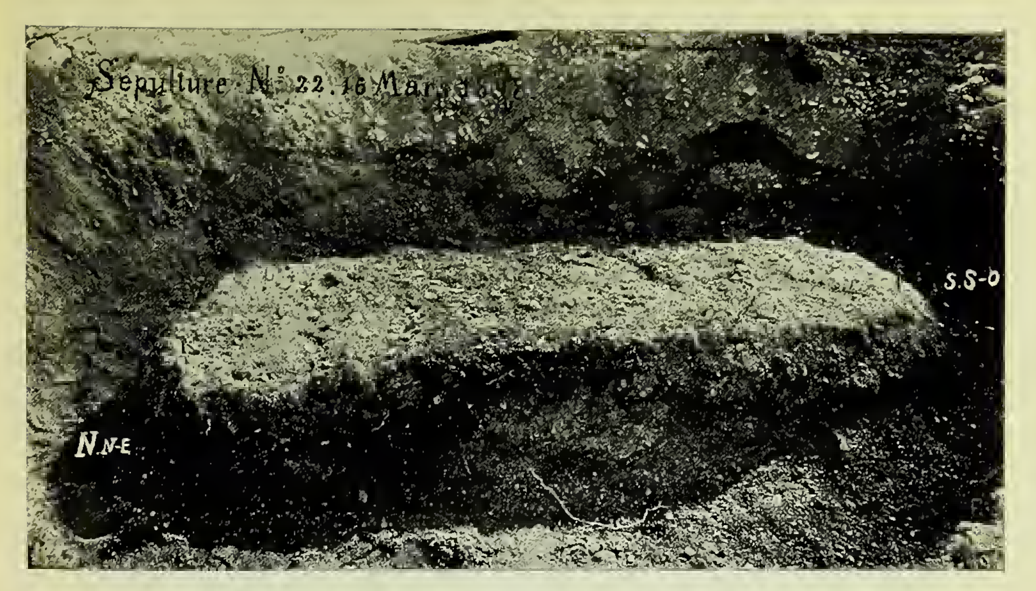


Fig. 6 Fosse d'une sépulture dégagée et transformée en butte pour l'examen.

allongée, entourée d'un fossé; tout autour de la fosse, ainsi transformée en une sorte de tumulus minuscule, on laissait subsister une enveloppe de gravier, d'épaisseur suffisante pour maintenir l'intérieur. — Là s'arrêtait le travail des ouvriers; c'est cette première phase de l'opération pour la sépulture N° 22, que montre la fig. 6. —

A ce moment on mesurait les dimensions de la fosse à sa partie supérieure, et l'on prenait à la boussole son orientation. Ensuite, aidé de Mr. Burnat et souvent de Mr. Doge, je raclais prudemment à la truelle le sommet de la motte, en maintenant toujours un niveau horizontal; en gardant des repères, il était possible de la sorte de mesurer la profondeur de la fosse et le rétrécissement éventuel de ses parois intérieures. — Au bout de peu de temps, dans la plupart des cas, apparaissait une ligne médiane de poussière noire, tantôt rectiligne, tantôt légèrement déformée; ou bien aussi, sur les bords, des lignes analogues, continues, formant un rectangle ou un trapèze. — C'étaient les traces des parties supérieures du cercueil; les dispositions diverses de ces traces, que l'on mesurait de suite, fournissaient les renseignements voulus sur formes et dimensions des couvercles. Je reviendrai plus tard à cette constatation si importante de cercueils de bois, pour présenter les différents types qu'il m'a été possible de restituer. — La fig. 7 montre les traces supérieures d'un cercueil de ce genre, celui du corps N° 27; le but des petits morceaux de bois clair, fichés en terre, était uniquement de mieux souligner les traces de poussière noire. Cette photographie, de même que plusieurs autres, ont malheureusement dû être faites dans des circonstances très défavorables, parfois au magnésium; c'est ainsi qu'il a fallu protéger la sépulture N° 27 sous une véritable tente, à cause des rafales de pluie et de neige. — D'autres essais pour faire mieux ressortir sur la photographie



Fig. 7. Apparition d'une ligne continue de poussière noire, traces supérieures d'un cercueil.



Fig. 8. Trois bracelets, un de bronze, deux de verre en place sur l'os d'un bras.

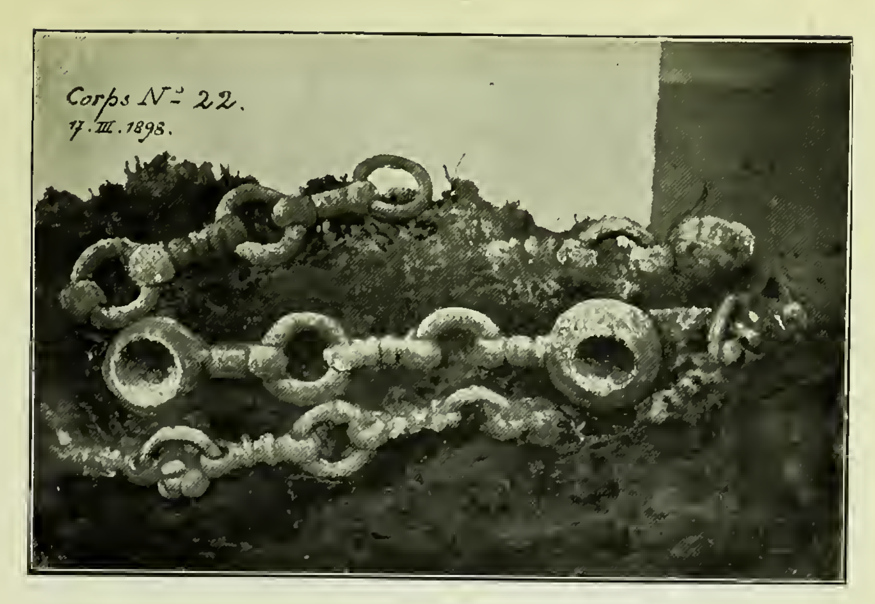


Fig. 9.

traces et formes du cercueil, et qui consistèrent tantôt à les souligner par des rangées de petites pierres blanches, tantôt à saupoudrer la surface intérieure avec de la chaux, ne réussirent guère, je l'avoue franchement; inutile donc de s'y arrêter. Mais ces traces étaient toujours soigneusement repérées et mesurées, de façon à se rendre compte de la forme des couvercles, de la position verticale ou oblique des parois latérales, des dimensions du fond du cercueil par rapport aux parties supérieures, de l'affaissement fréquent des planches, . . . etc.



Fig. 10.



Fig. 11.

Les terres peu à peu enlevées du sommet de la butte étaient jetées dans le fossé, où elles étaient examinées à nouveau, parfois criblées, puis d'où on les enlevait au fur et à mesure de l'opération. En continuant le grattage on arrivait au squelette, parfois réduit en poussière, mais que la profondeur du fossé, dégageant l'ancienne fosse, permettait d'étudier comme sur une table en laissant les objets aux endroits où ils se montraient. Le squelette était alors mesuré, photographié si possible, et l'on en dressait un nouveau plan coté, entouré des traces inférieures du cercueil et avec reports des objets. — Enfin lorsque, pour des raisons quelconques, il semblait dangereux d'enlever les objets, je coupais toute la motte de terre à laquelle ils adhéraient, pour les transporter de la sorte au musée. En voici quelques exemples. Sur la fig. 8, (Sépulture N° 8) trois bracelets, deux de verre, un de bronze, transportés avec l'os du bras et la terre qui les soutenaient; la fig. 9 (Sépulture de femme N° 22) donne la partie essentielle d'une ceinture de bronze, levée avec les crochets encore passés dans les anneaux, telle que la défunte la portait lorsqu'elle fut mise au tombeau; les fig. 10 et 11 sont des vues plongeante et latérale d'une motte de terre avec deux anneaux de bronze (Sépulture d'enfant N° 29). — Nous retrouverons d'ailleurs ces objets nettoyés, débarrassés de leur épaisse couche d'oxyde, et sur lesquels l'ornementation linéaire est denouveau visible. —

Ces quelques indications sur les procédés généralement employés pour l'examen des sépultures suffiront, je l'espère, pour n'avoir plus à y revenir; passons maintenant à l'étude des sépultures elles-mêmes et des objets qu'elles renfermaient. —

VI. Examen des sépultures.

Si l'on compare le plan général des fouilles, Planche I, on observera que la position des crânes dans les sépultures y a été marquée par un cercle; cette indication conventionnelle évitera des répétitions et dispensera d'expliquer, pour chaque cas particulier, ce que l'on entendra par une orientation : N. N. E. — S. S. O., S. S. O. — N. N E., N. — S., ... etc.

Les sept premières sépultures doivent être examinées ensemble car elles furent accidentellement bouleversées par des ouvriers avant les fouilles régulières: il est donc impossible d'en tirer des conclusions tant soit peu sûres. Voici les seuls faits qu'il soit permis de souligner: les sept premiers squelettes étaient tous orientés du N. N. E. au S. S. O., ce que l'on put vérifier par les tibias ou les pieds restés en place, et les corps avaient été couchés en terre libre, sans cercueils.

Le squelette No 6 portait quatre bracelets de verre, un vert-bleuâtre et un jaune à chaque avant-bras; trois de ces bracelets, un jaune, un vert-clair et un bleu-clair purent être recueillis, le quatrième fut brisé au moment de la découverte et il fut impossible d'en retrouver les débris. — Ces objets ornés de filets plus foncés, saillants et croisés en losanges, sont fréquents dans nos nécropoles de l'époque de La Tène et assez connus pour ne pas nécessiter une description spéciale [1]); ils sont d'ailleurs tout semblables aux deux échantillons recueillis au bras gauche du squelette N° 8, et qui ont été reproduits ci-dessus, fig. 8.

En criblant les terres extraites de ces sépultures, on trouva une petite perle d'ambre rouge (Fig. 12, *a*), en relation peut-être avec un objet de bronze (Fig. 12, *b*) dans lequel Mr. Ulrich, conservateur au Musée National à Zurich, crut pouvoir reconnaître une boucle d'oreille semblable à un échantillon provenant d'Arbedo Molinazzo (Fig. 12, *c*, d'après un croquis de Mr. Ulrich). On ramassa encore l'épingle d'une fibule de bronze, brisée, et un objet de parure, en bronze aussi (Fig. 12, *d*) qu'une trouvaille toute semblable, en place au bras droit du squelette N° 29, permet de désigner comme un bracelet.

Ce qui manque malheureusement pour définir l'époque à laquelle se rattachent ces sept premières sépultures, ce sont des fibules. Nous trouverons en effet au squelette N° 8 des bracelets de verre semblables à ceux de la sépulture N° 6 avec une ceinture de bronze et des fibules de bronze et de fer, nettement La Tène II; — la sépulture N° 22 montre une ceinture de bronze, toute pareille, avec fibules de fer La Tène II; mais, d'autre part, au squelette N° 29 le bracelet de bronze semblable à celui esquissé en *d*, fig. 12, est accompagné d'une série de fibules uniquement La Tène I, et c'est également une fibule La Tène I qui fut recueillie dans la sépulture N° 17, avec un bracelet de verre bleu de roi. Il est donc *admissible*, non prouvé, que

[1]) Leurs diamètres intérieurs varient entre 67 mm sur 63, et 66 mm sur 63.

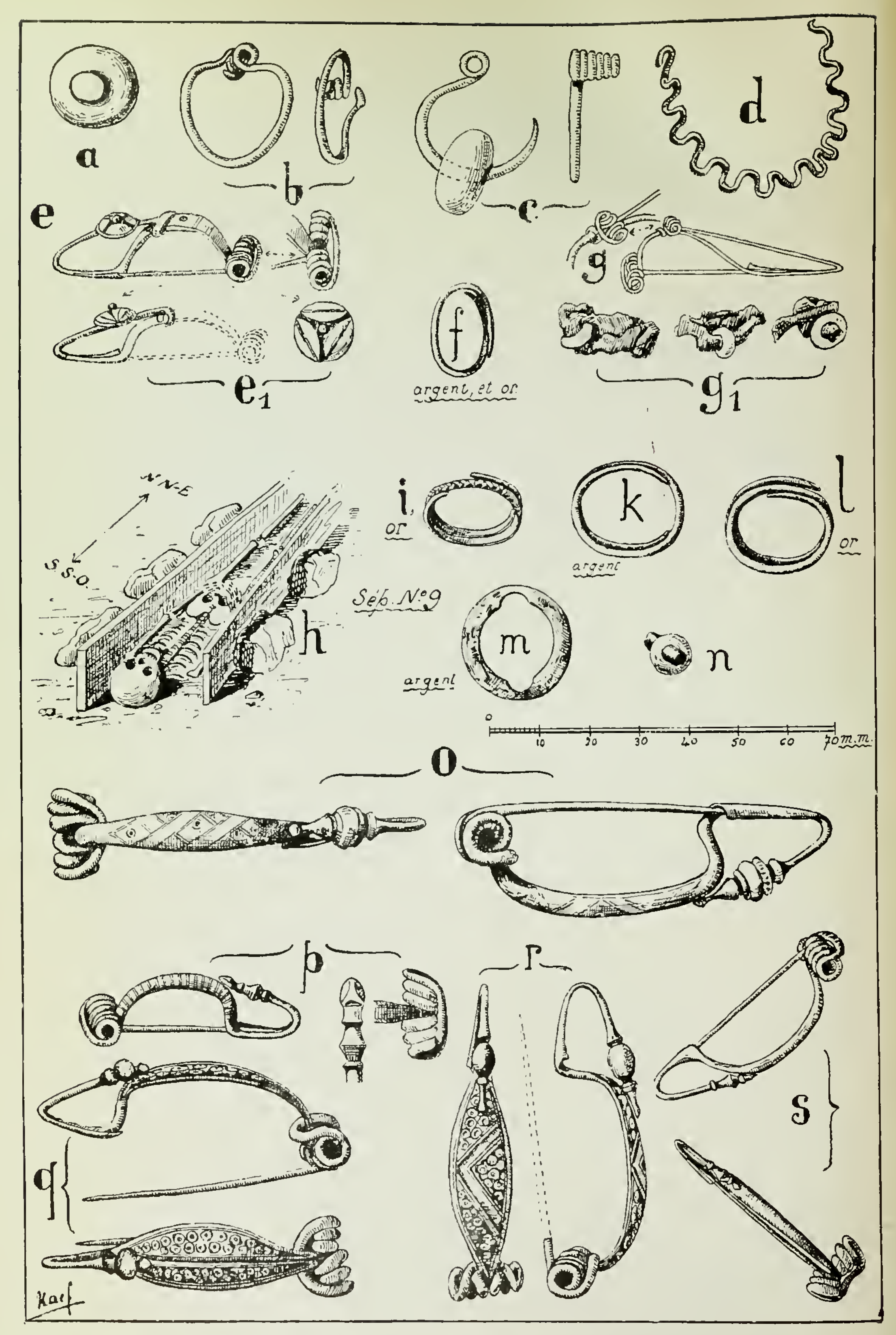
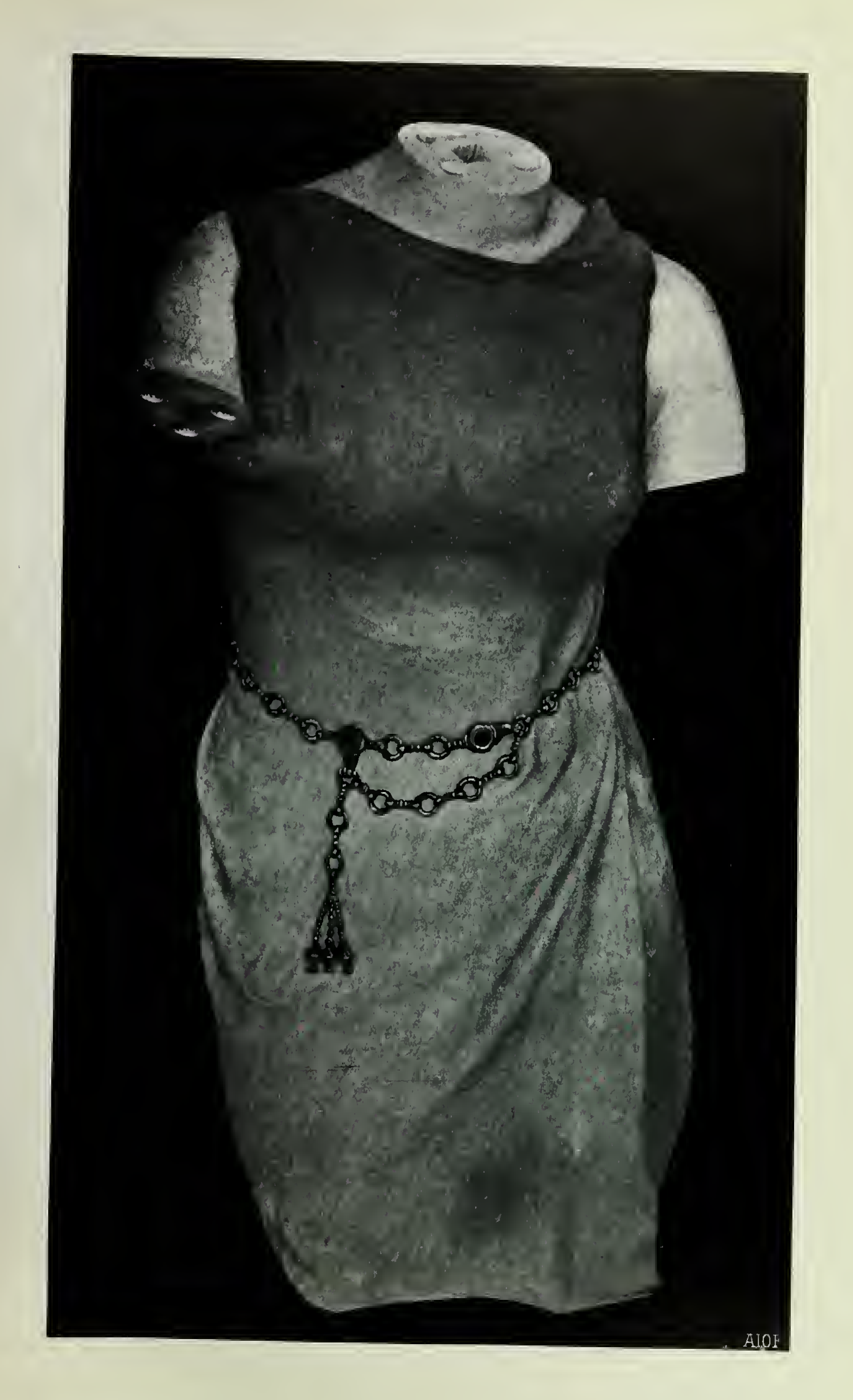


Fig. 12. Sépultures Nos 1 à 12.



lvéte de Vevey.

ion des ceintures de bronze.

er-Avril 1898.



Cimetière ga

Sépultures N°s 8 et 22 ; re

Fouilles de

la sépulture N° 6 se rattache à la période La Tène II; pour les six autres toute hypothèse manquerait de base.

La sépulture No 8, en terre libre, orientée du N. N. E. au S. S O., se rattache nettement à la période La Tène II. Le corps avait été étendu, couché sur le dos, mais la position des avant-bras est incertaine. Sur l'épaule gauche se trouvait une fibule à châton; à la hauteur de la taille une ceinture de bronze; au bras gauche trois bracelets, un de bronze, deux de verre; au bras droit un bracelet de fer; à la main droite un anneau d'or, à spirale massive; à la main gauche un anneau semblable, en argent; entre les tibias, près des pieds, un amas de six ou sept fibules.

Il y a lieu de reprendre les indications résumées ci-dessus pour les étudier un peu plus en détails.

D'après les petites dimensions du squelette, la finesse des os des bras, des jambes et des doigts, d'après les dents, . . . etc., Mr. le Dr. H. Martin de Vevey, présent à la fouille, put déclarer que le squelette était celui d'une jeune femme, de 18 ans environ.

La fibule de bronze à châton en os ciselé sur disque plat (Fig. 12, *e*), recueillie près de l'épaule gauche, ne laisse pas de doutes sur la période La Tène II à laquelle se rattache la sépulture N° 8; en effet cette fibule, *comme toutes les autres trouvées sur ce squelette*, montre un appendice caudal lié à l'arc au moyen d'un petit annelet.

La ceinture de bronze, à la hauteur de la taille, était très fragmentée mais absolument semblable, jusque dans ses moindres détails, à celle de la sépulture N° 22 dégagée en place et levée avec les crochets encore passés dans ses anneaux telle que la montre la figure 9. Mes restitutions de ces ceintures sur un torse de femme drapé (Planches II et III) s'appliquent donc aux deux sépultures et semblent assez claires pour se passer de longs commentaires; il faut cependant insister sur le fait que ces restitutions n'ont rien d'hypothétique, qu'elles ne sont que la traduction sûre de choses reconnues en place. L'étoffe dans laquelle le torse est drapé n'est pas une restitution, cela va sans dire; toutefois j'ai choisi une toile dont le tissu donne l'impression approximative de la réalité, d'après les tissus retrouvés sur plusieurs squelettes et que nous examinerons plus tard.

Pour des comparaisons futures, il y aurait lieu de noter que, *chez nous*, les ceintures de bronze de ce type se rencontrent souvent avec des bracelets de verre et des bagues en or et en argent, et cela généralement, presqu'uniquement, dans des sépultures de la période La Tène II.

La figure 8 montre les trois bracelets, un de bronze, deux de verre, en place sur l'os du bras gauche. Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux deux bracelets de verre bleu-verdâtre, à réseaux de même couleur mais plus foncée, tant ils sont fréquents dans nos sépultures de l'époque de La Tène; le bracelet de bronze à coquilles en demi-sphères creuses, pourvu de deux char-

nières, est plus rare et rappelle des formes antérieures; le bracelet de fer [1]), passé au bras droit du même squelette, est tout semblable au précédent, mais les coquilles semi-sphériques sont massives. Il peut être utile de rappeler que la nécropole de Champagny livra des bracelets de bronze analogues, et que l'un de ces objets, actuellement au Musée de Berne, était accompagné, comme ici, d'une ceinture de bronze et de deux bracelets de verre parfaitement semblables aux deux échantillons de notre squelette N⁰ 8 [2]). Sans multiplier les comparaisons, qu'il soit encore permis de citer la sépulture trouvée en mars 1896 au Wankdorffeld, au nord de Berne [3]), parceque le squelette en question portait, comme notre N⁰ 8, deux bracelets de verre, un bracelet de bronze et une chaîne de bronze à la ceinture.

Les petites dimensions des bracelets de verre, 64 mm de diamètre maximum à l'intérieur, semblent indiquer que ces parures restaient à poste fixe sur les bras; on ne s'explique donc pas facilement comment ces objets si fragiles, et sans aucun doute de grand prix, ne se brisaient pas étant exposés à s'entrechoquer continuellement; au squelette N⁰ 8 on observera que les deux bracelets de verre étaient même placés *sous* un bracelet de bronze. Or, sans parler des parties massives, je n'ai pu constater la moindre brisure aux filets saillants, très minces et très délicats, des six échantillons recueillis jusqu' ici dans les fouilles de Vevey; — ces particularités n'ont pas été expliquées jusqu' ici, que je sache.

Les deux bagues (Fig. 12, *f*) l'une en or, l'autre en argent, sont du type le plus fréquent dans nos sépultures de la période de la Tène, c'est-à-dire qu'elles consistent en un anneau massif, à fil cylindrique, dont les extrémités, légèrement amincies et effilées, se prolongent l'une par dessus l'autre en spirale. Ce qui est remarquable, c'est le diamètre minime de ces bagues (or: 14 mm, argent: 15 mm), qui ne pouvaient appartenir qu'aux deux petits doigts d'une très jeune femme.

Une des constatations les plus curieuses dans cette sépulture est celle de l'amas de fibules brisées, trouvées *entre les tibias* du squelette, *près des pieds*. Il s'agit en effet d'un véritable petit tas de six ou sept fibules de bronze et de fer, qui n'ont pu avoir aucune relation directe avec le costume porté par la défunte. Lorsqu'on les découvrit, plusieurs de ces objets étaient absolument agglomérés, si fortement reliés les uns aux autres par la rouille, qu'on eut beaucoup de peine à les séparer pour les étudier.

De pareils amoncellements de fibules, sans relation probable avec le vêtement du défunt, sont plutôt rares dans nos nécropoles gauloises; un des derniers exemples analogues est celui signalé en juillet 1895 dans une sé-

---

[1]) Diamètre maximum à l'intérieur: 64 mm.

[2]) Heierli. Anzeiger 1897, Pl. XI XII, et p. 128; — Bonstetten Rec. d'antiq. suisses, Pl. XXI, notes p. 43.

[3]) Kasser. Anzeiger 1896, p. 77—79.

pulture au Weissenbühlweg, au Sud de Berne [1]). On y trouva douze petites fibules de bronze, à la hauteur de la poitrine, et cet emplacement est moins singulier que le voisinage des pieds.

Si l'amoncellement en lui-même et son emplacement sont curieux, les fibules ne sont pas moins intéressantes. Toutes, soit celles de fer, soit celles de bronze, sont nettement du type La Tène II; l'une (Fig. 12, *e*1) présente un châton en os circulaire semblable à celui de la fibule *e* (même figure) et orné d'une gravure toute pareille; en *g* on en voit une autre, formée d'un simple fil cylindrique, et dont il faut noter le mode de liaison entre l'appendice caudal et l'arc (Comp. en *g* le détail, qui montre cette partie vue d'en haut); d'autres possèdent des particularités très rares et qui méritent de fixer l'attention: ce sont de petites perles d'ambre jaune clair *traversées par le fil cylindrique des fibules de fer* (Fig. 12, *g*1); tout à côté deux perles d'ambre rouge, une d'ambre jaune mat, s'étaient probablement détachées des fibules brisées. Il est malheureusement impossible de prouver exactement quel était l'emplacement de ces perles sur les fibules, aucun des débris n'étant suffisamment conservé pour cela; tout porte à croire qu'il s'agit d'une ornementation de l'appendice caudal, qui aurait remplacé ici les boules ou les disques habituels, avec ou sans émail. Si l'on examine les croquis en *g*1, on se rendra compte qu'il ne s'agit pas d'un hasard mais d'une ornementation voulue, bien intéressante à cause de sa rareté, et dont nous retrouverons d'ailleurs un nouvel exemple dans la sépulture suivante, N° 9; — je ne me souviens pas avoir vu des objets analogues provenant de *nos* nécropoles gauloises, je n'en connais pas jusqu' ici dans nos musées suisses, et me permets d'attirer l'attention sur cette particularité. Il ne semble guère possible, en effet, d'assimiler les débris en question à certaines boucles d'oreilles de Molinazzo-Arbedo et de Castione en Tessin, ou aux pendeloques qui accompagnent parfois les fibules dans ces nécropoles.

La sépulture N° 9 se rattache probablement à la période La Tène II. Le corps, celui d'un jeune homme, orienté du S. S. O au N. N. E., avait été étendu, couché sur le dos, le mains ramenées à l'intérieur et au sommet des cuisses; cette position, essentiellement celle des mains, a été la plus fréquemment observée à Vevey. Dans le cas spécial, et pour la seule fois jusqu' ici, on ne peut parler d'un véritable cercueil; le corps avait été simplement protégé latéralement par deux planches, maintenues en place par de grosses pierres, quatre à gauche, trois à droite. (Comparer le croquis, purement explicatif, *h*, Fig. 12.)

Les objets livrés par cette sépulture N° 9 sont peu nombreux mais importants: à chaque main deux bagues, une en or, l'autre en argent; à la hauteur de la ceinture une boucle d'argent; sur la poitrine une fibule de fer ornée d'une petite perle d'ambre jaune clair.

---

[1]) Anzeiger. 1896, p. 77 milieu.

Les deux bagues de la main droite (Fig. 12, *k* et *l*), de même que la bague en argent de la main gauche, toute semblable à celle esquissée en *k*, présentent le type habituel de l'anneau massif à fil cylindrique, mais avec un enroulement en double spirale plus accentué qu'aux échantillons du corps N° 8 [1]). Il faut observer que si les anneaux d'argent de ce type sont relativement fréquents dans nos sépultures de la période de La Tène, il n'en n'est pas de même des anneaux d'or; ils sont beaucoup plus rares. Je ne connais guère que les exemples d'Orpund près de Bienne [2]), et ceux signalés par Mr. Heierli à Löhningen (Schaffhouse) et Horgen (Zürich) [3]).

Le type de la bague en or trouvée à la main gauche du corps N° 9 (Fig. 12, *i*) est plus fréquent. Cette bague à ornement courant gravé sur fil aplati, rappelle beaucoup celle de Kirch-Thurnen, près de Thoune (N° 10,079 au Musée histor. de Berne), les deux échantillons de Horgen (*a* et *b* du carton N° 3261, au Musée National à Zürich), et la bague de bronze de Ritzenbach près Gummenen (Berne) [4]). Ce qu'il importe de souligner, tout spécialement, c'est qu'à Kirch-Thurnen la bague d'or en question était accompagnée de bagues d'argent en spirales semblables aux nôtres, d'un bracelet de verre, d'une ceinture de bronze et de *fibules La Tène II;* constatations analogues à Oberhofen sur le lac de Thoune, ... etc., etc. On voit donc d'une part une sorte de mode dans la similitude du port et de la distribution des parures, fait qui ne peut être l'effet du hasard, d'autre part un indice que, malgré l'absence de nombreuses fibules caractéristiques, notre sépulture N° 9 doit, comme le N° 8, se rattacher à la période La Tène II.

Je ne me souviens pas avoir vu jusqu' ici dans nos collections suisses, ni avoir relevé dans les publications relatives à nos nécropoles gauloises, une boucle en argent semblable à celle qui fut rencontrée à la hauteur de la taille du corps N° 9. Cette boucle plate (Fig. 12, *m*), pourvue de deux encoches à l'intérieur, a probablement servi à retenir la ceinture ou l'attache des braies; dans d'autres sépultures nous verrons, au même emplacement, tantôt une simple boucle de bronze, tantôt une très forte fibule de fer.

Au milieu de la poitrine, à quinze centimètres du crâne, on trouva les menus fragments d'une seule fibule de fer. Ces débris étaient dans un si piteux état et si complètement défigurés par l'oxydation, qu'il fut impossible de restituer l'objet ou d'en définir le type; un détail important permet cependant de supposer qu'il s'agit d'une fibule semblable à celles du corps N° 8, donc La Tène II. C'est de nouveau une de ces petites perles d'ambre jaune clair (Fig. 12, *n*), encore traversée par le fil cylindrique de la fibule, et que je considère provisoirement comme une ornementation de son appendice caudal.

---

[1]) Diamètres intérieurs des bagues: 17 et 18 mm.

[2]) Fréd. Bürki, Anzeiger, juin 1870, p. 151.

[3]) Heierli, Urgeschichte der Schweiz, p. 263 et 388.

[4]) Edm. von Fellenberg, Anzeiger, juillet 1880. Pl. VII, fig. 9.

Deux détails sont encore à noter. Immédiatement *au-dessus* de cette sépulture on constata quelques débris épars d'ossements humains, mais il est impossible de dire s'il s'agit des restes d'une sépulture antérieure ou tout simplement d'ossements déplacés par les racines de la vigne; on sait en effet que les racines transportent souvent des objets et de petits os à des distances extraordinaires. La seconde constatation, qui ne peut être passée sous silence, c'est que les pieds du squelette avaient entièrement disparu et qu'en cet endroit furent ramassés des débris de combustion nettement caractérisés. Je ne me permettrai pas de tirer de ce fait une conclusion quelconque, mais tenais à le signaler pour qu' on puisse le rapprocher plus tard d'une constatation positive et bien curieuse à la sépulture N° 15.

La sépulture N° 10, orientée du Nord au Sud, était en terre libre. Toute la partie supérieure du squelette avait été coupée par les ouvriers du boulevard en prolongeant leur fossé: *a—e* (Comp. le Plan général, Planche I); il ne restait en place que les os des jambes, parfaitement conservés, et dont épaisseurs et longueurs semblaient indiquer un homme. Entre les tibias, près des genoux, se montra un petit tas de charbon de bois, coutume que nous retrouverons dans quelques-unes des sépultures suivantes, et qui semble donc avoir été assez fréquente. Cette coutume de mettre du charbon dans les sépultures remonte à une très haute antiquité; Bonstetten l'avait déjà reconnue dans nombre de tumuli *à inhumations* qu'il fouilla en Suisse, tumuli de l'âge du bronze et postérieurs, et, à son avis, ce charbon avait pour but de hâter la décomposition des chairs. C'est possible, mais dans nos sépultures de Vevey le charbon n'était pas éparpillé; il était si régulièrement disposé, qu'il faut y voir une des opérations d'un rituel funéraire encore inconnu. Je n'ai pas souvenir qu'il ait été signalé dans d'autres sépultures de La Tène en Suisse. Quoi qu'il en soit, l'habitude se transmit au Moyen-Age; au XIIIe siècle encore Guillaume Durand, évêque de Mende, en parle et l'explique dans son „Manuel des divins offices" (Office des morts) [1]).

L'absence de la partie supérieure du corps, mains y comprises, explique le manque absolu d'objets dans la sépulture N° 10; — que ce soit ou non l'effet du hasard, il faut signaler la quantité toujours très grande de petites pierres vertes, de serpentine, qui entourent les tombes.

La sépulture N° 11, franchement La Tène I, était celle d'un homme; le corps, orienté du N. N. E au S. S. O., avait été étendu sur le dos, les mains ramenées à l'intérieur et au sommet des cuisses, selon un mode si fréquent dans la nécropole de Vevey, qu'il sera permis de le désigner dorénavant sous le nom de „position habituelle".

---

[1]) Voir la traduction par Ch. Barthélemy, Paris, Vivès édit. 1854. T. V, Lib. VII, chap. XXXV, p. 95, et T. V, p. 112.

En fait d'objets, trois fibules seulement, toutes trois franchement La Tène I; deux de bronze, l'une sur l'épaule droite, près du menton (Fig. 12, *o*), l'autre sur le bassin (Fig. 12, *p*); la troisième, de fer, très forte, de dix centimètres de longueur, à la partie inférieure du bassin. On peut admettre que cette dernière, abîmée par l'oxydation mais toute semblable d'ensemble et de détails à l'échantillon *o*, servait à fixer la ceinture de laine ou d'étoffe qui retenait les braies. Les deux fibules de bronze, d'un type très fréquent en Suisse, sont fort jolies; il faut noter leurs ornementations ciselées, la disposition de leurs ressorts et des appendices de leurs pieds.

La sépulture No 12 était celle d'un jeune homme, dont le squelette, orienté du N. N. E. au S. S. O., était couché en terre libre, dans la position habituelle d'ensemble et de détails, et sans entourage quelconque. A l'avant-bras droit était passé un charmant bracelet de bronze; quatre fibules La Tène I, trois de bronze, une de fer, étaient réunies sur la poitrine près de l'épaule droite.

Les reproductions des trois fibules de bronze, en *q, r* et *s* de la Fig. 12, dispenseront de décrire ces objets; il suffira d'ajouter que la fibule de fer est toute semblable à l'échantillon *s*, de bronze.

Il convient par contre d'examiner plus attentivement le bracelet de bronze, Fig. 13, dont la tige cylindrique, massive, est pourvue de trois boutons décorés d'un ornement en S; un des boutons contient le fermoir [1]). Ce type de bracelet, d'une rare élégance, n'est pas très fréquent dans nos nécropoles de l'époque de La Tène; la plupart des échantillons analogues possèdent des boutons dépourvus d'ornementations ou qui ne présentent pas le motif en S [2]).

La sépulture No 13, La Tène I, était celle d'un enfant, de huit ans au plus, d'après l'examen des os et des dents fait par Mr. le Dr. H. Martin présent à la fouille.

Le petit corps, orienté du S. S.-O. au N. N.-E., avait été inhumé en terre libre, sans cercueil; la fosse, dont le fond est à 1 m, 70 sous le niveau de la vigne, n'a que 0 m, 90 de longueur. Si l'orientation est normale, il n'en n'est pas de même de la position du corps, qui avait été couché sur le côté droit, la tête tournée à l'Est, les jambes posées l'une sur l'autre, repliées, les genoux saillants à l'Est; lors de la décomposition des chairs, l'épaule et le bras gauche durent s'affaisser latéralement. Il est très probable qu'ici l'attitude repliée des jambes et celle du corps sont accidentelles car c'est la seule fois jusqu'à ce jour qu'elles ont été constatées dans la nécropole de Vevey.

---

[1]) Diamètre intérieur: 50 mm sur 55.

[2]) Bonstetten, Rec. d'Antiq. Suisses, Pl. XI, fig. 10, Echandens (Vaud); Pl V, fig. 6, Spietz (Berne) Musée cantonal Lausanne N° 48 (Bois de Vaud); .... etc.



Fig. 13. Sépulture N° 12. — 25. février 1898.

L'unique objet recueilli dans cette sépulture est une belle fibule qui reposait sur la colonne vertébrale, vers le milieu de la poitrine, et qui avait teinté en vert les côtes avoisinantes. La coloration des os et leur préservation par une couche d'oxyde de bronze sont assez connues et ont été assez souvent signalées pour n'avoir pas à s'y arrêter longuement; qu'il suffise de dire, une fois pour toutes, qu'à Vevey pareilles constatations ont été faites dans la majeure partie des sépultures, et que parfois ces indices ont été très utiles pour définir l'emplacement des objets.

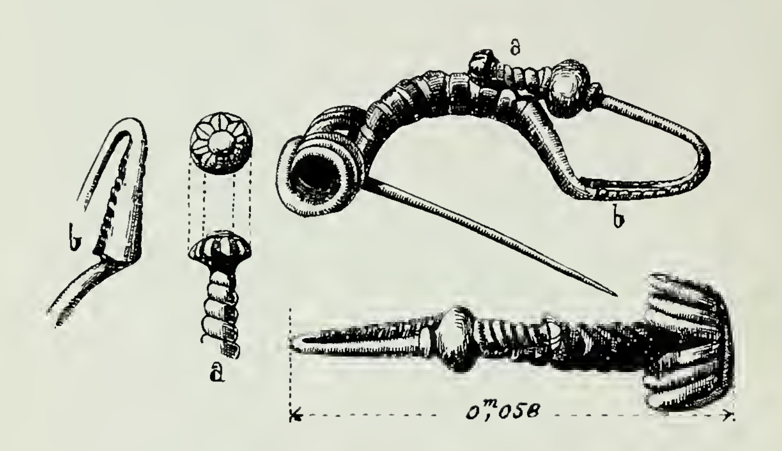


Fig. 14. Sépulture N° 13. — 25 février 1898.

La fibule, que les croquis Fig. 14 me dispenseront de décrire, est franchement du type La Tène I; elle agrafait probablement le manteau ou la couverture dans lesquels le petit cadavre fut enveloppé lorsqu'on le déposa en terre. Je n'ai pas en mémoire un seul échantillon exactement semblable à cette fibule, massive, à côtes saillantes, qui ne manque pas d'élégance; les objets analogues trouvés à Dachelsen [1]), à Kirchlindach [2]), à Yverdon [3]), offrent

[1]) Mr. Ulrich: Anzeiger avril 1886, p. 257 à 258, Pl. XIV, fig. 5.

[2]) Musée de Berne, N° 10457.

[3]) de Bonstetten: Rec. Antiq. Suisses, Pl. XV, fig. 20.

chacun des différences essentielles soit dans la disposition de leurs appendices caudals, soit dans celle de leurs ressorts.

La sépulture No 14, indéfinissable, est encore une énigme. C'était une fosse circulaire, d'un mètre de diamètre à peu près, qui ne contenait que quelques restes d'un squelette humain: fragments d'os longs, de bassin, de phalanges de pieds, . . . etc., avec beaucoup de charbon mélangé aux os par petits tas. L'excavation, au même niveau que celles des deux sépultures voisines, était une fosse contemporaine, non pas ce que nos vignerons nomment une „tine“, c'est-à-dire un grand trou dans lequel on enfouit les cailloux des vignes et qui se reconnaissent immédiatement grâce à ces cailloux.

Il est impossible d'affirmer qu'il s'agit d'une sépulture par incinération, l'hypothèse offre seulement une certaine probabilité; il faut en effet rapprocher ce que nous avons ici de ce qui a été consigné ci-dessus au sujet des pieds du squelette N⁰ 9, de ce que nous verrons tout-à-l'heure, d'une façon très précise, à la sépulture N⁰ 15, et des curieuses constatations faites par exemple à Schönegg près de Spiez. — On découvrit plusieurs fois en cet endroit des sépultures à inhumations de l'époque de La Tène; de Bonstetten, qui y avait lui-même fait des fouilles et qui en publia les trouvailles dans son Recueil d'Antiquités Suisses, raconte que *l'on trouva entre les sépultures des enfoncements circulaires, de deux pieds de profondeur sur un pied et demi de diamètre, remplis de cendre, de charbon, d'ossements brûlés et de débris de poteries*[1]). — L'auteur suppose que ces dernières sépultures, par incinération, étaient celles des pauvres. Bien que le contenu des fosses circulaires de Schönegg ne soit pas exactement le même que celui de notre sépulture N⁰ 14, *malgré l'absence complète de poteries dans la nécropole de Vevey,* on avouera que le rapprochement s'impose; il fallait attirer l'attention sur une particularité qui aura pu parfois passer inapercue, et qui s'expliquera sans doute par des observations futures.

Sépulture No 15. (Comparer le plan général des fouilles et la figure 4.

D'après les deux fibules qu'elle renfermait, la sépulture N⁰ 15 se rattache à la période La Tène I; cette sépulture est une des plus curieuses de la nécropole de Vevey, moins par les objets qu'elle livra que par les constatations nouvelles en Suisse et fort importantes qu'elle permit de faire.

La figure 15 montre le plan de la fosse, orientée du N. N.-O. au S. S.-E.; dans cette fosse des lignes épaisses et parfaitement continues de poussière noire indiquent un ancien cercueil de bois; ce cercueil renferme le bassin et les jambes d'un squelette, dont la position est suffisamment claire pour se passer de description et qui, d'après l'épaisseur des os, est probablement celui d'un homme. Les os des jambes sont bien conservés, très régulière-

---

[1]) Cette intéressante observation de Bonstetten a aussi été releveé par Mr. Heierli: Urgeschichte der Schweiz, page 391.

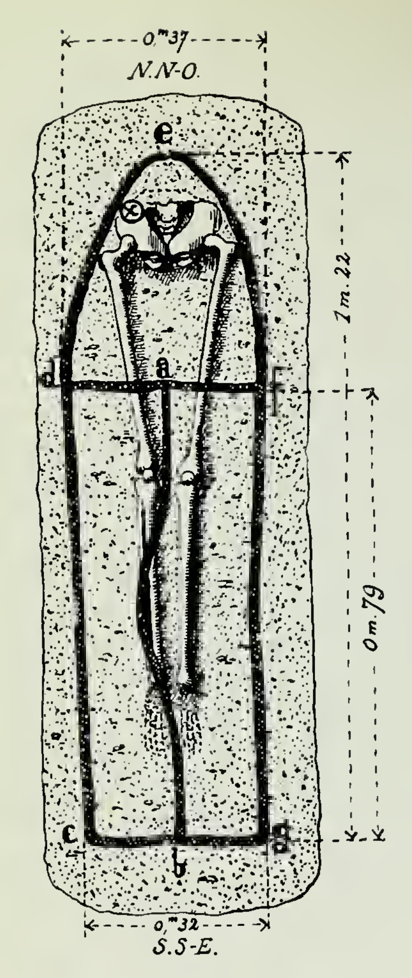


Fig. 15. Sépulture N° 15. 26 fév. 1898.

ment disposés, les fémurs sont encore emboîtés dans le bassin; les pieds manquent entièrement, de même que toute vertèbre au-dessus de la taille et tout os quelconque de la partie supérieure du corps. Au point marqué X dans un cercle, sur le côté droit du bassin, furent trouvés l'un au-dessous de l'autre quatre objets auxquels nous reviendrons: une perle de verre, une grosse perle plate d'ambre rouge, et deux fibules de fer La Tène I, soudées l'une à l'autre par la rouille.

Cette sépulture était si étrange, si absolument nouvelle, qu'au premier abord je crus qu'elle avait été coupée par les ouvriers terrassiers lorsqu'ils creusèrent tout à côté pour extraire du sable; — le contre-maître affirmait qu'on n'y avait pas touché, et je dus en effet me rendre à l'évidence des preuves fournies par mon examen. La preuve la plus concluante est celle des traces très franches et très nettes du cercueil, traces de poussière noire intactes et continues, qui apparurent peu à peu en nivelant l'ancienne fosse et se prolongèrent régulièrement jusque sous le squelette. Or la plus légère pression, le moindre coup de pioche, auraient détruit ces traces, les auraient tout au moins coupées; une coupure moderne se serait d'ailleurs immédiatement marquée dans le remblai de la fosse, tassé depuis plus de vingt siècles, de même qu'autour de cette fosse dans les couches vierges de sable et de gravier régulièrement stratifiées[1]).

En nivelant peu à peu l'ancienne fosse, transformée en butte suivant le mode habituel (Comp. ci-dessus, chapitre V), on reconnut tout d'abord l'arête médiane a-b, probablement déformée par l'effondrement du cercueil, puis l'arête transversale d-f, qui semblent toutes deux provenir du couvercle. — Un peu plus bas, les parois latérales et extrêmes s'accusèrent bientôt par leurs arêtes, à peu près rectilignes, en c-g, c-d, g-f, puis fortement courbées à partir des points d et f pour se rejoindre à l'extrémité N. N.-O. — En cet endroit, au point e, il faut noter une toute petite interruption, peut-être une fente; la largeur la plus forte est en d-f, d'où le cercueil se rétrécit insensiblement vers l'extrémité du S. S.-E.[2]).

[1]) Ces détails et les suivants me semblent nécessaires pour bien fixer la réalité de mes constatations, qui furent d'ailleurs contrôlées par trois des Correspondants de notre Commission des Mon. Histor., MM. François Doge, Dr. H. Martin et Ad. Burnat, présents à la fouille.

[2]) Les cotes sont portées sur le plan. Je dois rectifier une erreur du plan de cette

Pour essayer de restituer en pensée la forme approximative du cercueil, il faut observer que seule la portion d-c-g-f semble avoir été couverte,

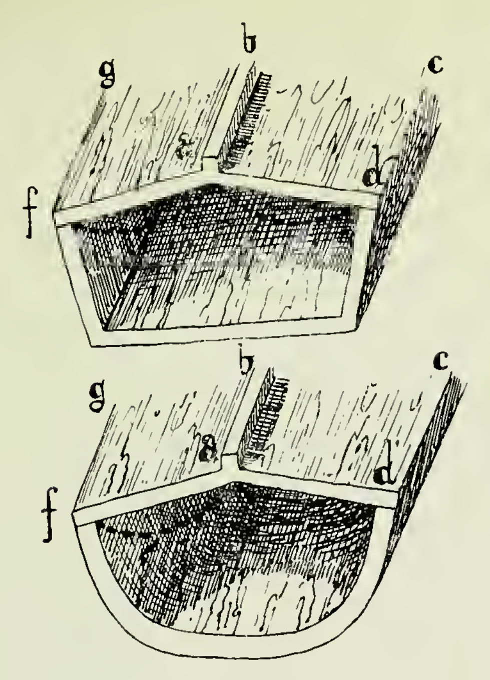


Fig. 16. Sépulture N° 15.

et que ce couvercle devait être légèrement en dos d'âne. — En effet, tout étrange que cela soit, on ne trouva à l'intérieur du triangle curviligne d-e-f aucune trace de poussière noire, qui aurait indiqué une couverture horizontale; deux couches concaves de cette poussière se remarquèrent par contre entre l'arête médiane a-b et les deux arêtes latérales c-d, g-f. — Il en résulte, semble-t-il, que lors de la décomposition du bois, les planches du couvercle en dos d'âne s'affaissèrent suivant des courbes que j'indique en pointillés sur les croquis explicatifs fig. 16 ci-contre; ils supposent une coupe verticale en d-a-f du plan.

Les parois latérales n'étaient pas verticales, mais légèrement inclinées; — la preuve, c'est qu'au fur et à mesure qu'on enleva la terre par couches horizontales, la largeur du cercueil diminua, et cela d'une façon parfaitement régulière jusqu'à une couche horizontale de poussière noire, qui s'étendait sous le squelette et immédiatement sur le fond naturel de la fosse.

On ne recueillit pas le moindre clou, ni au cercueil de cette sépulture, ni à ceux qui se rencontrèrent plus tard, mais il ne peut cependant être question de planches simplement juxtaposées. Si tel avait été le cas, les

---

sépulture exposé au Musée Jenisch à Vevey (Salle du Vieux-Vevey, vitrines spéciales Planche VIII): aux points d et f les traces du cercueil semblent former un ressaut, n'être pas continues, ce qui est inexact.

planches et leurs traces auraient été déformées, il aurait été impossible de trouver ces traces aussi continues, leurs angles aussi réguliers, aussi nettement marqués, et soit ici, soit dans les nombreux exemples que nous aurons encore à étudier, on noterait des interruptions aux points de contact des planches. Or si j'en excepte les sépultures en terre libre et l'exemple de la sépulture N⁰ 9, protégée simplement par deux planches latérales, nous possédons jusqu'ici douze sépultures pourvues de véritables cercueils, dont il sera possible de restituer les formes assez différentes les unes des autres. Il faut donc admettre soit que les planches étaient reliées par des chevilles de bois, soit que le tout avait été creusé dans un tronc d'arbre. Les croquis de la fig. 16 traduisent les deux hypothèses, entre lesquelles il m'est impossible de me prononcer avec preuves absolument concluantes à l'appui. Le plus naturel serait d'admettre des troncs d'arbres creusés; cette hypothèse, à laquelle je me rallierais volontiers, expliquerait le rétrécissement si curieux du cercueil N⁰ 15 et d'autres courbes analogues; elle rappellerait aussi les cercueils des tumuli danois, d'une époque bien antérieure il est vrai, creusés dans des troncs de chêne[1]). On ne saurait d'autre part passer sous silence certaines objections assez sérieuses: les traces de poussière mesurent au plus 2½ cm de largeur, rarement 3 cm, ce qui n'est peut-être pas suffisant pour les parois d'un arbre creusé, d'autant plus que les extrémités ont exactement la même épaisseur; dans les cercueils danois en question, ces extrémités sont beaucoup plus fortes. En outre, s'il s'agit d'un arbre creusé, on ne comprend pas facilement la raison des couvercles en dos d'âne, ni leurs arêtes. — Faut-il admettre peut-être les deux modes de fabrication, entre lesquels l'hésitation est permise? — Quoi qu'il en soit, on ne saurait assimiler les trouvailles de Vevey aux fosses à parois lambrissées signalées dès lors en Bohême[2]).

Pour éviter des répétitions, j'ai saisi l'occasion de discuter cette question des cercueils, qui se représentera souvent; je n'y reviendrai que pour signaler les différences de formes ou les particularités des nouveaux exemples.

S'il ne semble pas possible de trancher la question du mode de fabrication du cercueil (Sépulture N⁰ 15), le fait essentiel n'en subsiste pas moins: ce cercueil contenait la partie inférieure d'un corps humain et doit avoir été spécialement fabriqué dans ce but. L'examen des os prouve d'autre part que la partie supérieure du corps avait été coupée à la hauteur de la taille, et que jambes et bassin étaient parfaitement intacts lorsqu'ils furent régulièrement et soigneusement inhumés. — Qu'en est-il des pieds, je l'ignore; il faut se borner à constater leur absence complète, en ajoutant qu'on ne recueillit aucun vestige quelconque de charbon ni de débris de combustion, comme cela avait été le cas à la sépulture N⁰ 9.

[1]) En 1861 près de Havdrup; en 1871 près de Borum-Eshöi; . . etc.
[2]) Nécropole de Langugest; époque de La Tène.

Je ne crois pas faire erreur en disant que pareille inhumation partielle n'a pas encore été signalée en Suisse dans nos sépultures de l'époque de La Tène, non plus que la coutume des cercueils. Or bien qu'aucun indice ne permette malheureusement d'affirmer que la partie supérieure du corps N° 15 ait été incinérée, un rapprochement s'impose avec le rite encore inexpliqué, plusieurs fois constaté dans les sépultures antérieures de Hallstatt, celui des inhumations et des incinérations partielles. — A Hallstatt, dans des cas de ce genre, c'était d'habitude la tête qui avait été conservée; mais on y relève deux exemples absolument analogues à celui qui nous occupe: une fois les deux jambes d'un corps avaient été inhumées, le reste incinéré, une autre fois les jambes et le bassin avaient été inhumés, le reste incinéré. — On sait que cette curieuse coutume fut assez fréquente dans l'antiquité.

Un mot encore au sujet des objets, dont j'ai indiqué l'emplacement sur le côté droit du bassin (en x fig. 15), et qui furent trouvés immédiatement l'un au-dessous de l'autre.

C'est d'abord une perle de verre, bleu intense, avec des boutons saillants jaunes décorés d'enroulements concentriques bleus (Fig. 17, a). Des perles analogues, presque certainement importées, se trouvent déjà dans nos stations lacustres de l'âge du bronze, à Chevroux, à Guévaux, par exemple; le Musée cantonal vaudois en possède de fort belles [1]), celui de Berne également, entre autres deux exactement semblables à la notre: le N° 19557, qui provient de Hollingen (Berne), et le N° 18931 de Savièze (Valais). Dans son Rec. d'Antiq. Suisses (Pl. V, fig. 14) de Bonstetten a publié une perle analogue, trouvée dans un des tombeaux du tumulus de la forêt de Jahberg, près de Thoune, et dans le premier Supplément de son Recueil (Pl. VI, fig. 14) il en a reproduit une seconde (Wylerfeld sur l'Aar, Berne). Ces objets sont assez connus pour n'avoir pas à s'y arrêter d'avantage; on en peut dire autant de la grosse perle d'ambre rouge (Fig. 17, b), nos musées en possèdent une telle abondance, qu'il serait malaisé et inutile de les énumérer.

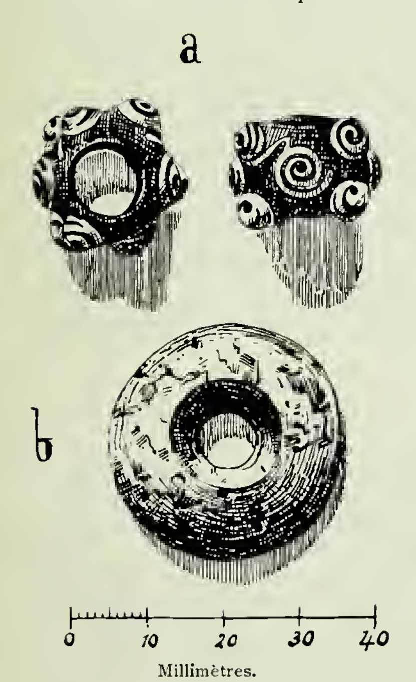


Fig. 17. Sépulture N° 15.

Lors de leur découverte, les deux fibules de fer ne présentaient qu'une seule masse informe; elles étaient si fortement soudées par la rouille, qu'il

[1]) Comparer l'Album des Antiquités lacustres du Musée archéolog. de Lausanne 1894, Pl. XXXI.

ne fut pas possible de les séparer. En les nettoyant, on reconnut qu'elles appartenaient toutes deux au type La Tène I, qu'elles étaient semblables aux échantillons des sépultures Nos 11 et 12 (Comparer, page 20, fig. 12: p et s), et que la masse oxydée qui les reliait portait l'empreinte très nette d'un tissu (Fig. 18, Sép. N° 15); — ce tissu rappelle absolument celui que Mr. Heierli a publié à la page 129, fig. 69, de son ouvrage *Urgeschichte der Schweiz*, et qui provient de la station néolithique de Robenhausen.

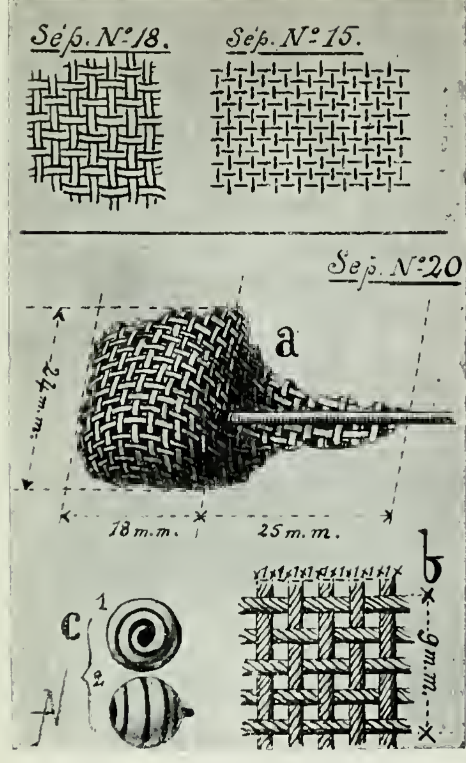


Fig. 18. Sép. Nos 15, 18 et 20.

Dans la nécropole de Vevey des empreintes analogues ont été dès lors si fréquentes sur les objets de fer (armes, fibules, . . . etc.), que je me permets d'attirer l'attention sur ce moyen, très pratique et peu usité, d'obtenir des renseignements relatifs aux vêtements; le plus souvent ce ne sont d'ailleurs pas des empreintes, mais bien *le tissu lui-même*, imprégné d'oxyde de fer, et de la sorte conservé sur les objets avec lesquels il était en contact sur le cadavre.

La sépulture N° 16, La Tène I, est orientée d'une façon unique jusqu'ici dans la nécropole de Vevey, et que rien ne permet d'expliquer d'une manière satisfaisante.

Le corps (fig. 19), celui d'un guerrier âgé, avait été inhumé en terre

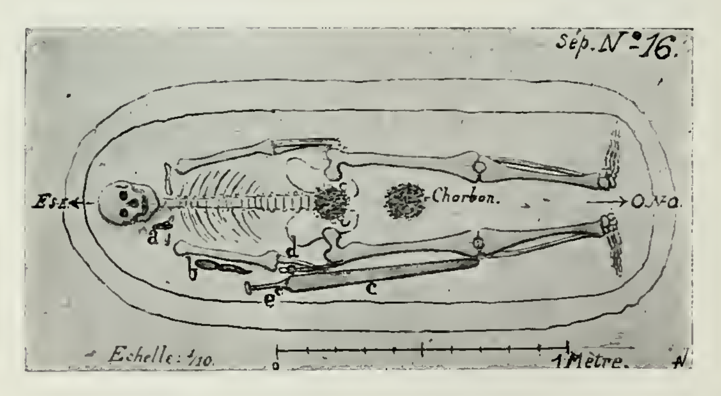


Fig. 19. Sépulture N° 16 28 février 1898.

libre, sans entourage quelconque, suivant une direction E. S.-E., O. N.-O; il avait été couché sur le dos, bras et jambes étendus. Les mains ayant entièrement disparu, on ne saurait affirmer qu'elles fussent dans la position habituelle; ce qui autorise cependant à le croire, c'est que, comme toujours, les avant-bras avaient été légèrement ramenés en-dedans [1]).

Le croquis du plan suffira pour montrer les autres détails relatifs au squelette, la taille de l'homme et les emplacements des objets: sur l'épaule droite, en a, une belle fibule de bronze; en b, à côté du bras droit, un couteau de fer; en c, encore du côté droit, une épée de fer dans son fourreau, de fer également, avec deux boucles plates de bronze, d, e, qui servirent certainement à la suspendre; enfin sur le bassin, de même qu'entre les fémurs, se trouvaient deux petits tas de charbon de bois parfaitement réguliers. Je ne reparlerai pas de ce charbon ni du rituel funéraire, encore inexpliqué, dont il a été question à propos de la sépulture N° 10; il faut encore ajouter qu'en examinant le crâne et en en rapprochant les fragments, je reconnus sur le sommet un trou circulaire, très net et franc à l'extérieur, s'évasant à l'intérieur. Il est probable que cette blessure a causé la mort du sujet N° 16, à moins que ce ne soit une trépanation éxécutée aprés le décès.

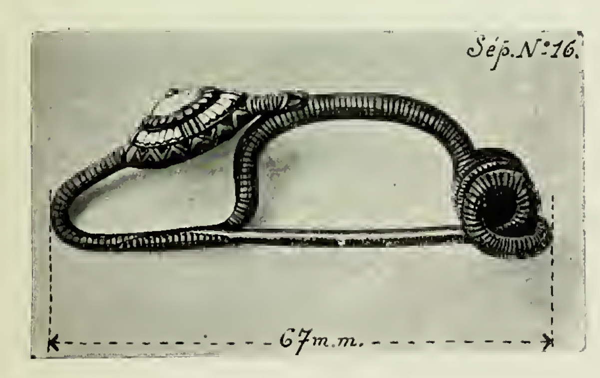


Fig. 20.

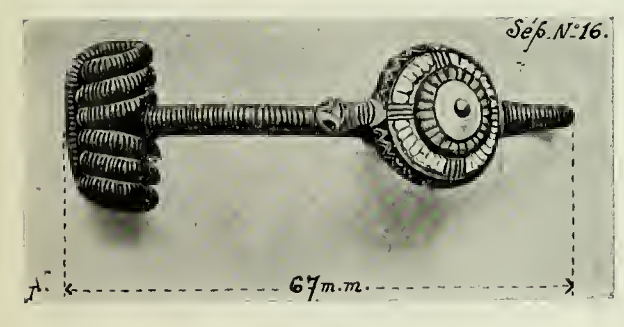


Fig. 21.

Les différents objets trouvés dans cette sépulture ont été groupés sur la Planche IV, tels qu'ils sont exposés au musée Jenisch à Vevey; les restitutions sont à l'aquarelle, de manière à éviter toute erreur et à permettre des corrections éventuelles.

La fibule de bronze, a, dont la fig. 20 donne une vue latérale et la fig. 21 une vue plongeante, en grandeurs réelles, est un beau spécimen du type La Tène I; trouvée sur l'épaule droite du guerrier, elle fixait probablement le manteau, tantôt long, tantôt court, d'une seule pièce d'étoffe et parfois garni de franges.

---

[1]) C'est par erreur que le plan du squelette, figuré à côté des objets exposés au Musée Jenisch, à Vevey, montre les avant-bras étendus le long du corps.

Il vaut la peine d'examiner cette fibule, dont toutes les surfaces, si petites qu'elles soient, sont pourvues de traits gravés; seule l'épingle proprement dite est lisse, pour percer facilement l'étoffe et ne pas la déchirer. Le châton sur disque plat, qui décore l'appendice caudal, se compose de quatre éléments parfaitement indépendants les uns des autres. Sur le disque inférieur, qui fait corps avec la tige, se voient des incrustations d'émail blanc, divisées en quatre par des lamelles en forme de croix; cette partie inférieure est séparée de la partie supérieure par une rondelle plate, très mince et mobile; vient ensuite la partie supérieure, également saillante et surmontée d'un bouton d'émail blanc; le tout enfin est traversé et maintenu par un petit clou de bronze à tête arrondie, dont la pointe est recourbée à angle droit par dessous. Nous retrouverons plusieurs fois ce mode de fabrication ingénieux et parfaitement solide; il pouvait être utile de le décrire une fois pour toutes parcequ' il est caractéristique et pour n'avoir pas à y revenir.

Je renonce à citer toutes les fibules analogues à celle de la sépulture Nr. 16, mêmes celles trouvées dans notre pays; si j'en connais d'ailleurs beaucoup *d'analogues*, je n'en vois pas dont le châton soit décoré exactement comme celui qui nous occupe [1]).

Le couteau de fer (Comp. b, fig. 19 et Planche IV) semble avoir été déposé dans la tombe *à côté* du guerrier, l'emplacement ne permet donc aucune déduction relative au port de cette arme ou de cet instrument; sa forme seule mérite de fixer l'attention [2]). La légère ondulation de la lame rappelle encore un peu les formes élégantes des couteaux de bronze; c'est une sorte de transition entre les lames longues, effilées et sinueuses de nos palafittes, et celles, moins anciennes que la nôtre, qui furent recueillies à La Tène même [3]).

Il se pourrait que le guerrier eut été inhumé avec son épée, telle qu'il la portait d'habitude; si ce n'est pas le cas, l'arme fut certainement déposée à la hauteur normale et régulièrement du côté droit, selon l'usage à cette époque.

La planche IV montre cette épée et les deux faces supérieure et inférieure du fourreau dans lequel elle était engagée [4]); la fig. 22, d'après une photographie de Mr. A. Burnat, faite avant que l'arme n'eut été retirée

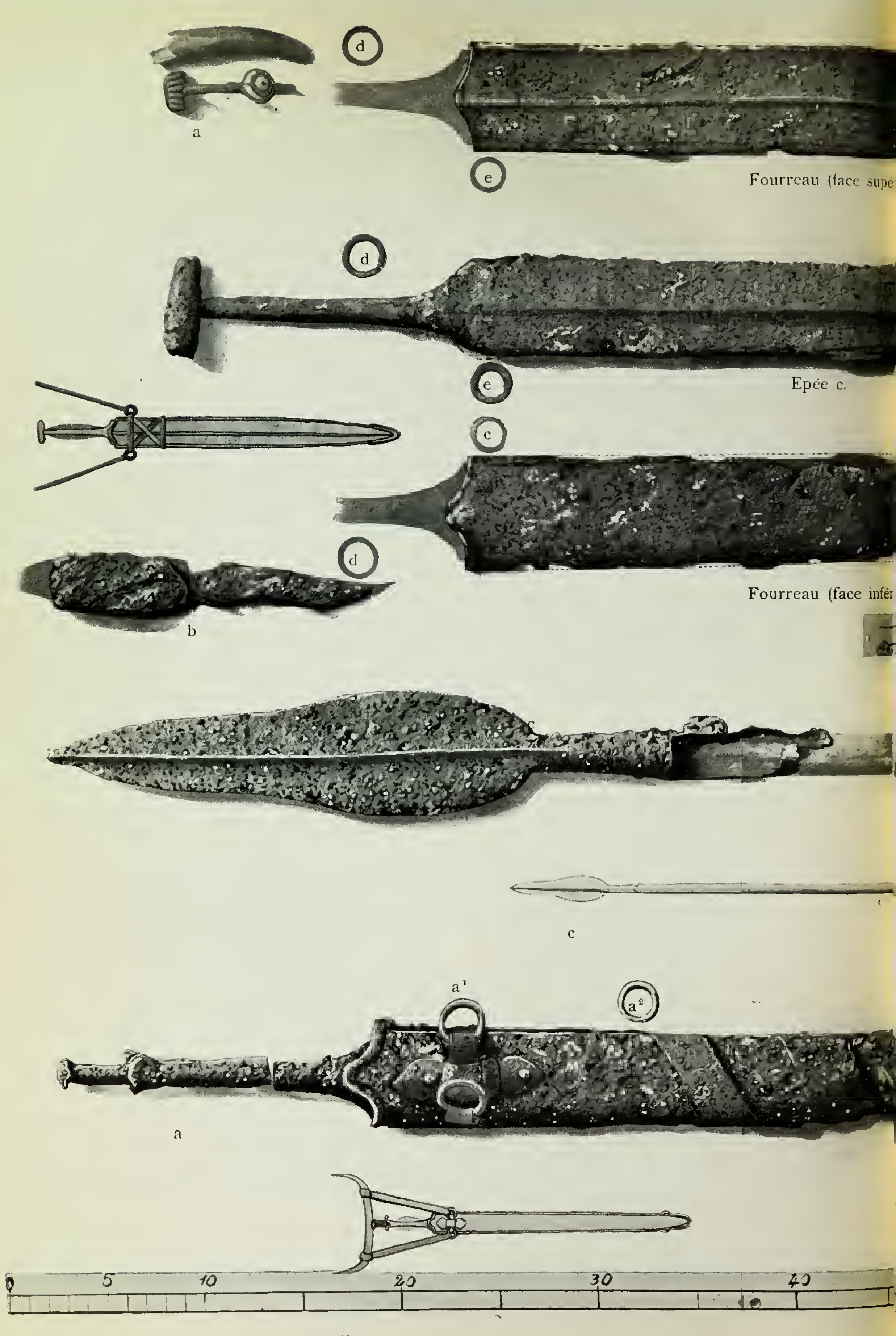
---

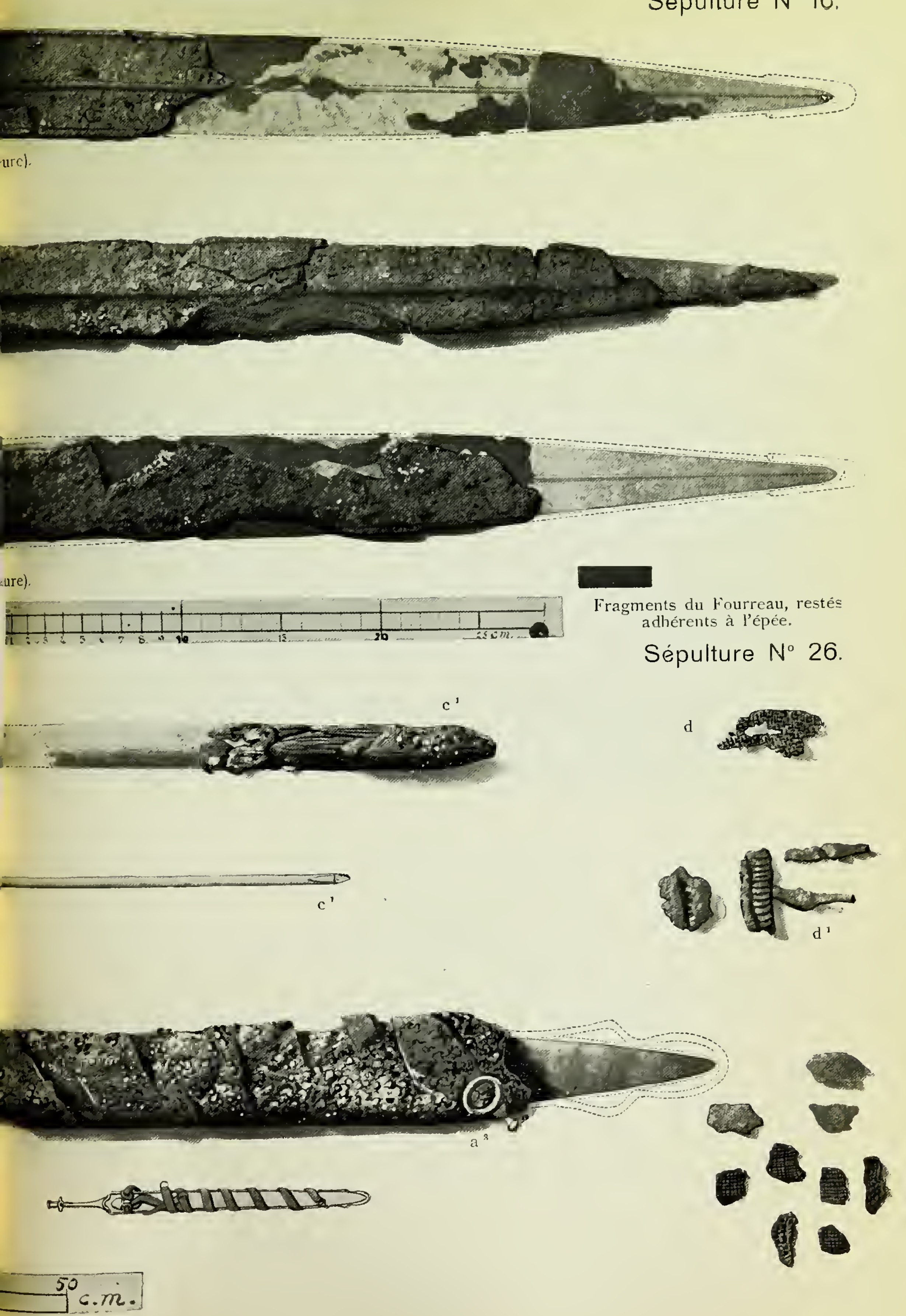
[1]) Comparer: Anzeiger mars 1870, Pl. XI, p. 125, Vernamiège (Valais); — Heierli, Anzeiger janvier 1890 (p. 294, 295, Pl. XVIII, Nieder-Rüti, Zürich); — Ulrich, Anzeiger avril 1886 (Pl. XIX, fig. 5, Dachelsen); — Heierli, Anzeiger octobre 1892 (Pl. VII, fig 4, p. 131, Louèche, Valais); — Musée de Berne: No. 10,457 (Kirchlindach), Nos. 10,361, —62, —68, —73 (Schönegg près Spiez); . . etc., etc.

[2]) Longueur totale restituée: 19 cm. 1/2; lame longueur 10 cm. 1/2, largueur la plus forte à la base 24 mm.

[3]) Comp.: La Tène un Oppidum Helvète par Victor Gross, Pl. IX.

[4]) Longueur totale, restituée, avec la poignée: 0 m, 815. Lame, longueur à partir des angles près de la soie jusqu' à la pointe: 0 m, 663; largueur de la lame à sa naissance: 0 m, 051; — largueur du fourreau au sommet: 0 m, 056.


a
d
e
Fourreau (face supé
d
e
Epée c.
c
d
b
c
c
a¹
a²
a
5
10
20
30
40


Sépulture N° 16.
…ure).
…ure).
Fragments du Fourreau, restés adhérents à l'épée.
Sépulture N° 26.
c¹
d
c'
d¹
a³
50 c.m.

du fourreau, précise les détails de la poignée, de son pommeau, de la transition de la lame à la soie, enfin la forme de la partie supérieure du fourreau, très caractéristique pour la période La Tène I. — Si l'on compare sur la Planche IV l'épée La Tène II trouvée dans la sépulture N° 26, on verra que la partie supérieure de son fourreau présente une courbe beaucoup plus accentuée, très semblable à celle de la plupart des armes analogues et un peu moins anciennes recueillies dans la station de La Tène [1]).

Je dois encore et surtout signaler le curieux bouton qui termine la poignée, particularité presque plus rare que le manque de bielle (sorte de boucle ou de tenon) fixée par deux rivets au fourreau, et qui servait d'habitude à suspendre l'arme au ceinturon. Cette bielle existe à l'épée du guerrier N° 26; ici le seul indice relatif au mode de suspension sont deux boucles plates de bronze (*d* et *e*, Planche IV et fig. 19) trouvées près de la poignée [2]). Dans l'essai de restitution, Planche IV, j'ai admis une sorte de baudrier en

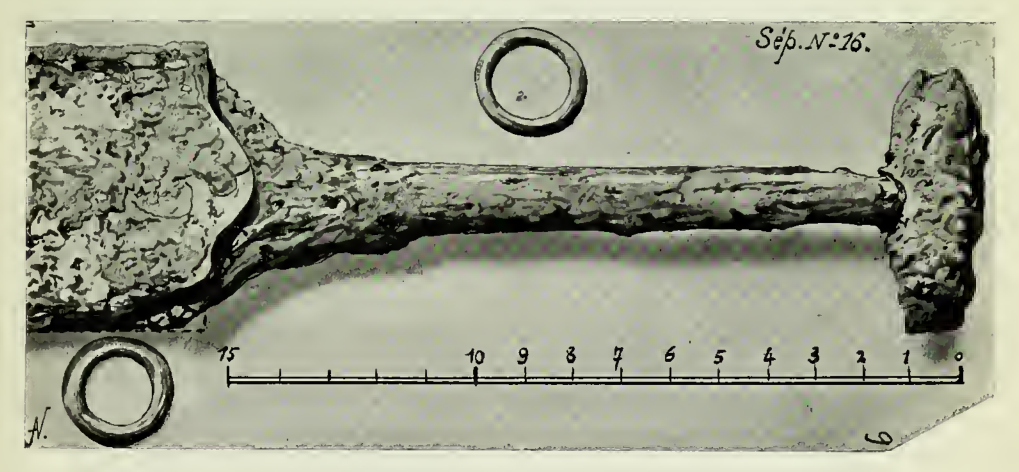


Fig. 22.

lanière d'étoffe ou de peau, baudrier noué autour de la taille puisqu' il ne s'est montré aucune espèce de fermeture, ni de crochet de ceinturon; les anneaux de bronze auraient alors été tenus au fourreau par deux brides et des lanières croisées, mode de suspension très fréquent aux premiers siècles du Moyen-Age et qui n'aurait rien d'invraisemblable.

Si le manque de bielle est plutôt rare dans nos fourreaux d'épées de La Tène il n'est pas absolu, et a été observé en Allemagne dans les mêmes conditions qu' ici [3]).

[1]) Comp. aussi fig. 39, Sép. No. 26, le détail de la poignée de l'épée; — les deux types d'épées, La Tène I et La Tène II, que Mr. Heierli donne à la page 345 de son „*Urgeschichte der Schweiz*", fig. 330 et 331; — la série d'épées trouvées à la Tène et publiées par Mr. le Dr. V. Gross, ouvrage précité, planches: I, II, III et IV; . . . etc., etc.

[2]) Boucles légèrement ellyptiques. Diam. intér. *d*: 16 mm sur 23; — *e*: 14 mm sur 22.

[3]) Comp. de Bonstetten, I Supplém. au Rec. d'Antiq. Suisses, p. 21.

La *sépulture No 17*, La Tène I, était celle d'un enfant. Le petit corps, dont le squelette est absolument décomposé, avait été déposé dans un cercueil et couché sur le dos du N. N-E. au S. S-O, suivant la position habituelle d'ensemble et de détails; d'après les os, en place mais réduits en poussière, sa taille devait être de 99 cm au plus. Sur l'épaule gauche on recueillit une fibule de fer, oxydée et en partie brisée, dont la fig. 23 (*a*) montre suffisamment le type La Tène I. Ce fait est assez important à cause de la présence d'un charmant bracelet de verre, trouvé au poignet gauche de l'enfant; dans nos contrées, je l'ai dit, ces bracelets de verre se rencontrent plutôt pendant la période La Tène II.

Fig. 23. Sépulture N° 17. 1er Mars 1898.

L'objet en question (fig. 24) d'un beau bleu outremer, est décoré extérieurement de deux cercles saillants, perlés, sur lesquels sont semés, de distance en distance, de petits ornements jaune vif en zig-zag. Des échantillons analogues sont fréquents dans nos musées et proviennent tous de sépultures de l'époque de La Tène; qu'il suffise de citer au musée de Berne le N° 10,387 trouvé à Sinneringen, les Nos 19,733 et 19,734 (Muristalden), au musée d'Aarau le N° 395 (Hausen a. Birfeld), presque identiques au nôtre; l'Indicateur d'Antiquités Suisses [1], le Recueil de Bonstetten [2], son premier supplément [3], en montrent d'autres.

Un mot encore au sujet du cercueil, très nettement marqué par ses traces continues et rectilignes de poussière noire, et dont le plan (fig. 23) donne les dimensions essentielles. Ses parois latérales, de même épaisseur que les parois extrêmes, sont verticales; le couvercle horizontal, sans arête centrale et qui se révèle par une couche de poussière

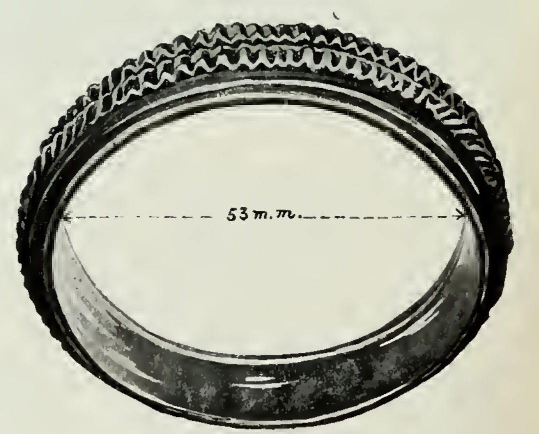


Fig. 24. Sépulture N° 17.

[1]) Fréd. Bürki, Juin 1870, p. 151, Orpund.
[2]) Pl. XXI, Nos 3 et 4, Champagny.
[3]) Pl. V, N° 4 Schärloch. N° 12 Aaregg.

concave, a du s'affaisser à l'intérieur; sous le squelette une nouvelle couche de poussière indique le fond du cercueil. Qu'il s'agisse d'un tronc d'arbre creusé ou d'un véritable cercueil, la restitution n'offre aucun doute et peut se passer de commentaires.

La *sépulture No 18*, La Tène II, est orientée du Nord au Sud. Le corps avait été couché dans un cercueil et suivant la position habituelle, avec cette seule différence que le pied droit reposait sur le pied gauche; cette disposition du croisement des jambes est si naturelle, qu'elle est probablement due au hasard. Quoi qu'il en soit, elle ne fut constatée qu'une seule fois à Vevey, et ce n'est qu'une seule fois aussi, si je ne fais erreur, qu'elle s'est montrée dans la nécropole de Hallstatt.

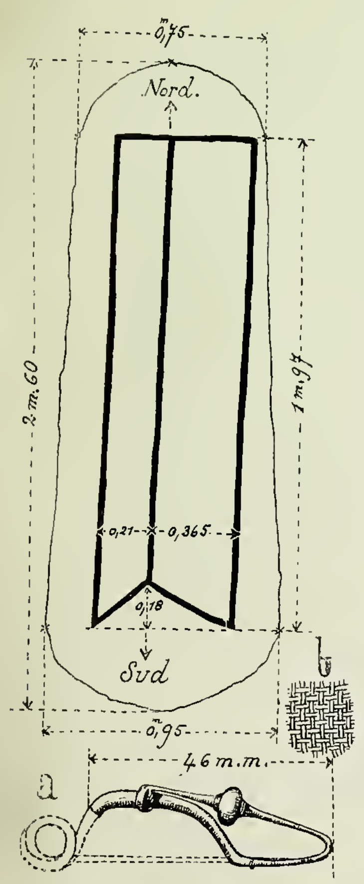


Fig. 25. Sépulture N° 18, 10 mars 1898.

En fait d'objets, deux fibules de fer trouvées sur la poitrine, chacune près d'une épaule; une de ces fibules, bien que brisée et abîmée par la rouille (fig. 25, a), est suffisamment conservée pour que son type La Tène II ne présente pas de doutes; l'autre est tellement fragmentée, ses débris sont si informes, qu'il n'est pas permis de la restituer. Un de ces débris a heureusement conservé l'empreinte d'un tissu (fig. 18 et 25, b), exactement semblable à celui reconnu dans la sépulture N° 15.

Il faut encore examiner le cercueil, parce qu'il offre une particularité nouvelle et assez curieuse. Sur la figure 25 sont indiquées les traces, telles qu'elles se montrèrent dans la fosse; on reconnaîtra que l'ensemble répond à la partie couverte du cercueil N° 15 (comp. fig. 15), et il n'y a donc pas lieu d'en reprendre la discussion. Mais ce qu'il y a de remarquable, ce sont à l'extrémité Sud les deux traces obliques qui relient les angles des parois latérales à l'arête médiane; cette extrémité ne devait donc pas être verticale comme celle du Nord, peut-être était-elle oblique. Nous retrouverons ces triangles à d'autres cercueils, une fois même très régulièrement marqués aux deux extrémités, disposition qui semblerait indiquer un couvercle en dos d'âne terminé en pans triangulaires et obliques. La restitution du N° 18 présente cependant une difficulté, c'est le manque de trace rectiligne reliant les deux angles des faces latérales du cercueil, trace qui forme ailleurs la base du triangle; n'ayant pu encore résoudre le problème d'une façon satisfaisante, je me borne à le signaler.

La *sépulture No 19* se rattache *probablement* à la période La Tène II; le plan ci-dessous, fig. 26, montre dimensions, formes et orientation de la fosse et du cercueil. Le squelette était presque complètement réduit en poussière; le corps, celui d'un enfant de sept ans environ d'après Mrs. les docteurs Rossier père et H. Martin, présents à la fouille, avait été couché sur le dos, tête au N. N.-E., dans la position habituelle d'ensemble et de détails. On ne trouve sur l'épaule droite que les débris d'une seule fibule de fer, débris tellement oxydés et déformés qu'il est impossible de restituer l'objet à coup sûr; étant donnée sa forme très allongée, la courbe peu prononcée de son arc, il est cependant probable qu'il s'agit d'une fibule La Tène II, semblable à celles que nous rencontrerons dans la sépulture suivante N° 20, fig. 27. Un des fragments de cette fibule a conservé quelques vestiges d'un tissu; c'est exactement la trame notée dans les sépultures N°s 15 et 18, et que nous allons retrouver dans la sépulture N° 20 (comp. fig. 18 et 25 b).

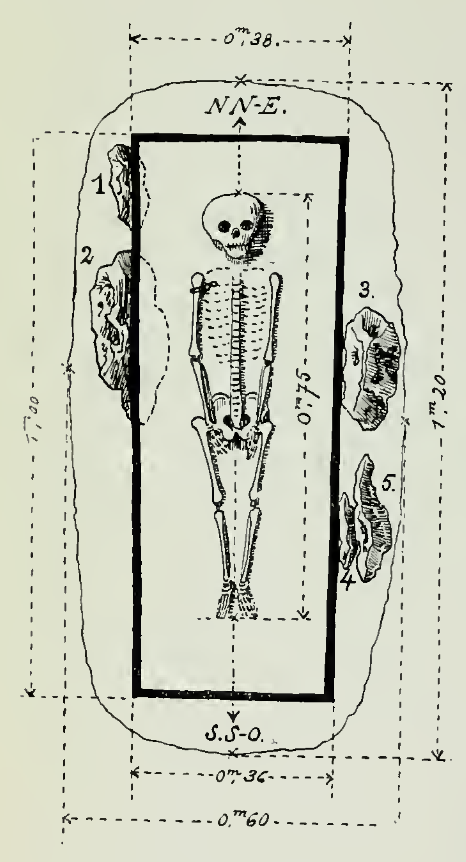


Fig. 26. Sépulture N° 19, 10 mars 1898.

Le cercueil, dont les angles sont bien nets, ne présente ni arête centrale, ni triangles à ses extrémités, et ses parois latérales se prolongent verticalement de haut en bas; il avait été maintenu de part et d'autre au moyen de quelques pierres. Les pierres plates 1 et 2 (comp. le plan) avaient été glissées en partie sous le cercueil, celles numérotées 3, 4 et 5 appuyaient la face opposée; on se souvient que pareils appuis furent constatés à la sépulture N° 9, mais avec cette différence essentielle qu'il s'agissait alors de simples planches latérales, non comme ici d'un véritable cercueil. Ces cales font naître l'idée d'une base arrondie, donc d'un tronc d'arbre creusé, mais, dans ce cas, on ne s'explique pas facilement la regularité des angles, les parois verticales, ni le peu d'épaisseur de ces parois essentiellement aux extrémités.

Sépulture No 20, La Tène II. Le plan de cette sépulture, fig. 27, évitera de décrire fosse et cercueil; ce dernier est tout semblable au N° 19, à l'exception des pierres, et le corps, celui d'un jeune sujet, est couché dans la position habituelle, tête au N. N-E.

Les objets par contre méritent de fixer l'attention; peu nombreux et de peu de valeur artistique, ils offrent cependant des particularités de réél intérêt.

C'est d'abord (fig. 18, c), une petite perle de verre, trouvée près du crâne au-dessus de l'épaule gauche; cette perle massive de 8 mm de diamètre, de couleur jaune clair, est décorée d'une ligne bleu foncé en spirale. En 1 (fig. 18, c), l'objet est représenté vu d'en haut, en 2 latéralement; on observera à sa partie inférieure l'amorce très nette d'une petite tige de verre, qui s'emboîtait peut-être dans une épingle de cheveux, en bois ou en os. Que cette hypothèse soit exacte, qu'elle soit fausse, il importe de souligner que la perle était absolument isolée et qu'elle n'est pas percée; on ne s'expliquerait donc guère autrement son usage.

Un objet plus énigmatique est celui que reproduit le croquis c de la figure 27; il fut trouvé vers le milieu et à quelques centimètres du fémur droit, entre cet os et la paroi latérale du cercueil. C'est une feuille de bronze, très mince, repliée en deux parties égales, et dont les extrémités arrondies étaient reliées l'une à l'autre par trois petits clous de bronze. Ces petits clous à têtes arrondies et à pointes recourbées, sont exactement semblables à ceux qui, dans certaines fibules, traversent et fixent les différentes parties des châtons sur disques plats (comp. ci-dessus Sép. N° 16, fig. 20 et 21; Sép. N° 29; etc.); l'objet qu'entourait la feuille de bronze ne peut guère être qu'une courroie, une ceinture peut-être.

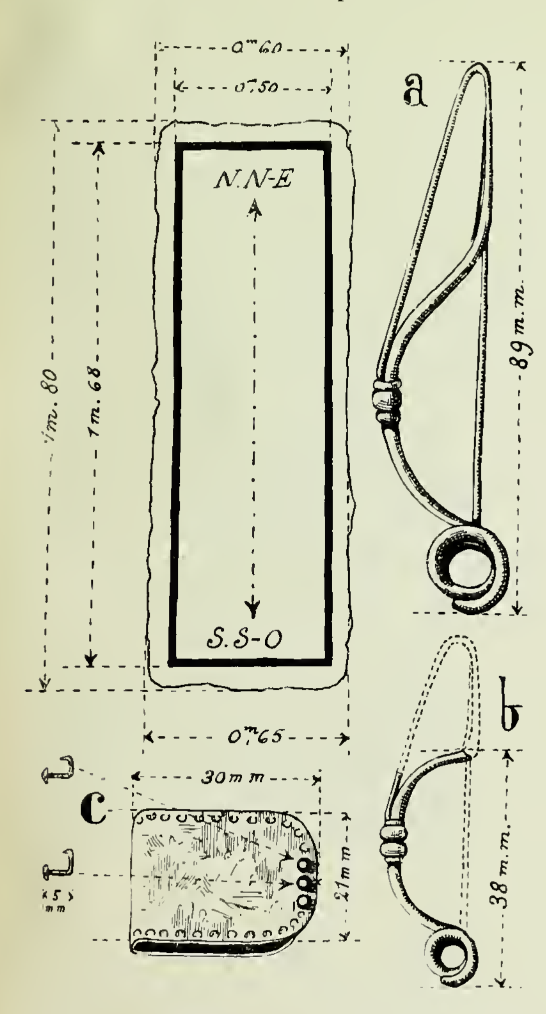


Fig. 27. Sépulture N° 20, 11 mars 1898.

Deux fibules de fer, nettement La Tène II, furent recueillies l'une près de l'épaule droite, l'autre près du coude gauche du squelette. La première, fig. 27, a, est moins intéressante par sa forme typique, très allongée, que par le tissu encore adhérent à l'objet et conservé par l'oxyde. Le croquis *a* fig. 18 montre la fibule sans dessus dessous; son ressort et son arc sont

masqués par le tissu, *lequel est encore traversé par l'épingle:* le croquis b fig. 18 donne un détail agrandi et coté de la trame de ce tissu, sur lequel je n'ai pu indiquer une foule de petits fils, entrecroisés en tous sens. Ici le doute n'est pas possible: il s'agit d'un reste du manteau, retenu sur l'épaule droite, et dans lequel le corps était enveloppé. La seconde fibule est en très triste état; le croquis b, fig. 27, suffira pour en indiquer la forme.

Sépulture No 21, La Tène I. Le plan, fig. 28, montre la fosse et en: e—f—h—g le cercueil, qui renfermait un squelette d'enfant absolument réduit en poussière à l'exception du crâne; le corps avait été couché suivant le mode habituel, tête au S. S-O., et n'était accompagné que d'une seule fibule de bronze, trouvée sur le milieu de la poitrine, à 8 centimètres au-dessous du menton. L'objet est brisé, mais sa restitution ne fait aucun doute; les croquis figures 28 et 29 dispenseront de le décrire. Il faut par contre s'arrêter au cercueil, qui présente quelque particularités nouvelles et assez curieuses. La trace e—f—h—g semble être celle du couvercle horizontal, légèrement arrondi à son extrémité N. N-E., plus large et un peu plus long que le cercueil, lequel se révèle immédiatement au-dessous par de nouvelles traces rectilignes: l—m—o—n. Les parois latérales sont verticales, les extrémités au contraire sont obliques, de telle sorte que le fond du cercueil présente la trace: i—k—q—p.

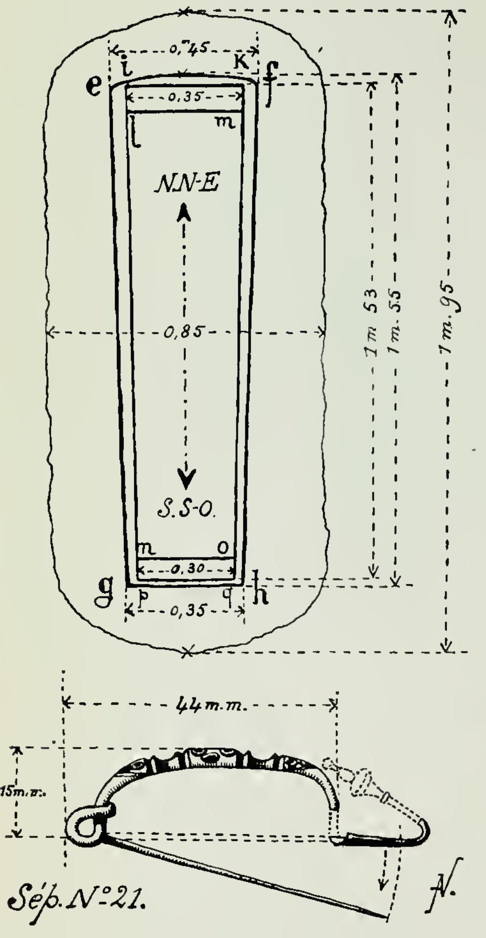


Fig. 28. Sépulture N° 21. 16 mars 1898.

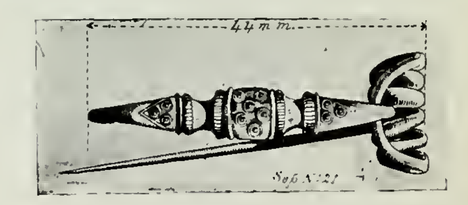


Fig. 29. Sépulture N° 21.

Sépulture No 22, La Tène II. Cette sépulture de femme est une des plus intéressantes de la nécropole. J'ai montré précédemment (Comparer page 15, fig. 6), la fosse dégagée et transformée en petite butte

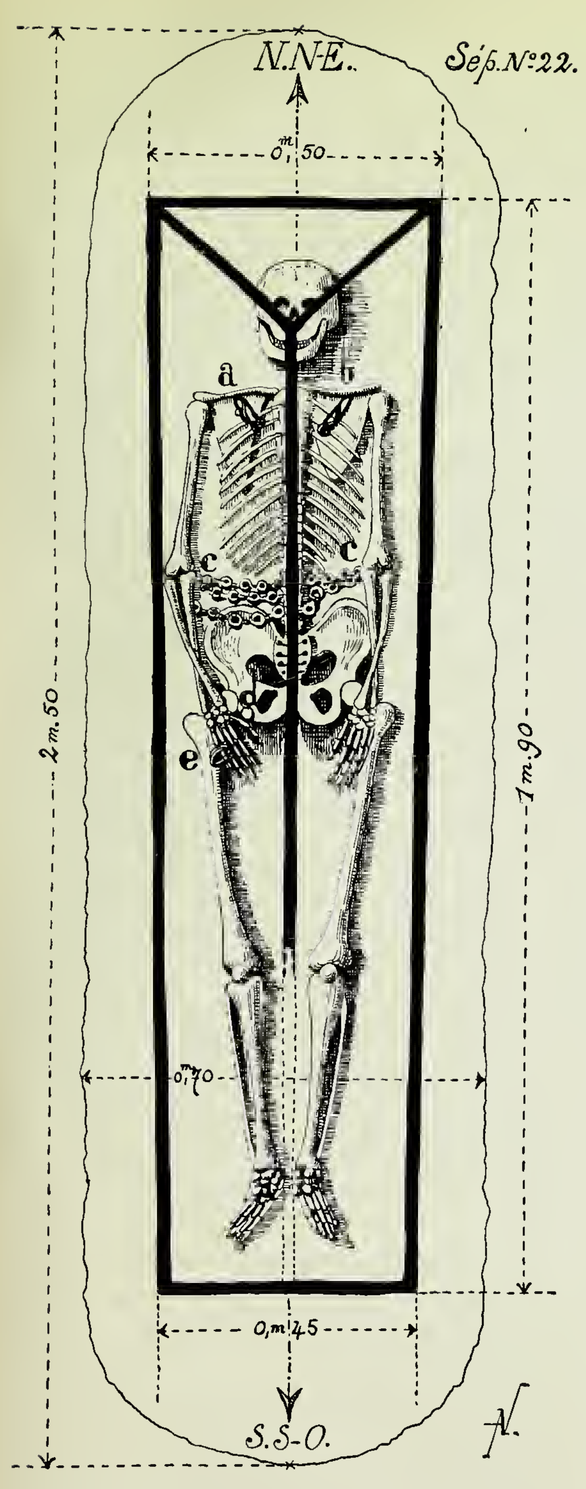


Fig. 30. Sépulture N° 22. 16 et 17 mars 1898.

pour l'examen; la figure 30 en donne le plan avec celui du cercueil et du squelette qu'il renfermait.

On voit que le corps, orienté du N. N-E. au S. S.-O., avait été couché sur le dos dans la position habituelle d'ensemble et de détails; le cercueil qui se rétrécit légèrement vers les pieds, a des angles très nets, des faces latérales parfaitement rectilignes et verticales; l'arête centrale, incomplète, et la forme triangulaire de l'extrémité du N. N-E., semblent indiquer un couvercle en dos d'âne arrêté de ce côté en pan oblique. (Comp. ce qui a été dit au sujet du cercueil N° 18.)

Les objets sont peu nombreux mais importants. Sur la poitrine deux fibules de fer, a, b, placées de droite et de gauche au-dessous de chaque épaule, tellement brisées et abîmées par la rouille, qu'il n'est possible d'en restituer qu'une d'une façon quelque peu sûre (Fig. 31). Etant donné l'état d'oxydation des débris de cette fibule, on comprendra que je ne puisse esquisser qu'une restitution des lignes générales, mais celles-ci sont exactes; la seconde agrafe devait être, très probablement, du même type La Tène II.

A la taille se trouvait une ceinture de bronze, avec les crochets encore passés dans les anneaux, telle que la défunte la portait lorsqu'elle fut mise au tombeau; cette ceinture étant exactement semblable à celle de la sépul-

ture N° 8, je renvoie à la figure 9, page 17, aux textes pages 18 et 21, enfin aux restitutions planches II et III sur un torse de femme drapé, et n'ajouterai qu'une seule remarque. Si l'on examine la faible saillie des crochets, à peine recourbés, il faut se demander comment les ceintures pouvaient rester en place, comment elles ne tombaient pas à chaque mouvement un peu violent du corps. La première explication qui se présente à l'esprit, c'est qu'il s'agit de ceintures d'apparât, non de parures qui se portaient habituellement; mais cette explication n'est guère satisfaisante, en ce sens que nous retrouverons un crochet tout semblable au ceinturon de l'épée du guerrier N° 26. Je dois me borner à attirer l'attention sur ce problème sans le résoudre, et à observer que toutes les ceintures de bronze, très nombreuses, trouvées dans nos sépultures de l'époque de La Tène possèdent des fermetures analogues.

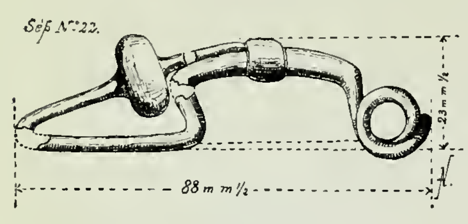


Fig. 31. Sépulture N° 22.

Un objet tout petit, mais dont la présence même et l'emplacement sont de la plus grande valeur archéologique, est une petite monnaie massaliote d'argent (d sur le plan fig. 30), trouvée à l'extrémité inférieure du bassin, du côté droit; la cernure de l'objet est exactement marquée sur l'os par une légère teinte grise, due au contact du métal. En comparant la position des phalanges de la main droite, qui reposait sur le sommet et du côté intérieur du fémur, on peut émettre l'hypothèse très probable que cette monnaie avait été placée dans la main ou sous la main du cadavre. La fig. 32 montre l'avers, la fig. 33 le revers de la monnaie en question; dans mon „Journal", p. 81, je l'inscrivis comme une obole massaliote du type dit „à la roue", analogue au N° 580 de l'Atlas des monnaies gauloises et massaliotes du cabinet des Médailles, très semblable à celle trouvée en 1848 à Aaregg et que de Bonstetten a reproduite à la planche V, fig. 11 du I Supplément de son Recueil d'Antiq. suisses.

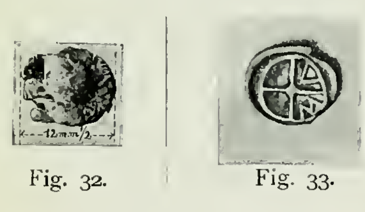


Fig. 32. Fig. 33.

Sépulture N° 22.

A différentes reprises déjà, des monnaies massaliotes avaient été découvertes en Suisse dans les sépultures de l'époque de la Tène; on comprendra tout l'intérêt de cette *obole au mort* dans une sépulture de type nettement La Tène II, le rite funéraire, les rapports avec la Marseille grecque qu'elle laissait entrevoir; tout en admettant, cela va sans dire, que la monnaie ait pu circuler longtemps avant d'être déposée dans la main du corps N° 22, il importait donc de fixer si possible l'époque de la frappe, pour obtenir de la sorte un jalon chronologique. Voici les renseignements inté-

ressants que plusieurs archéologues et numismates distingués eurent la grande obligeance de me donner à ce sujet.

En date du 30 mai 1902, Mr. Adrien Blanchet m'écrivait:

„... Il n'est pas douteux que nous avons là une obole massaliote de beau style, qui porte peut-être les lettres *ΠΑΡ* ou *Ϙ* près de l'oreille (peut-être une signature de graveur); les lettres derrière le cou, dont on connait plusieurs groupes (en particulier le groupe *ΝΑ*), seraient plutôt des différences d'émissions. Quant à la date, ce qu'on a dit jusqu' à ce jour équivaut à peu de chose; si la tête est bien du style du N⁰ 580 de l'*Atlas*, je la placerai aux IIIe—IVe siècles avant notre ère (vers 330—260). Je ne crois pas qu'on puisse la faire descendre plus bas, et j'ai de bonnes raisons pour croire que les oboles de bon style de Massalia sont plus près de 400. Mais de là à conclure que la tombe est de cette époque, il y a un pas; la monnaie a pu circuler pendant un siècle avant de se reposer comme obole du mort. Vous savez du reste qu'on a trouvé de grandes quantités de monnaies massaliotes dans les régions de Berne, près de Genève, dans le Valais, près de Côme, dans les Cantons du Tessin et des Grisons (G. A. Oberziner, *Iketi in relazione cogli antichi abitatori d'Italia,* Roma 1883, p. 228). La Tiefenau (Musée de Berne) a fourni aussi des monnaies massaliotes en bronze et des oboles ...." etc., etc. — Et en date du 2 juin 1902, Mr. Blanchet avait encore la bonté de résumer ses impressions de la façon suivante:

„Je considère avec certitude cette obole de *Massalia* comme antérieure à l'an 200 avant notre ère, mais je fais des réserves pour une date plus ancienne parceque je ne puis, vu l'état du droit, juger du style de la tête d'Apollon."

Mr. Salomon Reinach: „Il n'y a pas le moindre doute que cette monnaie soit massaliote (voir La Tour, *Atlas des monnaies gauloises,* Pl. II). Mais la chronologie des monnaies d'argent de Marseille est une des questions les plus discutées de la numismatique gauloise; les opinions flottent entre 300 et 50 avant J. C. Donc ce sont les fouilles de Vevey qui pourront aider à dater ces pièces, et non inversement."

Mr. Jos. Déchelette, conservateur du musée de Roanne et directeur des fouilles au Mont Beuvray: „Cette monnaie est bien, comme vous l'aviez pensé, une obole massaliote, portant au droit une tête à gauche, au revers *ΜΑ* dans les cantons d'une croix ou d'une rouelle. J'ignore si les plus récents travaux de numismatique grecque ont permis de déterminer exactement l'époque de l'émission de ces oboles, que Barclay W. Head (Historia Numorum, p. 8) classait à la deuxième période du monnayage massaliote, environ 350 à 200 avant J. C. Mais il est certain que la circulation de ces oboles était encore abondante dans la Gaule centrale au commencement du 1er siècle avant l'ère chrétienne, puisque les récoltes monétaires du Mont Beuvray comprennent 22 exemplaires, d'ailleurs frustes, de ce même type (comp. ma notice: Monnaies antiques du Mont Beuvray, p. 24)."

Mr. A. de Molin, conservateur du musée d'archéologie et du médaillier, à Lausanne:

„Cette pièce est une obole massaliote. Elle est décrite comme suit dans Mionnet T. I, p. 73, N⁰ 141: Tête d'Apollon Delphinien, à gauche. Revers: Aire divisée en quatre; dans une des divisions: *M*, dans une autre: *A*. Voir aussi Mionnet, *Rec. des planches*, LXI, 4 et *Supplément* T. I, pl. X, 5, et Ducholais *Description des médailles gauloises* p. 30, N⁰ 63. Il existe aussi des imitations barbares de cette pièce. D'après son type, elle me paraît être de l'époque alexandrine entre 300 et 200 avant J. C. Je n'ai pas trouvé d'analogies pour l'*A* sans barre; je ne pense pas qu'on puisse en tirer un indice chronologique."

Mr. le Dr. J. Heierli et Mr. le Dr. K. Stückelberg, à Zürich:

„Ich teile Ihnen vorläufig die Bemerkung des Herrn Dr. E. Stückelberg in Bezug auf die photog. Münze mit. Er schreibt: Fragliche Münze ist eine Teilung der Drachme von Massilia (Av. Kopf des Apollo, Rev. *M A* in einem Rad). Head, Histor. Numorum, datiert die Originale zwischen 350 und 200 vor Chr. Da aber die kelt. Völkerschaften diese Münzsorte in vielen Variationen nachahmten (vgl. Münzen der Tectosages), kann ein genaues Datum des vorliegenden schlecht erhaltenen Exemplares nicht festgesetzt werden."

Mr. le Dr. H. Zeller-Werdmüller, membre de la commission du Musée national suisse, à Zürich:

„La monnaie que vous avez trouvée, et dont Mr. Heierli m'a montré la photographie, est sans doute une imitation gauloise d'une monnaie de Marseille, et date des 2 à 1½ siècles avant l'invasion romaine. C'est ce que j'avais déjà dit à Mr. Bron, avant de l'avoir vue."

Enfin Mr. M. Barbey, à Veytaux, qui avait longtemps cru que la monnaie était d'une date très postérieure, me communiqua la détermination approximative suivante, qu'il avait reçue de Marseille et à laquelle il se rangea:

„Obole massaliote de la cinquième époque, au type d'Apollon (500 environ avant J. C.). Les caractères du droit sont probablement relatifs au nom du graveur, et cette particularité se présente quelque-fois sur les monnaies de cette époque."

Des opinions qui m'ont été obligeamment données, il semble résulter que la monnaie trouvée dans la sépulture N⁰ 22 est *antérieure à* 200 avant J. C.; d'autre part, en tenant compte d'une circulation assez longue peut-être, on peut conclure, *très approximativement*, qu'elle a été placée dans la tombe *vers* le commencement du deuxième siècle avant l'ère chrétienne. Cette hypothèse ne concorderait pas mal avec la durée admise dans notre pays pour la période La Tène II, soit, très approximativement aussi, de 200 à 50 avant J. C., et avec le fait que les objets trouvés à Vevey dans les sépultures La Tène II semblent se rattacher au début de cette période plutôt qu'à sa fin.



Fig. 34. Sépulture N° 22.

Le dernier objet à mentionner est une bague d'argent, fig. 34, recueillie à l'une des phalanges de la main droite ; elle est très semblable à l'une des bagues d'or du corps N° 9, p. 20, fig. 12 l), et présente le type fréquent de l'anneau massif à fil cylindrique, avec un enroulement en double spirale.

Sépulture No 23, La Tène I. C'est une sépulture d'enfant, en terre libre ; le petit squelette, de 90 centimètres de longueur à peu près, orienté du N. N-E. au S.S-O., est couché dans la position habituelle.

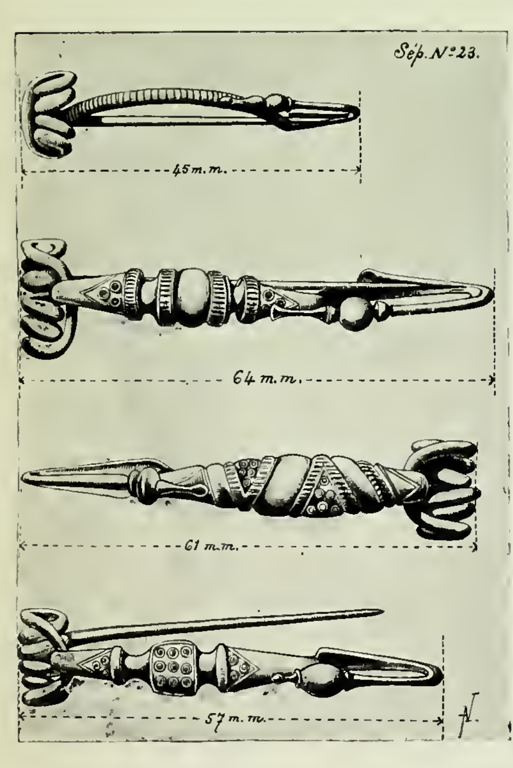
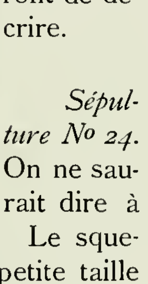


Fig. 35. Sépulture N° 23. 18 mars 1898.

Au milieu de la poitrine quatre fibules de bronze étaient disposées en losange, d'une façon parfaitement symétrique et régulière ; ces



objets sont de fort jolis spécimens La Tène l, que les croquis ci-contre, fig. 35, me dispenseront de décrire.

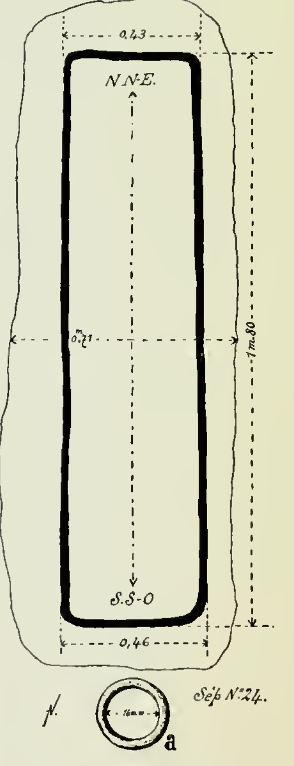


Fig. 36. Sépulture N° 24. 19 mars 1898.

Sépulture No 24. On ne saurait dire à quelle époque se rattache cette sépulture. Le squelette, celui d'un homme âgé mais de petite taille (1 m 60), dont position et orientation sont les mêmes qu'au N° 23, avait été couché dans un cercueil sans arête centrale, sans traces triangulaires aux extrémités, et dont les angles étaient légèrement arrondis (fig. 36).

En fait d'objets, une simple boucle de bronze (fig. 36, a), trouvée sur le bassin qu'elle avait fortement teinté en vert ; cette boucle a très probablement servi à lier la ceinture des braies.

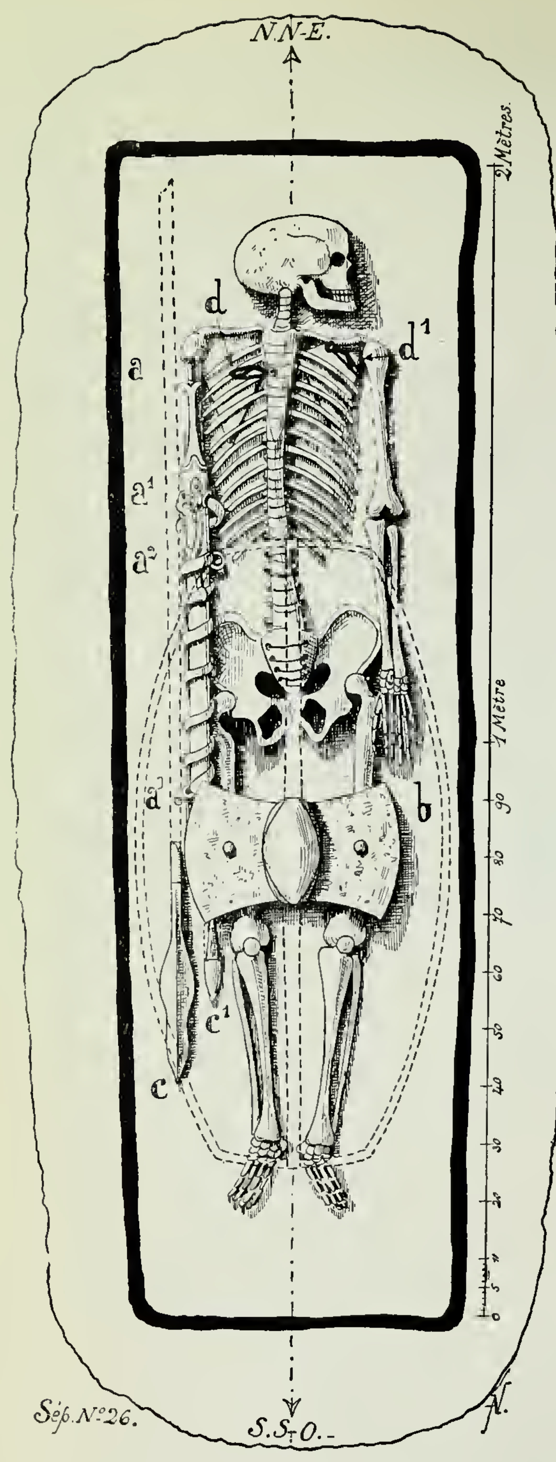


Fig. 37. Sépulture N° 26. 21 et 22 mars 1898.

Sous la mâchoire inférieure un amas de fer rouillé, absolument informe, indiquait ce qui fut une fibule; il est impossible de restituer cet objet, ni en conséquence de définir l'époque de la sépulture.

La *Sépulture No 25,* en terre libre, est celle d'un enfant. Le petit squelette, de 90 cm de longueur, est orienté du S. S-O. au N. N-E., *et n'est accompagné d'aucun objet quelconque*; impossible donc de dire à quelle époque il remonte. Si je m'arrête à cette sépulture, c'est précisément pour faire observer que l'on peut trouver, côte à côte, des corps d'adultes ou d'enfants avec de nombreux objets, avec ou sans cercueils, et d'autres sans quoi que ce soit. C'est un fait que nous constaterons encore à d'autres sépultures.

Sépultures No 26. Cette sépulture de guerrier, La Tène II, est aussi intéressante dans son genre que la sépulture de femme N° 22.

Le plan détaillé, fig. 37, suffira pour montrer la position et l'orientation du squelette, la forme générale du cercueil legèrement arrondi aux angles et qui va se rétrécissant vers les pieds, enfin l'emplacement des objets. On notera que le bras droit est absolument caché sous les *armes déposées après coup* dans le cercueil, et qu' ici l'avant-bras gauche est étendu. Que ce soit en le mettant dans la fosse, que

ce soit par un affaissement quelconque du terrain, le cercueil s'était légèrement incliné du côté occidental[1]); le couvercle horizontal ne possédait ni arête centrale, ni arêtes triangulaires à ses extrémités; on ne trouva pas de petits tas de charbon, comme cela avait été le cas dans la sépulture du guerrier N⁰ 16.

Les objets recueillis sur le squelette ne sont pas nombreux, mais importants. En: a, a[1], a[2], a[3], est une épée de fer dans son fourreau, de fer également. Le guerrier, je l'ai dit, ne la portait pas lorsqu' il fut inhumé; on la plaça sur son bras droit, le sommet de la poignée atteignant presque l'épaule, et le ceinturon fut enroulé autour du fourreau. Il peut être intéressant d'indiquer qu' emplacement et position de l'épée répondent exactement à ce qui fut observé en 1890 par Bianchetti dans les sépultures gauloises d'Ornavasso; à Ornavasso encore, comme ici, les lances gisaient près des épées[2]). En: b est l'armature de fer d'un bouclier, lequel recouvrait les jambes et la partie inférieure du corps. En: c, sous le bouclier, est un fer de lance, *la pointe tournée en bas;* la douille a conservé un reste du bois de la hampe. A côté du fer de lance, en c[1], nous voyons l'extrémité inférieure de l'arme, la bouterolle, *dont la pointe est également tournée en bas,* le prolongement allongé de ce ferret s'engageait dans la hampe et en a conservé quelques vestiges. Enfin en: d et en d[1], près de chaque épaule, une fibule de fer.

En vue de comparaisons futures, il ne sera pas inutile peut-être d'expliquer ce qui a dû se passer lors de l'inhumation.

Le cadavre, enveloppé dans un manteau dont nous examinerons le tissu, fut couché dans son cercueil et le cercueil mis dans la fosse *avant d'y déposer les armes.* Etant donnés les mouvements que subit un cerceuil lorsqu' on le met en terre, les armes n'auraient pu rester aussi exactement et régulièrement placées qu'elles furent trouvées, si elles y avaient été dès le début de l'opération. La première arme déposée fut la lance. Que ce soit parceque cette lance était trop longue pour entrer dans le cercueil, que ce soit plutôt pour accomplir un rite funéraire, on en brisa l'extrémité inférieure, qui fut placée parallèlement et à côté de la portion principale. Une constatation toute semblable que nous allons faire à l'épée, me permet de formuler l'hypothèse d'un „rite funéraire"; la coutume de briser parfois les armes déposées dans les sépultures a d'ailleurs été observée soit en Allemagne, soit en France.

On placa ensuite l'épée sur le bras droit *après en avoir brisé la poignée* et après avoir enroulé autour du fourreau la courroie du ceinturon: ces deux

---

[1]) Pour ne pas allonger outre mesure le texte, je dois renoncer à consigner, pour cette sépulture comme pour les autres, toutes les observations qui me permirent de restituer les formes et les déformations accidentelles des cercueils, et renvoie à mon „*Journal des fouilles*", comp. page 3, note 1.

[2]) Bianchetti: *I sepolcreti di Ornavasso* (Atti della Società di Archeol. e Belli arti di Torino, Vol. VI). Cité par Mr. J. Déchelette dans: Montefortino et Ornavasso, Revue Archéolog. 1902, I.

faits sont positifs. L'épée et sa poignée furent trouvées comme figuré sur le plan (fig. 37), mais la poignée montrait une brisure complète, franche, nette, sans bravures; cette poignée brisée fut ensuite replacée dans sa position originale. Il est impossible que cette brisure soit accidentelle, car rien dans la couche de poussière de bois du cercueil, rien dans les os ni dans les objets environnants n'était dérangé; tout était exactement en place, jusqu' aux deux petits anneaux de bronze, de droite et de gauche de la bielle du fourreau, à l'endroit précis où ils devaient être. Nous verrons tout-à-l'heure quels indices m'ont permis de reconstituer l'enroulement de la courroie du ceinturon autour du fourreau.

Ce n'est qu'en dernier lieu que le bouclier fut posé sur les jambes et la partie inférieure du corps, tel que le guerrier le tenait au repos: ma restitution (comp. le plan fig. 37 et la fig. 40) basée soit sur l'emplacement bien défini de l'umbo, soit sur les dimensions du vide intérieur du cercueil, semble confirmée par la statue bien connue du guerrier gaulois au Musée Calvet à Avignon.

Il vaut la peine d'examiner les objets les uns après les autres.

La planche IV reproduit l'épée dans son fourreau, telle qu' elle fut trouvée et telle qu'elle est exposée au Musée Jenisch, à Vevey; l'extrémité inférieure, brisée en menus morceaux, était malheureusement en si triste état qu'elle n'a pu être conservée et qu' il a fallu la restituer approximativement à l'aquarelle; les boucles et le crochet qui accompagnaient le fourreau ont également été disposés comme ils furent trouvés (comp. le plan, fig. 37).

En parlant de l'épée du guerrier N⁰ 16, j'ai déjà comparé les sommets des deux fourreaux reproduits sur la planche IV, et j'ai fait observer que l'arme de la sépulture N⁰ 26 est nettement La Tène II; cela concorde avec les deux fibules de fer dont nous aurons à reparler. Ce qui frappe ensuite, ce sont les traces très nettes de la courroie du ceinturon enroulée autour du fourreau; le ceinturon se terminait d'une part par la boucle a^2, d'autre part par le crochet a^3; des courroies secondaires, partant des deux boucles

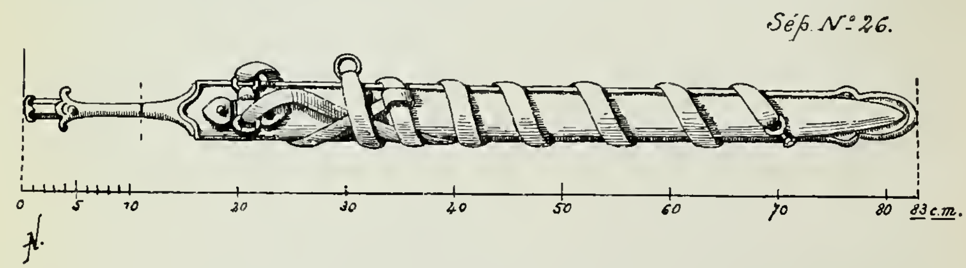


Fig. 38. Sépulture N⁰ 26.

a^1 [1]), de droite et de gauche de la bielle, étaient rattachées au ceinturon et servaient à suspendre l'arme. La fig. 38 donne un essai de restitution de

[1]) Boucles a^1: diam. du vide intérieur, 17 mm; boucle a^2: diam. intérieur, 15 mm.

l'épée telle qu'elle fut déposée dans le cercueil, avec le ceinturon enroulé autour du fourreau; cette restitution ne prétend pas être exacte jusque dans les moindres détails, mais peut être admise, je crois, dans ses lignes essentielles. Elle a été établie d'après un modèle de bois, sur lequel fut enroulée une courroie en suivant les traces relevées sur l'original, et en y fixant les boucles et le crochet; pour se rendre compte ensuite du mode de suspension, le tout fut déroulé et adapté à un homme de même taille que le corps N° 26 [1]).

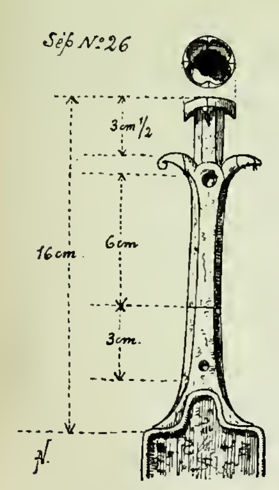


Fig. 39. Sépulture N° 26.

J'attire spécialement l'attention sur la poignée de l'épée, tout-à-fait originale, très rare chez nous, dont la fig. 39 reproduit un croquis coté. On y remarque deux parties nettement distinctes: la poignée proprement dite, de 9 cm de longueur, sur laquelle la brisure est marquée par une ligne horizontale, et le pommeau, absolument indépendant, on pourrait dire superflu, qui n'a qu'un rôle purement décoratif. Ces deux parties sont séparées par deux cornes saillantes, recourbées, qui se terminaient probablement en petites boules; les extrémités attaquées par l'oxydation sont brisées, mais les amorces, bien conservées, sont suffisantes pour se rendre compte de leur forme générale. Sans remonter jusqu' aux épées „à antennes", de la dernière phase de l'âge du Bronze, on croirait reconnaître dans ce type de poignée une sorte de transition entre le modèle usuel de nos épées de La Tène et celui de la période de Hallstatt. On observera encore sur la poignée des facettes et deux trous, l'un en haut, l'autre en bas, en relation certaine avec la garniture d'os, de bois ou de cuir, qui a naturellement disparu. La partie supérieure est également à facettes, et devait être recouverte de petites plaques d'os. Très instructif à cet égard est le couronnement circulaire du pommeau, qu'on l'examine latéralement ou par dessous; on voit que le fer se recourbe de façon à maintenir le revêtement de la tige, et que ces aîlerons sont en outre munis de pointes. Avant de quitter l'épée, il faut ajouter que cette arme, fortement comprimée contre le bras droit et le corps du cadavre, avait conservé sur la partie inférieure du fourreau des empreintes très nettes d'un tissu; ce tissu, dont nous retrouverons un fragment encore adhérent à l'une des fibules, présente la même trame que les échantillons des sépultures N°s 15, 18 et 20 (comp. fig. 18), et que les quelques débris réunis sur la Pl. IV près de l'extrémité inférieure de l'épée.

La lance ne présente aucune particularité qui ne se retrouve dans les nombreux échantillons de nos musées, aussi les reproductions du fer et de la bouterolle, Pl. IV, peuvent-elles se passer de commentaires; on pourrait

[1]) Une discussion détaillée de la restitution résumée ci-dessus se trouve à la p. 95bis du Journal des fouilles". Comp. page 3, note 1.

tout au plus indiquer que le ferret inférieur n'est pas arrondi, qu'il est légèrement appointi, de manière à pouvoir ficher l'arme en terre. Le fait que cette lance a été brisée et que les deux parties ont été déposées *l'une à côté de l'autre,* ne permet pas de calculer la longueur totale; dans mon essai de restitution j'ai admis que cette longueur devait être de deux mètres environ. A en juger d'après les calculs très précis de Bianchetti pour les lances des nécropoles de Persona et de San Bernardo [1]), cette dimension serait à peu près exacte; Bianchetti a pu établir que la longueur totale de ces armes était de 2 m 15.

Le plan, fig. 37, indique en: b l'emplacement où fut trouvé l'umbo du bouclier, et j'ai dit plus haut ce que l'on en peut conclure au sujet de la restitution du bouclier lui-même, au sujet de sa forme et de ses dimensions (comp. fig. 40). — La planche V montre les faces intérieure et extérieure de l'armature de fer, telles qu'elles se présentèrent après que j'en eus rapproché et recollé les débris; il faut se hâter d'ajouter qu'avant de se briser l'umbo avait été déformé par l'effondrement des terres, et qu'il fallut le recoller avec ses déformations. — La fig. 41 en donne un relevé géométrique, dessin sur lequel les restitutions en pointillés n'offrent aucun doute; un des rivets, qui fixaient la grande plaque de fer au centre du bouclier existe encore en place, l'autre est tombé mais son emplacement est marqué par un trou. On notera aussi sur la planche V les restes de bois et de cuir encore adhérents à la face intérieure de l'umbo, les courbes très accentuées des arêtes latérales, et le fait que les dimensions de cette armature sont plus fortes que celles de la plupart des échantillons analogues trouvés dans nos contrées.

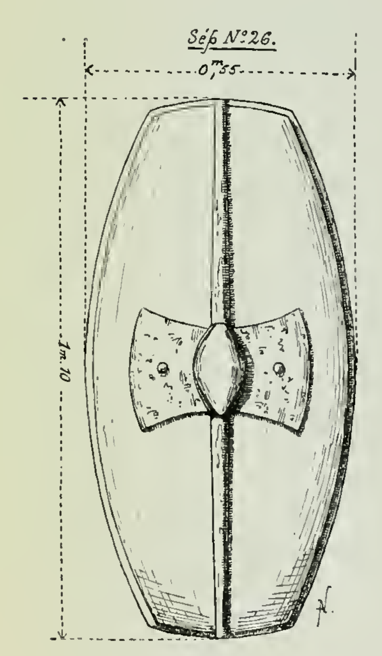


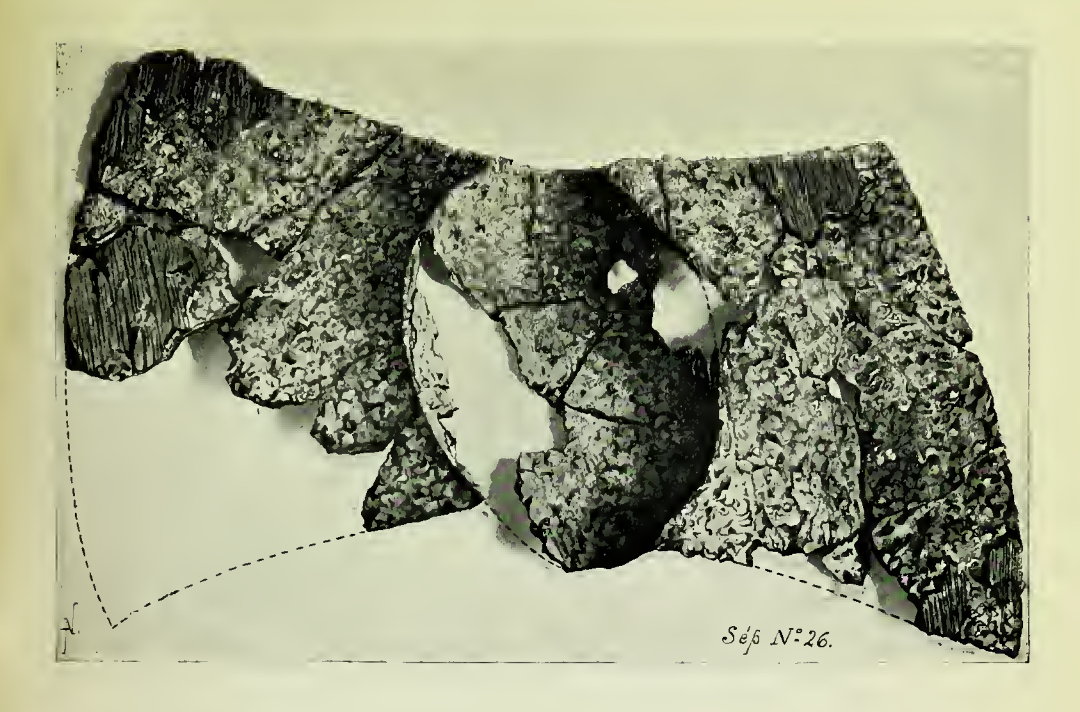
Fig. 40. Sépulture N° 26.

Si les umbos de fer découverts à La Tène présentent l'avantage d'une conservation remarquable, ils n'ont pu fournir d'indices précis pour les formes et les dimensions des boucliers eux-mêmes. Dans son bel ouvrage „La Tène un Oppidum Helvète", p. 27, Mr. le Dr. Victor Gross dit, avec raison je crois, que ces boucliers étaient faits de bois, à en juger du moins par le dessin que les fibres ligneuses ont imprimé sur la rouille des plaques de fer; il ajoute en note qu'ils étaient *de forme rectangulaire,* comme on a pu s'en assurer, dit-il, par la statue de Montdragon (Musée Calvet, à Avignon). Il y a erreur; c'est précisément sur la forme légèrement ellyptique de l'exemple cité qu'a été basé mon essai de restitution fig. 40.

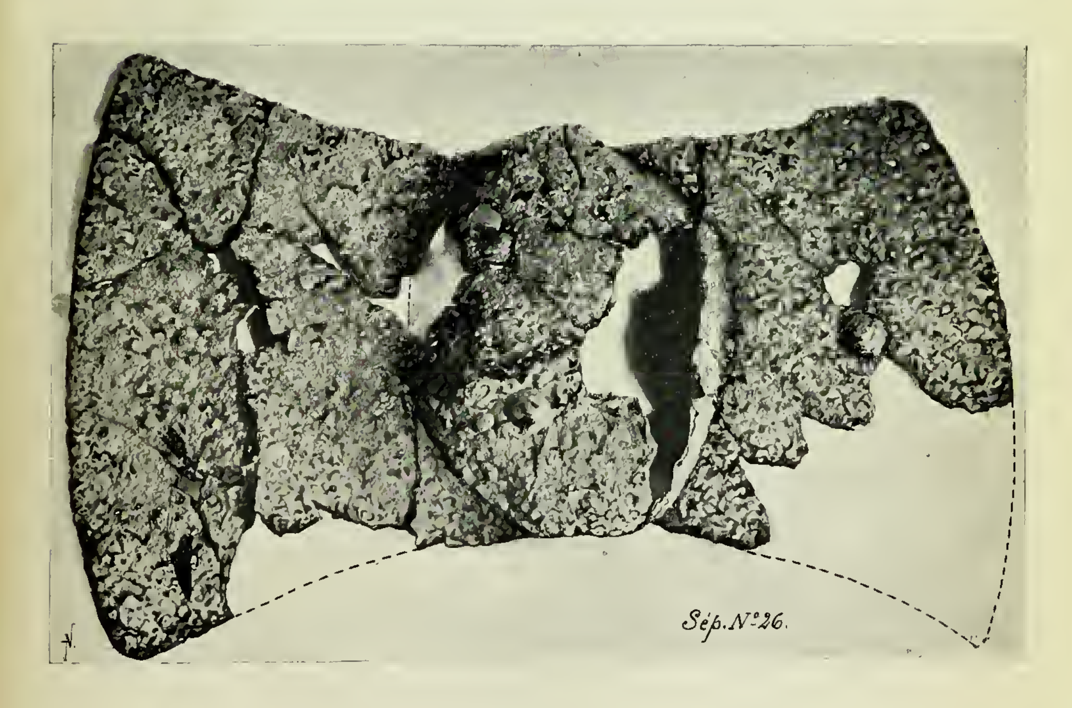
---

[1]) Comp. page 49, note 2.

Face intérieure.



Face exterieure.



Sépulture N° 26. L'umbo du bouclier.

Dans nos sépultures de l'époque de La Tène, on n'a pas fait jusqu'ici d'observations nombreuses sur l'emplacement des boucliers par rapport aux corps; bien qu'il s'agisse d'exemples de dates très postérieures, il peut être intéressant de rappeler les constatations faites en 1854 par l'abbé Cochet à Envermeu (Normandie souterraine, p. 288 et suivantes), où il trouva un

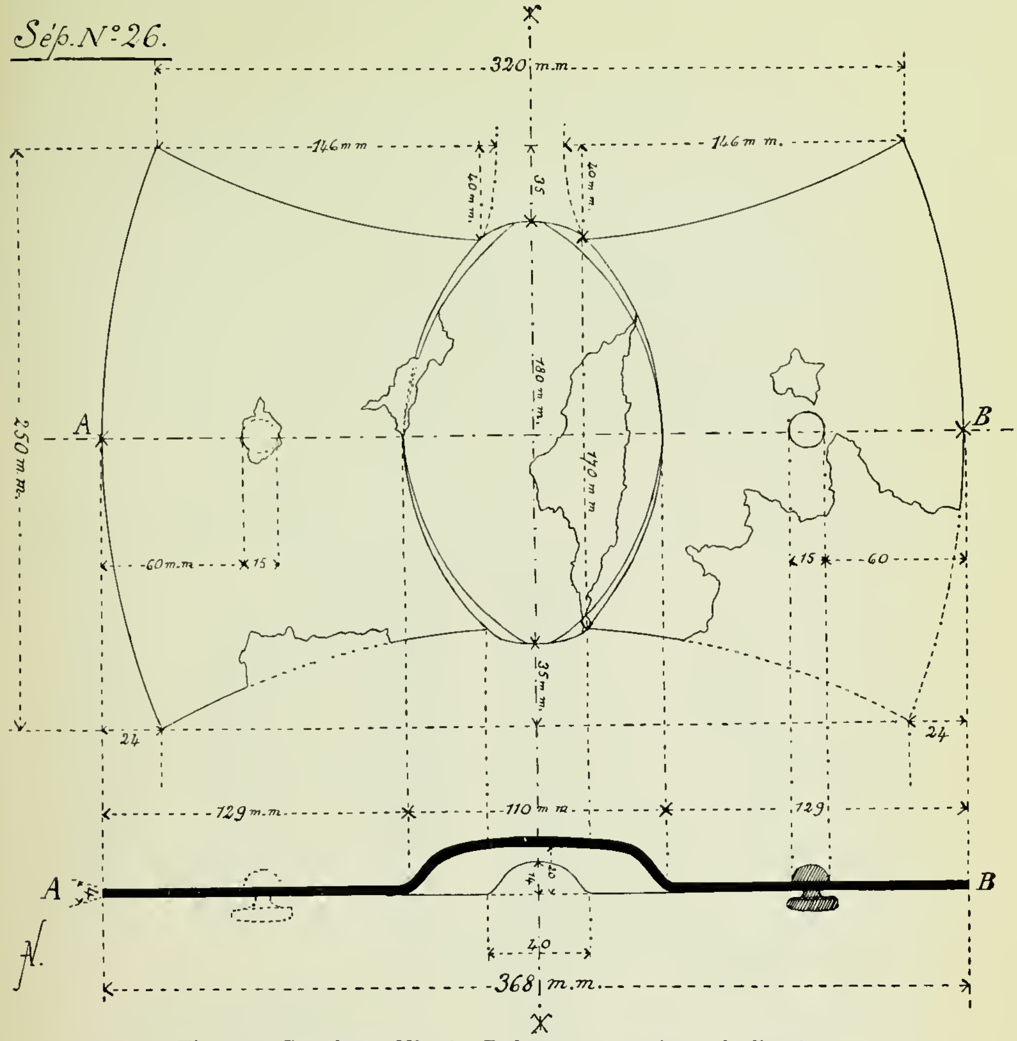


Fig. 41. Sêpulture N⁰ 26. Relevé géometrique de l'umbo.

bouclier *à la hauteur des genoux d'un squelette.* Il rapporte aussi que Wylie, qui fouilla lui-même les tombeaux de Fairford, montre sur la dernière planche de son ouvrage „Fairford graves", l'umbo d'un bouclier entre les deux jambes d'un guerrier, à la hauteur du genou; le même affirma à l'abbé Cochet que huit boucliers de Fairford furent tous trouvés sur les genoux, et qu'Akerman en 1853, étant à Harham-Hill, avait vu recueillir un umbo sur les genoux d'un squelette saxon, absolument comme à Fairford. Il est évident que ces rapprochements n'ont guère de valeur directe, pratique, pour

nos sépultures de l'époque de La Tène; elles n'en montrent pas moins, peut-être, une coutume analogue, qui se serait conservée longtemps et dans des pays très éloignés les uns des autres.

Les emplacements où furent trouvées les deux fibules de fer: d et d', ont été marqués sur le plan fig. 37, et leurs débris ont été reproduits sur la planche IV; ces épingles étant très semblables à celles de la sépulture N° 20, il suffira de comparer l'échantillon a, fig. 27, et d'ajouter qu'elles présentaient toutes deux une forme plus allongée encore, des ressorts plus fortement développés (44 mm). L'intérêt principal de ces objets, brisés en menus morceaux, est d'une part de fixer la période La Tène II à laquelle se rattache la sépulture N° 26, d'autre part de nous fournir un nouvel échantillon de tissu; ce tissu, encore adhérent à la fibule d (Pl. IV) et dont la trame est identique à celles reproduites sur la fig. 18, est très probablement celui du manteau, retenu sur l'épaule droite du guerrier. Impossible de dire s'il s'agit du manteau long, comme sur la statue de Montdragon, ou du manteau court, du *sagum*, très usuel aussi; quoi qu'il en soit, il est permis de se représenter ces vêtements pourvus de longues franges et teints de couleurs vives, qui excitaient l'admiration des Romains.

Sépulture N° 27, La Tène I. La figure 42 montre dispositions et dimensions de la fosse, des traces supérieures du cercueil, et du squelette

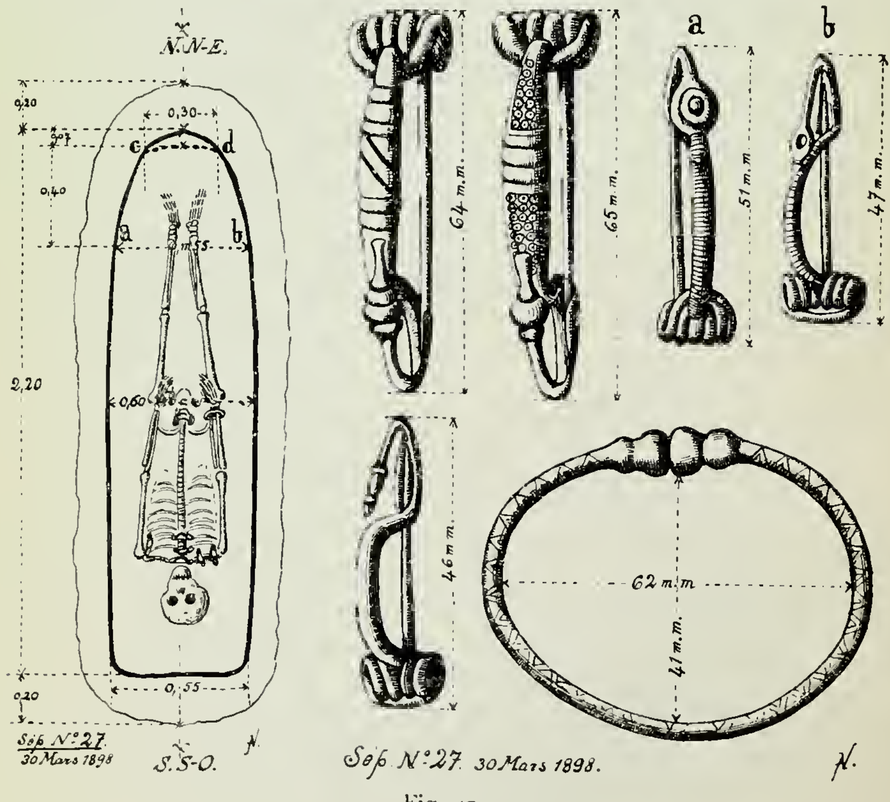


Fig. 42.

couché sur le dos, dans la position habituelle, et qui est orienté du S. S-O. au N. N-E.

(Comparer aussi Anzeiger 1901, page 22 fig. 27, et page 28 fig. 30.)

Le cercueil affecte une forme assez curieuse. A l'extrémité du S. S-O. ses angles sont légèrement arrondis et sa largeur mesure 55 cm.; il s'élargit ensuite insensiblement à 60 cm., puis se rétrécit de nouveau à 55 cm. aux points marqués a-b sur le plan; de là il se rétrécit encore, et s'arrondit assez brusquement à l'extrémité du N. N-E. — En enlevant la terre, on constate qu' à cette extrémité le cercueil diminue de longueur, et qu' à une profondeur de six centimètres il prend la forme marquée sur le plan par la ligne pointillée c-d; les autres traces par contre ne varient pas, et s'enfoncent verticalement dans le sol. N'étaient les épaisseurs très faibles des parois latérales, et surtout celles des extrémités du cercueil, tout semblerait indiquer qu'il s'agissait ici d'un tronc d'arbre creusé, pourvu d'un couvercle horizontal; on ne constata en effet ni arête médiane, ni traces triangulaires aux extrémités du couvercle.

Le squelette est en triste état; d'après l'épaisseur et les dimensions des os principaux ce devait être celui d'un homme. Au poignet droit il portait un bracelet de bronze (Fig. 42), au sommet de la poitrine et près des épaules cinq fibules massives de bronze, dont la disposition est indiquée sur le plan; sous le menton se trouvait encore une grosse fibule de fer, malheureusement très attaquée et gonflée par la rouille, mais dont il est cependant possible de reconnaître la forme générale, absolument semblable à celle des agrafes de bronze.

Les croquis des fibules (Fig. 42) éviteront de les décrire; elles présentent toutes le type La Tène I, nettement caractérisé, et sont décorées de stries et de petits cercles avec points au centre, analogues aux motifs examinés antérieurement. Le chaton en os de l'échantillon *a* est fixé par un petit clou de bronze, recourbé à angle droit sous l'appendice caudal; à l'échantillon *b* le chaton analogue est tombé, mais le trou, jadis traversé par le clou, est bien visible.

Le bracelet de bronze, élastique, et dont les extrémités, en bourrelets, pouvaient s'écarter à volonté pour se rapprocher ensuite, est d'un type assez fréquent chez nous et dont notre musée de Lausanne possède de nombreux échantillons (N° *8642* Ecublens; N° *238* Bière; N^{os} *8643* et *8645* Yverdon; .... etc.); cette forme est plus fréquente encore dans les torques que dans les bracelets.

La *sépulture N° 28*, La Tène I, est celle d'un enfant, couché dans la position habituelle et orienté du S. S-O. au N. N-E.

Il vaut la peine d'examiner le cercueil, qui offre un véritable intérêt; la fig. 43 montre en *a* les traces du couvercle avec arête centrale et *deux extrémités triangulaires*, très nettes, en *b* le plan des traces telles qu'elles se présentèrent après que les parties supérieures eurent été enlevées. Bien que le cercueil ait été probablement déformé par le poids des terres, les angles

sont parfaitement intacts et les parois latérales s'enfoncent verticalement, ne se rétrécissent pas vers le bas; la restitution, dont la fig. 43 donne une coupe longitudinale explicative, ne semble donc pas prêter à hésitation.

On ne trouva que trois objets, placés au sommet de la poitrine: une épingle de bronze tordue, *c*, une sorte de bouton de bronze, *d*, et une fibule de fer, *e*, placée sur une des côtes.

J'avoue ne pouvoir encore définir l'usage du bouton de bronze, qui semble avoir été enchassé et adapté à l'extrémité d'un objet quelconque, d'un petit bâton ou d'un jouet peut-être; l'épingle tordue ne nécessite pas de commentaires, et la fibule de fer, assez bien conservée, est franchement La Tène I.

Fig. 43.

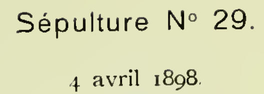
La *sépulture No 29*, La Tène I, est de nouveau celle d'un tout jeune enfant, inhumé en terre libre, sans entourage quelconque; le petit corps, de 85 cm. de longueur au plus, avait été couché sur le dos, du S. S-O. au N. N-E., les bras étendus et un peu écartés du tronc.

Les objets recueillis sur le squelette ne sont pas très nombreux, mais particulièrement fins, gracieux et intéressants.

Ce sont d'abord deux anneaux de bronze, passés au tibia et au peroné de la jambe droite, et qui furent trouvés en place (diam. intér. 47 cm. sur 44); les os avaient été préservés grâce à une couche d'oxyde du métal. Sur les figures 33 et 34, pages 29 et 30 de l'Anzeiger 1901, N° I, ces objets ont été reproduits tels qu'ils furent trouvés; la planche VI les montre nettoyés, débarrassés de leur épaisse couche d'oxyde, sous laquelle reparut l'ornementation linéaire, gravée et martelée: ce sont des lignes qui s'enroulent autour de l'anneau et forment des losanges, comme les filets saillants aux bracelets de verre; à l'intérieur des losanges sont de petites dépressions martelées.

En vue de comparaisons futures, on pourrait noter que sur les 31 sépultures, reconnues jusqu' ici, celle-ci est la seule qui montra des



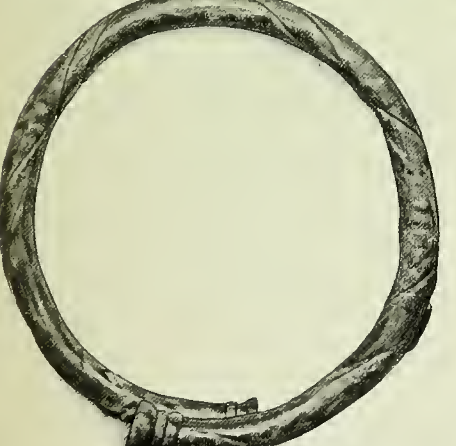


Sépulture N° 29.

4 avril 1898.



a. Long. max.: 61 m.m.





b. Long. max.: 47 m.m.

c. Long. max.: 45 m.m.





d. Long. max.: 45 m.m.

anneaux à la jambe d'un squelette, et que cet exemple est celui d'un tout jeune enfant.

L'avant-bras droit était orné d'un petit bracelet élastique, (fig. 44), formé d'un fil cylindrique de bronze recourbé en méandres réguliers et arrondis, et dont les extrémités passant l'une par-dessus l'autre indiquent l'épaisseur la plus forte du petit bras. On se souvient qu' un objet semblable fut recueilli en criblant les terres extraites des premières sépultures (comp. fig. 64, *d*, page 107 de l'Anzeiger 1901), et il est utile de souligner qu' ici cet objet était accompagné de fibules nettement La Tène I, avec incrustations et chatons en émail blanc et rouge, comme à Nieder-Rüti, commune de Winkel, Zurich (Heierli Anz. 1890, p. 294-295, Planche XVIII), et comme à Vilmergen en Argovie (Musée National, Zurich, carton N⁰ 11544, *b*). — Nous avons donc la preuve que, dans ce cas spécial, il s'agit d'un bracelet, ce qui permet de compléter l'indication de Mr. Heierli relative aux fragments analogues de Nieder-Rüti: „wohl als Theil eines Schmuckgegenstandes aufzufassen".



Fig. 44. Sép. N⁰ 29; 4 avril 1898.

A titre de comparaison, on pourrait aussi mentionner sept bracelets analogues, trouvés avec des fibules à incrustations d'émail dans les nécropoles gauloises de San Bernardo et de Persona. (Bianchetti. — Commenté par J. Déchelette: Revue Archéologique 1902, T. I, p. 27, 28, fig. 19). — Ces bracelets en méandres dessinent à intervalles égaux des lobes sinueux, qui sont disposés symétriquement de chaque côté de l'axe de l'objet; c'est donc le motif que nous avons ici, mais doublé.

Le carton N⁰ 3221 du Musée National, à Zurich, porte un objet de facture toute semblable mais de dimensions beaucoup plus grandes, qui semble

avoir été un ornement de tête; il provient de Rüti près Bülach, Zurich, et fut également trouvé avec des fibules La Tène I à chatons d'émail rouge.

Quatre fibules de bronze La Tène I (Planche VI, *a, b, c, d*) avaient été déposées *à côté* du bras droit avec un charmant petit collier (Fig. 44), dont je reparlerai tout-a-l'heure.

L'échantillon *a,* à chaton d'émail blanc sur disque plat, est remarquablement bien conservé; comme toujours, le chaton est fixé par un petit clou de bronze, recourbé à angle droit sous le disque.

Les deux fibules *b* et *c* sont particulièrement intéressantes, à cause de *l'emploi simultané de l'émail rouge et blanc*; les deux chatons d'émail rouge, très saillants, affectent la forme de cônes tronqués, régulièrement creusés à leurs parties supérieures où la tête du clou de bronze habituel est développée en un gracieux fleuron. — A leurs parties supérieures, les arcs des deux fibules offrent de profondes rainures, ménagées pour une incrustation d'émail blanc; cet émail, collé dans le fond de la rainure, est fortement saillant et se profile en une crête très nettement accusée.

Les fibules La Tène I à chatons d'émail rouge ou blanc sont assez fréquentes en Suisse, et les musées de Zurich et de Berne en possèdent de nombreux spécimens. — (*Zurich*, Musée Nat.: *Dachelsen* bei Affoltern a./Albis, N° 3251 et 3252; — *Rüti*, bei Bülach, N° 3221; — *Hard*, bei Altstetten, N° 3222; . . . etc.) — Musée de *Berne*: *Schönegg*, près Spiez, N°s 10361, — 62, — 68, — 73; — *Kirchlindach*, N° 10457; . . . etc. — *Bonstetten*, Rec. Antiq. Suisses, Pl. XV, fig. 20, *Yverdon;* — I. Supplém. Pl. XVIII, fig. 9, *Muttenz* près Bâle. — *Heierli*: Anzeiger 1890 p. 294—295, Pl. XVIII, *Nieder-Rüti*, commune de Winkel; . . . etc., etc.) — Plus rares, très rares même *chez nous*, sont les échantillons dans lesquels, comme ici, les chatons rouges sont accompagnés d'émail blanc incrusté dans le corps de l'objet; — à titre de comparaison on pourrait citer les trouvailles du Tessin, de *Luvis* au sud d'Ilanz (Heierli, Urgeschichte der Schweiz p. 385), la fibule de *Vernamiège* (Valais) publiée dans l'Anzeiger 1870, p. 125, Pl. XI, ou les trois échantillons provenant des nécropoles de S. Bernardo et de Persona près Ornavasso. (Comp. J. Déchelette, Revue Archéolog. 1902, I, p. 245—283.) — Dans mes fouilles à Martigny (campagne 1901—1902), je trouvai une fibule entièrement en argent, romaine mais de type gaulois, dans laquelle le motif de la crête sur l'arc avait été exactement copié en métal; c'est une réminiscence évidente des anciens modèles gaulois à incrustation d'émail.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à la quatrième fibule, *d*, Pl. IV, analogue à plusieurs autres examinées déjà dans des sépultures précédentes.

A côté des fibules avait été déposé un charmant petit collier, dont la figure 44 donne une restitution approximative. — Ce collier, dont toutes les pièces étaient naturellement éparses, se composait de petites perles de verre bleu foncé et bleu clair, d'une grosse perle d'ambre rouge, d'une pendeloque de bronze triangulaire, et de cinq petites boucles de bronze. Dans ma res-

titution, l'emplacement donné aux deux boucles, placées de droite et de gauche de la perle d'ambre, est certainement inexact ; elles ne devaient *pas être enfilées* au cordon du collier, mais servaient plutôt à arrêter ce cordon à ses extrémités.

Il n'y a pas grand chose à dire des perles de verre, sinon qu' elles ressemblent tout à fait à celles dont s'amusent nos enfants, et la grosse perle d'ambre rouge n'offre rien d'extraordinaire; l'objet le plus intéressant est certainement la pendeloque de bronze, qui semble avoir été une amulette en forme de hachette, analogue aux nombreux spécimens, beaucoup plus grands il est vrai, recueillis dans nos palafittes. Bien que j'estime qu'il s'agisse ici d'une amulette en forme de *hachette*, il faut renvoyer à l'intéressante étude de Mr. Salomon Reinach: *La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines* dans l'Anthropologie 1894—1896, où l'on trouvera matière à comparaisons et à rectification éventuelle.

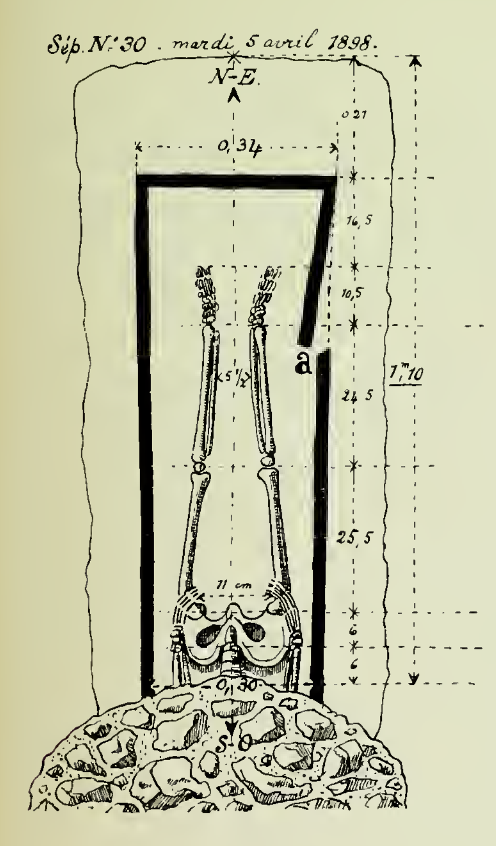


Fig 45.

La *sépulture No 30*, indéfinissable, est orientée du S. O. au N. E.

L'examen du plan, fig. 45, suffit presque, car on y lit ce qu' il y a lieu d'en dire. Le corps, celui d'un homme probablement d'après l'épaisseur des os des jambes, avait été couché sur le dos, dans la position habituelle; toute la partie supérieure est coupée par un de ces grands trous dans lesquels les vignerons enfouissent les pierres, et il est remarquable que les mains et les extrémités des avant-bras soient aussi bien conservées. — Aucun objet.

Le cercueil, dont la couverture devait être horizontale, présente une particularité assez curieuse en ce qu'il se rétrécit vers le haut du corps; sa largeur, de 34 cm. aux pieds, ne mesure plus que 30 cm. à l'endroit de la coupure mais il est impossible de formuler des hypothèses à ce sujet, étant donné qu' on ne possède pas l'ensemble. Au point *a* du plan on remarque une singulière interruption de la trace latérale du cercueil, interruption remarquable par sa régularité et par le fait qu' elle ne correspond pas à une déformation générale de la face en question. Ce petit détail est peut-être la seule chose intéressante de la sépulture; en effet s'il semble

que la paroi ait été enfoncée ici par la poussée des terres, le fait même serait un argument de plus contre l'hypothèse de cercueils confectionnés dans des troncs d'arbres. —

La *sépulture No 31*, en terre libre, est la dernière reconnue et étudiée au cours des fouilles de 1898. On ne trouva que les jambes d'un corps, de forte taille, qui avait été couché du S. S-O. au N. N-E.; comme dans la sépulture précédente, toute la partie supérieure du corps avait été coupée par les vignerons en enfouissant des pierres. Aucun objet.

Il faut encore indiquer qu' en 1899, après l'achèvement du nouveau boulevard, la municipalité de Vevey voulut bien répondre favorablement à un voeu que j'avais exprimé et faire placer une inscription commémorative sur l'emplacement mêmes des fouilles. Une dalle de pierre dure fut encastrée dans le mur du nord, au centre à peu près de l'espace fouillé (Mur *a—b*, au-dessus de la sép. N° 8, voir le plan général Anz. 1901, Planche I); cette dalle porte l'inscription suivante:

EMPLACEMENT

DU

CIMETIÈRE GALLO-HELVÈTE

FOUILLÉ EN MARS AVRIL

1898

[LES OBJETS SONT DÉPOSÉS AU MUSÉE JENISCH.]



VII. Résumé.

En terminant cette relation des fouilles, il ne sera pas inutile peut-être d'en résumer rapidement les constatations essentielles.

Les 31 sépultures reconnues et étudiées au Boulevard St-Martin en février, mars et avril 1898, ont prouvé tout d'abord sur ce point de la ville de Vevey l'existence d'un *véritable cimetière* gaulois, dont la durée, très longue, embrasse les périodes La Tène I et II; si l'on ajoute que les sépultures La Tène II semblent se rattacher *au début* de cette seconde période plutôt qu'à sa fin, il est permis d'en placer, *très approximativement*, la durée entre 400 et 100 avant l'ère chrétienne, ou peut-être jusqu'à l'émigration en masse de 58 av. J. C. — Il est probable d'ailleurs qu'on ne possède qu'une partie de ce cimetière; il s'étendait peut-être au sud et certainement au nord et au nord-est, preuves en soient les sépultures reconnues jadis en creusant pour les fondations de la maison Ferrier, et qui ne furent malheureusement pas étudiées.

Les fouilles ont été moins importantes par la nature, le nombre et la valeur des objets recueillis, que par certaines constatations importantes et en partie nouvelles pour notre contrée, ainsi:

1⁰ *L'inhumation dans des cercueils*, de formes diverses, qu'il a été possible de restituer, et cela pendant les deux premières périodes de La Tène avec des inhumations en terre libre tout aussi fréquentes;

2⁰ *L'inhumation partielle.*

Nous avons obtenu en outre des renseignements intéressants relatifs aux points suivants:

La position donnée aux cadavres et leur orientation; l'emplacement des objets de parure et la façon de les porter, essentiellement les ceintures de bronze; les tissus; certains rites funéraires, tels que le charbon, le mode de briser les armes, de les déposer près des corps, l'obole *massaliote* au mort; le manque absolu de poteries, parfois le manque absolu d'objets; les tailles moyennes, masculine et féminine; . . . etc.

A. Caractères anthropologiques.

Le 14 décembre 1899, Mr. le Dr. Alex. Schenk de Lausanne voulut bien me communiquer les résultats suivants de son étude des squelettes de Vevey, notes que je me borne à citer, sans commentaires, ne pouvant les discuter:

„. . . . En ce qui concerne la race de ces populations (dont on a trouvé les restes dans les tombes de Vevey-Crédeyles), nous sommes en présence de la race germanique ou kimrique, kimro-germanique, race caractérisée par un crâne allongé, dolichocéphale, au nez allongé, leptorhinien, à la face haute et étroite, leptoprosope, une taille plus élevée que la moyenne, aux os des membres longs et volumineux, marqués de fortes empreintes musculaires

s'associant avec des cheveux blonds, des yeux bleus ou clairs, et une peau blanche. — Cette race est celle que l'on rencontre dans les sépultures de Hallstatt, dans les Reihengräber de la Hesse et du Würtemberg. A cette race appartiennent les Gaulois et les Helvètes, mais non pas les Celtes, qui ont un crâne court et des caractères anthropologiques absolument différents."

„.... L'indice céphalique moyen des crânes masculins gallo-helvètes de Vevey est de 75,53; celui des crânes féminins est de 76,11. Ces crânes sont donc sous-dolichocéphales. Plusieurs crânes en mauvais état, mais paraissant très allongés, n'ont pu être mesurés; ils auraient vraisemblablement abaissé l'indice moyen à la dolichocéphalie vraie."

„La taille moyenne masculine, calculée d'après quelques humérus, cubitus et tibias, est de 1 m. 672; la taille féminine de 1 m. 56. Il est fort probable que si les fémurs avaient été susceptibles de mensurations totales, la moyenne de la taille eût été sensiblement élevée. Toutefois, les chiffres ci-dessus correspondent bien à la race kimrique ou kimro-germanique."

J'ajouterai seulement à ces notes que les mesures prises *en place* sur les squelettes masculins et féminins, semblent confirmer les moyennes de tailles établies par Mr. le Dr. Schenk d'après certains os; plusieurs fémurs, dont les extrémités étaient réduites en poussière, n'ont en effet plus été susceptibles de mensurations totales après qu'ils eurent été levés de terre, mais l'ont été au moment où l'on dégagea les squelettes, leurs traces étant très nettement marquées dans le sol.

Pour éviter des répétitions, je résumerai les paragraphes qui suivent sous forme de tableaux, en laissant parler les chiffres.

B. Durée du cimetière.

a) *Sépultures La Tène I.* Nos: 11, 12, 13, 15, 16, 17, 21, 23, 27, 28, 29	11
b) *Sépultures La Tène II.* Nos: 6, 8, 9, 18, 19, 20, 22, 26 . . .	8
c) *Indéfinissables* (pour raisons diverses, comp. le texte). Nos: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 14, 24, 25, 30, 31	12
Total	31

C. Mode de sépultures.

a) Inhumation.

Inhumation totale. Sep. Nos: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31	29
Inhumation partielle. Sép. No 15	1
Total	30

Inhumation en terre libre. Sép. N^os: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 23, 25, 29, 31	17
Inhumation, complète ou partielle, avec cercueils. Sép. N^os: 9, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 27, 28, 30	13
Total	30

b) Incinération.

Incinération totale (?). Sép. N° 14	1
Incinération partielle (?). Sép. N° 15	1

D. Position des squelettes dans les tombes.

a) *Position „habituelle“.* (Couchés sur le dos, bras et jambes étendus, mains ramenées au sommet et à l'intérieur des cuisses). — Sép. N^os: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30	26
b) *Positions différentes.* Sép. N^os: 13, 26, 29	3
c) *Indéfinissables.* Sép. N^os: 14, 31	2
Total	31

E. Orientation des corps.

N. N. E. — S. S. O. Sép. N^os: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 26	17
S. S. O. — N. N. E. Sép. N^os: 9, 13, 21, 25, 27, 28, 29, 31	8
N. — S. Sép. N^os: 10, 18	2
E. S. E. — O. N. O. Sép. N° 16	1
N. N. O. — S. S. E. Sép. N° 15	1
S. O. — N. E. Sép. N° 30	1
Pas d'orientation. (Incinération?) Sép. N° 14	1
Total	31

F. Mobilier funéraire.

Sépultures sans objets (pour raisons diverses). N^os: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 14, 25, 30, 31	11
Sépultures avec objets. N^os: 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	20
Total	31

a) *La Tène I.*

21 *Fibules de bronze.* Sép. N^os: 11, 12, 13, 16, 21, 23, 27, 29.

7 *Fibules de fer.* Sép. N^os: 11, 12, 15, 17, 27, 28.

4 *Bracelets de bronze.* Sép. Nos: ?, 12, 27, 29.
2 *Anneaux de bronze* (jambes). Sép. N° 29.
1 *Bouton de bronze.* Sép. N° 28. — 1 *Epingle bronze* (Tordue). Sép. N° 28. — 1 *Pendeloque de bronze,* Sép. N° 29.
1 *Epée de fer* (avec *fourreau* et 2 *boucles de bronze*). Sép. N° 16.
1 *Couteau de fer.* Sép. N° 16.
1 *Bracelet de verre,* Sép. N° 17. — 1 *Perle de verre,* Sép. N° 15.
1 *Collier, perles de verre* (avec 5 boucles bronze, 1 pendeloque bronze et une perle ambre rouge). Sép. N° 29. — 2 grosses *Perles d'ambre,* Sép. Nos: 15, 29.

b) *La Tène II.*
4 *Fibules de bronze,* Sép. N° 8.
14 *Fibules de fer,* Sép. Nos: 8, 9, 18, 19, 20, 22, 26.
1 *Bracelet de bronze,* Sép. N° 8. — 1 *Bracelet de fer,* Sép. N° 8.
2 *Ceintures de bronze,* Sép. Nos: 8, 22.
1 *Garniture de bronze* (ceinture), Sép. N° 20.
3 *Bagues or,* Sép. Nos: 8, 9. 4 *Bagues argent,* Sép. Nos: 8, 9, 22.
1 *Boucle argent* (pour les braies), Sép. N° 9.
6 *Bracelets de verre,* Sép. Nos: 6, 8. — 1 *Perle verre,* Sép. N° 20.
1 *Monnaie massaliote d'argent,* Sép. N° 22.
1 *Epée fer avec fourreau* (3 boucles bronze et 1 crochet bronze pour ceinturon), Sép. N° 26. — 1 *Umbo bouclier* [1]) *fer,* Sép. N° 26. — 1 *Fer de lance* (avec 1 bouterolle fer), Sép. N° 26.

c) *Epoque indéfinissable.*
1 *Perle d'ambre,* Sép. N° ?. — 1 *Boucle bronze,* Sép. N° 24.

L'étude de 31 sépultures, toute consciencieuse qu'elle ait pu être, ne suffit pas pour formuler des règles, même pour une région de peu d'étendue; je ne saurais donc tirer de ces tableaux des conclusions quelconques. — Ce sont des *constatations,* mais sûres et précises, que je me borne à présenter à titre de comparaison, comme base et point de départ pour l'étude systématique des sépultures de l'époque de La Tène dans notre pays, étude qui n'a pas encore été faite *dans notre région* et dont l'importance, très grande, n'échappera à aucun archéologue. Puisse ce but avoir été atteint.

---

[1]) Au sujet de ce bouclier (guerrier, sép. N° 26) et de mon essai de restitution, comp. l'intéressante note de Mr. R. Forrer, dans l'Anzeiger 1902/1903, N° 2—3, pages 242—243, fig. 80.

